

- Un éditorial de Claude Lemelin: une volonté d'action qui risque de tourner court. (page 4)
- Des débrayages aux postes, une possibilité réelle, disent les chefs syndicaux. (page 3)
- Le Québec songe à construire un immeuble pour regrouper ses services à Paris. (page 3)

la météo

Nébulosité croissante.
Possibilité de neige.
Maximum de 5 à 10.

Office férié

LE DEVOIR

Fais ce que dois

VOL. LXII - NO 10

Montréal, jeudi 14 janvier 1971

15 CENTS

Bourassa contredit Tremblay

QUÉBEC (Le Devoir) — Le projet de régie d'assurance-automobile n'a fait l'objet d'aucun accord de principe au conseil des ministres, il n'y a même pas été discuté encore.

Bien plus, le ministre des institutions financières, M. William Tetley, n'a pas encore remis — il doit le faire ces jours-ci — un rapport portant sur les hausses d'assurance-auto pour la présente année.

C'est ce que le premier ministre, M. Bourassa, a fait savoir hier soir, à la suite des déclarations contradictoires de deux ministres, MM. Tremblay et Tetley, voulant que, selon le premier, une régie de l'assurance-auto soit pour bientôt, et selon le second, que le projet n'ait même pas encore été discuté au niveau ministériel.

M. Bourassa a répété ce qu'il avait dit il y a plus d'un mois, au moment où il avait été alerté sur la hausse des primes d'assurance-automobile: "S'il y a des abus, nous prendrons les moyens les plus appropriés pour y remédier."

Il attend le rapport de M. Tetley pour vérifier d'abord s'il y a abus, et si oui, pour aviser des moyens à prendre. Il ne saurait dire lesquels pour l'instant.

Il a noté que la question de l'assurance-auto touchait plusieurs ministères à la fois. En attendant que le conseil des ministres en soit saisi, il est loisible à un ministre, le cas échéant, celui des transports, M. Tremblay, de faire des études, tout comme celui de la justice, M. Choquette, a récemment préconisé une carte d'identité obligatoire pour tous les Québécois.

Et c'est tout. La régie d'assurance-automobile n'est encore qu'un vague projet.

Par contre, un membre du personnel de M. Bourassa a révélé que ce dernier a reçu de nombreux télégrammes et lettres de personnes se plaignant de la

Voir page 6: Bourassa



Le premier ministre, M. Trudeau, se dégoûte les muscles à son arrivée, hier, à Singapour où commence ce matin la conférence des premiers ministres du Commonwealth. (Téléphoto CP)

La conférence du Commonwealth

Londres au banc des accusés

par Jean Vincent, envoyé spécial de l'AFP

SINGAPOUR (AFP) — La Grande-Bretagne au banc des accusés: tel pourrait être le titre de la grande épreuve politique que semble devoir être la 18ème conférence des premiers ministres du Commonwealth qui s'est ouverte ce matin à Singapour.

Symboliquement, ce n'est pas sur son "terrain" mais dans une capitale asiatique que le pays fondateur du Commonwealth se prête à la tumultueuse séance qui lui réserve ses partenaires du tiers-monde. Le premier ministre britannique, M. Edward Heath, contrairement à la tradition, ne parlera pas depuis la tribune présidentielle mais depuis le banc des simples membres.

Cette situation donnera au gouvernement de Londres la possibilité de réaffirmer que tous les membres de la Communauté sont autonomes et indépendants, et libres par conséquent d'établir sans aucune ingérence leur politique intérieure ou extérieure.

La Grande-Bretagne, souligne-t-on de source britannique, ne s'est jamais élevée, quel qu'il ait été son idéal politique, contre les rapports étroits que maintiennent avec la Chine populaire des pays comme la Tanzanie et la Zambie. Elle entend donc que ces pays ou d'autres fassent preuve à son égard d'autant de discrétion.

En d'autres termes, ceci semble vou-

loir dire que si la Chine peut construire un réseau ferroviaire en Tanzanie, la Grande-Bretagne peut, elle, exporter des armes vers l'Afrique du Sud, d'autant plus que, si elle ne le fait pas, quel qu'un d'autre le fera et que les armements dont la vente est envisagée ont un caractère stratégique et nullement politique, visant à parer à la "menace soviétique dans l'océan Indien" et non à

concourir au renforcement de l'Apartheid.

Présentée sous cette forme, la thèse britannique justifiant la reprise des exportations de matériel de guerre vers l'Afrique du Sud semble avoir laissé insensibles tous les membres de la Communauté en dehors des deux "inconditionnels" que sont l'Australie et la

Voir page 6: Londres

La position d'Ottawa paraît ambivalente

par Dave McIntosh, envoyé spécial de la PC

SINGAPOUR — M. Trudeau semble avoir adopté une double position au sujet de la conférence du Commonwealth qui s'ouvre aujourd'hui à Singapour, et au cours de laquelle la Grande-Bretagne sera sur la sellette.

D'une part, il a déclaré que l'intention de la Grande-Bretagne de reprendre ses livraisons d'armes à l'Afrique du Sud constituait une "grave menace pour le Commonwealth". D'autre part, il a affirmé que ce que l'on a voulu appe-

ler la crise de Singapour a été montée de toute pièce par la presse mondiale pour amuser la galerie.

M. Trudeau est arrivé mercredi à Singapour et il s'est aussitôt rendu chez le premier ministre, Lee Kuan Yew, pour un entretien.

Le 30 décembre, le premier ministre du Canada déclarait aux journalistes, à Ottawa, que la question de la vente d'armes à l'Afrique du Sud faisait peser sur

Voir page 6: La position

Une tournée de 10 jours

Stanfield lance une nouvelle offensive contre le chômage

par Donat Valois, de la PC

OTTAWA — Le chef du parti conservateur, M. Robert Stanfield a lancé, hier, une nouvelle offensive contre le chômage et le gouvernement Trudeau qu'il tient responsable de ce fléau qui, selon lui, atteint 700.000 Canadiens et mine l'économie nationale.

M. Stanfield conduira son offensive à travers le pays, au cours des 10 prochains jours.

Il a dit, lors d'une conférence de presse à Ottawa, que le but de sa tournée transcanadienne est de "mettre en lumière le fardeau et le gaspillage humain des chômeurs canadiens".

Lors de cette rencontre avec les journalistes, le chef tory a déposé une série de mesures susceptibles de réduire le chômage et de relancer l'économie, mesures qu'il entend faire accepter par le peuple canadien au cours de sa campagne transcanadienne.

Ces mesures sont les suivantes:

- 1) adoption d'un programme de réduction d'impôt sélective;
- 2) abolition de la surtaxe de trois pour cent sur le revenu des particuliers;
- 3) réduction ou abolition de la taxe de 11 pour cent sur les matériaux de construction;
- 4) nomination, par le gouvernement, d'une personne qui soit responsable de la lutte contre le chômage;

- 5) adoption d'une réforme fiscale réa-
- 6) extension temporaire des bénéfices de l'assurance-chômage à plusieurs travailleurs qui sont dans le besoin.

Selon M. Stanfield, le gouvernement Trudeau, en donnant suite à ces suggestions, pourrait recouvrer la confiance des Canadiens.

Le chômage en décembre

Des chiffres alarmants?

OTTAWA (CP) — Les données recueillies dans plusieurs villes canadiennes indiquent un accroissement sensible du chômage en décembre.

Les chiffres obtenus de certains bureaux régionaux du ministère de la main-d'oeuvre, chiffres établis d'après le nombre des demandes d'emplois et le nombre des sans-travail réclamant des prestations d'assurance-chômage, révèlent que l'accroissement du nombre des chômeurs, par rapport à décembre 1970, varie de 20 à 150 pour cent selon les régions.

Suivant ces données, la seule ville d'Ottawa dénombrerait en décembre deux fois et demi plus de chômeurs que l'année précédente. A Calgary, le chômage a presque doublé.

C'est aujourd'hui que le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la main-d'oeuvre publient leur bulletin mensuel sur l'état de la main-d'oeuvre et du chômage au Canada en décembre. On prévoit que le tableau d'ensemble sera plutôt sombre, le nombre des sans-travail au pays atteignant presque

Voir page 2: Des chiffres

Présumé felquiste

Langevin acquitté de l'accusation de libelle séditieux

par Pierre Richard

Le premier d'une longue série de procès reliés à la récente vague felquiste s'est terminé hier après-midi par l'acquiescement de l'accusé, M. Robert Langevin.

Après seulement une heure de délibération, le jury de 12 hommes a prononcé un verdict de non-culpabilité à l'endroit du prévenu, accusé d'avoir écrit et distribué un libelle séditieux.

D'autre part, des accusations de conspiration séditieuse et d'appartenance au FLQ pèsent encore contre Robert Langevin et quatre de ses camarades, Côme Leblanc, Jean Boisjoly, Gilles et Raymond Cormier. C'est ce matin que l'on saura si le procureur-général de la province, Me Jérôme Choquette, a l'intention de maintenir ces accusations après le verdict d'hier: si tel est le cas, la couronne a manifesté le désir de commencer par le procès de Jean Boisjoly.

Le juge Roger Ouimet qui a présidé ce procès, a rappelé avec humour, alors qu'il donnait ses instructions aux jurés avant qu'ils ne se retirent pour délibérer, certains passages de l'écrit reproché à l'étudiant Langevin et a même noté que cela lui rappelait un certain personnage qui se battait contre les moulins à vent et qui avait pour nom Don Quichotte.

On se rappelle que lors des deux premiers jours du procès, le procureur de la couronne, Me Bruno Pateras, avait produit comme preuve un cahier d'écolier jaune écrit à la main et intitulé "Opération Québec au combat". Ce cahier contenait un "plan" décrivant ce que devaient être les grandes étapes de la révolution au Québec et avait été trouvé, dissimulé sous la bibliothèque, au domicile d'un camarade de Langevin. La couronne a aussi produit une déclaration faite par le prévenu à la police après son arrestation, le 28 octobre dernier, dans celle-ci, Robert Langevin reconnaît avoir écrit le fameux cahier et l'avoir remis à son ami Côme Leblanc, le 11 octobre.

Dans son réquisitoire final, Me Pateras a enjoint aux jurés de se poser trois questions: ce cahier a-t-il été écrit par l'accusé? ce cahier a-t-il été publié au sens de la loi? enfin, ce cahier préconise-t-il la violence en vue de renverser le gouvernement?

Me Pateras a souligné que l'accusé lui-même, dans sa déclaration à la police, a reconnu avoir écrit ce cahier. Quant à savoir s'il a été publié, condition essentielle pour qu'un écrit soit considéré comme séditieux, le procureur de la couronne a soutenu que, selon le code criminel, il y a publication lorsque l'auteur d'un écrit le remet à une autre personne et que cette dernière en prend connaissance; or, d'ajouter Me Pateras, Robert Langevin a reconnu avoir remis son cahier à Côme Leblanc et en avoir discuté avec lui.

Enfin, Me Pateras a cité avec insistance certains passages du cahier pour montrer aux jurés que son auteur préconisait très sévèrement la violence en vue de renverser le gouvernement du Québec. Ainsi, il a rappelé certains paragraphes faisant état de la nécessité de détruire tout ce qu'il y a de capitaliste, de faire sauter les ponts et les manufactures, etc.

Pour sa part, l'avocat de la défense, Me Michel Lamarre, n'a fait comparaître aucun témoin et s'est contenté d'un plaidoyer d'une trentaine de minutes.

Me Lamarre a particulièrement insisté sur l'aspect chevaleresque et naïf du texte de l'étudiant Langevin; entre autres, il a cité ce paragraphe: "Nous allons faire la révolution aux hommes seulement mais pas aux femmes et aux enfants..."

Il a aussi souligné ce qu'il a appelé "l'air un peu cowboy" de ce texte qui parle de faire tomber l'économie de la province, de faire fuir les capitalistes assoiffés d'argent, de tendre des embuscades à l'armée, etc.

Me Lamarre a aussi souligné le désir de suivre un chef contenu dans ce texte et qui, selon lui, est commun à plusieurs jeunes âgés d'environ 20 ans. Et pour terminer, l'avocat a lancé aux 12 jurés: "En votre âme et conscience, pouvons-nous dire que ce cahier vous incite à la violence?"

Ce fut, ensuite, au tour du juge Ouimet de s'adresser aux jurés. Il leur a fait remarquer qu'il revenait à eux seuls de décider de la crédibilité et de la valeur des divers témoignages apportés devant eux mais qu'ils devaient suivre ses instructions quant aux questions de droit.

Le juge Ouimet a déclaré que, selon le code criminel, lorsqu'une personne publie, c'est-à-dire rend public, soit en l'exhibant, soit en le faisant lire ou voir, un écrit préconisant le renversement d'un gouvernement par la force, elle se rend coupable de publication d'un libelle séditieux. Et d'ajouter: "C'est à vous de décider s'il y a eu publication dans ce cas-ci."

Le juge a ensuite rappelé les divers éléments de preuve apportés par la couronne et les arguments invoqués de part et d'autre; il n'a pas manqué de commenter certains de ces points tout en prenant bien soin de dire aux jurés qu'ils ne devaient pas en sortir liés en aucune façon par ses interprétations.

Entre autres questions, il a posé cel-

le-ci aux jurés: "Le fait de remettre ce cahier à Côme Leblanc qui l'a caché soigneusement, constitue-t-il une publication? Révèle-t-il une intention séditieuse?"

Il a aussi noté que le prévenu est un étudiant dans un CEGEP, "endroit où l'on n'apprend peut-être pas la bonne façon de vivre".

Le juge Ouimet a ensuite fait une lecture quelque peu humoristique d'"Opération Québec au combat", en notant au passage diverses fautes d'orthographe. Il a terminé en déclarant à l'adresse des jurés: "Vous avez un devoir écrasant. Vous avez à décider de l'avenir d'un de vos semblables."

Le procureur de la couronne est alors revenu à la charge pour que le juge dise clairement aux jurés que le fait de remettre un écrit séditieux à une autre personne équivaut à une publication. Le juge a accepté de faire ce rappel aux jurés.

Environ une heure plus tard, le jury

Voir page 2: Langevin



Robert Langevin

Frank Mahovlich avec les Canadiens

La rumeur est devenue réalité: les Canadiens ont fait l'acquisition hier de Frank Mahovlich, célèbre ailier gauche des Red Wings de Détroit, qui rejoint à Montréal son frère cadet Pete.

Mais le Canadien a dû faire des concessions pour obtenir l'ancienne vedette des Maple Leafs de Toronto. Il a en effet cédé trois joueurs aux Red Wings, à savoir les ailiers-droits Bill Collins et Mickey Redmond, deux réguliers, et l'ailier-

gauche Guy Charron, qui s'alignait jusqu'ici pour les Voyageurs de Montréal, l'équipe affiliée dans la ligue Américaine.

En 35 parties avec Détroit cette saison, Mahovlich, un colosse de six pieds et 205 livres, et qui a eu 31 buts et 32 passes, la saison dernière, il avait totalisé 38 buts et 32 aides en 74 matches.

Le nouveau porte-couleurs mont-réalais a connu sa saison la plus remarquable en 1960-61, alors qu'il avait compté 48 buts, en plus de 36 passes, dans l'uniforme torontois. Sa pire saison fut celle de 1965-66, au cours de laquelle il n'avait réussi que 19 buts, encore à Toronto. Moins d'un an plus tard, il était échangé aux Wings, en compagnie de Gary Unger, Peter Stelmowski et Carl Brewer, contre Ullman, Paul Henderson et Floyd Smith.

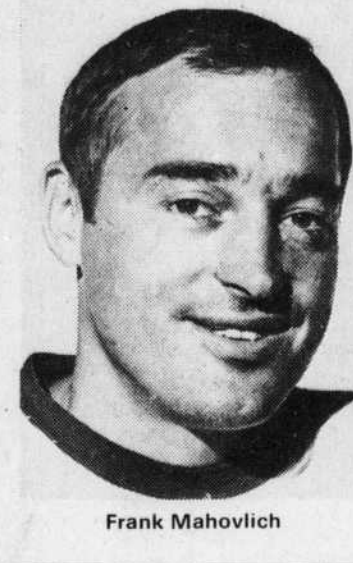
Il en sera donc à sa troisième équipe en trois saisons à peine.

Au début de la saison 1971-71, le "gros M", comme l'avaient surnommé les amateurs torontois, avait participé à 883 parties dans la LNH, totalisant 390 buts et 371 passes.

Mahovlich sera dans l'uniforme du Canadien ce soir, à Bloomington (Minnesota), où son nouveau club affronte les North Stars.

Redmond, âgé de 23 ans, a rejoint l'organisation du Canadien en 1967-68 après une brillante carrière dans

Voir page 6: Mahovlich



Frank Mahovlich

Parmi les amis "disponibles"

Quatre ex-ministres à la soirée Wagner

par Gilles Lesage

QUÉBEC — Quatre ex-ministres de l'Union nationale se sont joints hier soir à quelque 1.000 militants, au plus, qui, bravant un froid sibérien, participaient à une soirée pro-Wagner, au Château Frontenac de Québec.

Parmi ces personnes accourues à l'invitation du Comité d'action politique, il y avait de toute évidence un grand nombre de curieux et même de partisans d'autres candidats probables, de telle

sorte de la soirée, en dépit d'une musique entraînante et de la présence d'une foule d'hôtes dans le vent, en dépit également d'un bar ouvert, manquant d'enthousiasme véritable. Les organisateurs attendaient au moins 2.000 personnes.

Des quatre anciens ministres présents, trois ont pris la parole, mais aucun ne s'est commis en faveur de l'ex-ministre libéral.

En dépit de la déclaration catégorique dans laquelle le juge Wagner reposait hier soir toute idée d'un retour en politique active, les organisateurs de la soirée — pour la plupart d'anciens secrétaires de ministre de l'UN — manifestent un optimisme à toute épreuve et se disent convaincus qu'il annoncera sa candidature d'ici quelques semaines. Ils se fondent, pour cela, sur les contacts personnels qu'ils ont eus au cours des derniers mois avec M. Wagner, sur les résultats du sondage effectué en province et qui le réclame, et sur le fait qu'à leur avis, il est toujours "disponible".

Dans sa brève allocution, hier soir, l'ex-ministre de la santé, M. Jean-Paul Cloutier, député de Montmagny, a dit ceci: "Ce serait une fatale et décevante erreur de ne pas attendre des hommes politiques et de tout miser sur un homme, quels que soient ses talents et ses

Voir page 2: Wagner

Santiago attend ce matin les 70

RIO DE JANEIRO (AFP) — Les 70 prisonniers politiques (aéropages) contre l'ambassadeur de Suisse, M. Giovanni Enrico Bucher ont quitté Rio à bord d'un avion spécial, qui a décollé à minuit juste heure locale, de la base militaire de Galeão à destination de Santiago du Chili.

Trente-cinq policiers accompagnent les prisonniers dans ce voyage. Trois enfants d'un couple de détenus ont pris place également dans le Boeing.

Aucun journaliste n'a pu approcher des

Voir page 2: Santiago



WAGNER

capacités, un homme qui détiendrait des solutions miracles." Il a ajouté que sa présence ne constituait pas un engagement envers un candidat en particulier et que l'UN devra compter, quel que soit le chef qu'elle se donnera, sur une équipe de collaborateurs dynamiques une clientèle accrue et un programme élaboré par la base qui répondra aux aspirations de la masse de la population.

Parlant sensiblement dans le même sens, l'ex-ministre des affaires culturelles, M. Jean-Noël Tremblay, député de Chicoutimi, a dit qu'il n'était ni pour condamner ni pour appuyer, mais que la démarche du CAP lui apparaissait louable et démocratique. Selon lui, l'initiative du comité pro-Wagner peut servir d'exemple "en raflant les dévotionnistes, en encourageant les timides et en stimulant les militants qui attendent des signes". Il a ajouté que le choix d'un chef est essentiel, mais qu'un chef ne peut agir seul et a besoin de lieutenants, de penseurs et de supporters. Il a finalement invité les partisans à agir "non pour la satisfaction gratuite de l'activisme, mais pour bâtir", de telle sorte que le Québec assume dans la liberté, dans l'ordre et la paix son destin historique de communauté française nord-américaine.

MM. Clément Vincent, ex-ministre de l'agriculture, député de Nicolet, et Roch Boivin, ex-ministre d'état, député de Dubuc, étaient aussi de la soirée. L'Union nationale compte 17 députés à l'Assemblée nationale. Quatre étaient "disponibles" hier soir.

Les organisateurs misaient sur l'impact de cette réunion d'amis "disponibles" pour offrir en quelque sorte sur un plateau d'argent la candidature à M. Wagner. Mais il faudra d'autres "signes" à ce dernier pour le décider à relever le défi d'affronter MM. Beaulieu, Masse et Loubier, et peut-être un ou deux autres. Le chef actuel du parti, M. Bertrand, ne s'est pas départi du mutisme qui est le sien depuis plusieurs mois, et il est improbable qu'il prenne part au débat qui s'amorce.

Quant à la date du congrès, certains aspirants voudraient maintenant que ce soit le plus tôt possible, d'autres pensent que la "convention" ne devrait pas avoir lieu avant l'automne. Ce sont les

principaux militants qui en décideront lors de la réunion du conseil national, le 23 janvier.

SANTIAGO

"bannis" avant leur embarquement. Le départ des 70 prisonniers politiques pour Santiago ne signifie pas une libération immédiate de l'ambassadeur de Suisse Enrico Bucher. Il faudra attendre d'abord l'arrivée au Chili des exilés. Ensuite les guérilleros devront recevoir des preuves formelles de la libération de leurs "compagnons", sous la forme de radiophotos qui seront publiées, à Rio, dans les meilleurs délais par la presse locale.

Enfin, le commando "Juarez de Brito" devra délivrer M. Bucher. On pense que les révolutionnaires choisiront un moment d'intense trafic, ce qui permet à de nombreux observateurs de situer cette libération aux environs de midi, heure locale.

Dès l'apparition de l'ambassadeur, un impressionnant dispositif policier devrait bloquer le trafic automobile dans tous les quartiers de Rio, indique-t-on de bonne source. Des contrôles systématiques des véhicules seraient envisagés avec des forces mises en place au petit jour. Un dérèglement des feux de signalisation est même prévu afin de faciliter, par des embouteillages, le travail des policiers.

118 personnes voyagent à bord du Boeing de la Varig: 70 prisonniers (59 hommes, 11 femmes), trois fillettes d'un coup de détenus M. et Mme Bruno Piola, 35 inspecteurs qui composent l'escorte policière et enfin les 10 membres d'équipage de l'avion.

Parmi les libérés figurent un économiste français M. René Louis Lauguey de Carvalho, un Italien M. Antonio Fortini et un Suisse-Bresilien, l'ancien président de l'Union nationale des étudiants brésiliens M. Jean Marc Van Der Weid.

Peu de temps avant leur départ pour Santiago, on a donné aux prisonniers lecture du décret du président Medici qui bannissait à vie 68 d'entre eux et expulsait du pays les étrangers MM. Lauguey et Fortini.

STANFIELD

"Plusieurs centaines de milliers de Canadiens se trouvent actuellement privés d'un emploi sans qu'il y aille de leur faute, a-t-il dit. Il s'agit de plusieurs centaines de milliers d'êtres humains dont la vie est en train d'être gaspillée."

M. Stanfield a estimé que les effets du chômage ne s'arrêtent pas aux seuls chômeurs et à leurs familles mais qu'ils diminuent la production nationale et provoquent un ralentissement économique généralisé.

"Le chômage entraîne un gaspillage des ressources humaines qui ne sauraient être récupérées et dont nous ne pouvons payer la note", a-t-il soutenu.

Le gouvernement Trudeau a bien admis que le chômage constitue un pro-

blème sérieux au Canada, a-t-il rappelé, ajoutant toutefois que ce gouvernement ne semble pas décidé à prendre les mesures urgentes qui s'imposent pour y remédier.

M. Stanfield a rappelé aussi que le gouvernement n'avait pas fait de prévisions sur la situation de l'emploi au cours de l'année.

Il a révélé que, selon ses propres sources, le taux de chômage saisonnier demeurerait au-dessus de 6 pour cent, à moins que des dispositions draconiennes ne soient prises très bientôt.

"Voilà bien un contraste saisissant avec le taux de 5,8 pour cent jugé acceptable par le Conseil économique du Canada", a-t-il souligné.

Le chef conservateur a blâmé le premier ministre Trudeau et son ministre des finances, M. Benson, de ne pas avoir eu suffisamment à l'esprit la question du chômage lorsqu'ils ont présenté leur budget, en décembre.

"Au lieu de réduire les impôts, ce qui aurait été une excellente méthode de combattre le chômage, a-t-il dit, le gouvernement les a effectivement haussés en conservant la surtaxe de 5 pour cent, dite temporaire, pour une autre année..."

D'autre part, M. Stanfield a précisé qu'il appuyait la position de M. Trudeau en ce qui a trait à la vente d'armes à l'Afrique du Sud. Il a dit que, comme le premier ministre, il estime que si la Grande-Bretagne fait le commerce des armes avec l'Afrique du Sud, l'existence du Commonwealth sera menacée.

DES CHIFFRES

500.000. Mais, en revanche, il est possible que le taux désaisonnalisé soit en baisse. En effet, dans le calcul du taux de chômage, le gouvernement tient toujours compte de l'accroissement normal du chômage en décembre, en janvier et en février; il établit, en fonction de divers facteurs, une moyenne annuelle, dite désaisonnalisée. Or, une fois pondérée, il se peut que la moyenne révèle un ralentissement de la hausse du chômage. Il faut dire que les renseignements et données obtenus des bureaux régionaux ne sont pas ceux qu'utilisent le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la main-d'œuvre pour calculer le taux de chômage au Canada.

Les bureaux régionaux disposent de chiffres quant au nombre de travailleurs sans emploi qui touchent des prestations d'assurance-chômage, et quant au nombre de demandes d'emploi qui leur sont soumises. Mais, dans ce dernier cas, on doit tenir compte de ceux qui ont adressé des demandes d'emploi à plus d'un bureau et de ceux qui, ayant déjà un emploi, en cherchent un meilleur.

Les chiffres que publient le Bureau fédéral de la statistique et le ministère de la main-d'œuvre sont fondés sur un sondage effectué auprès de 30.000 familles représentatives. Le BPS et le ministère sont ainsi en mesure de chiffrer les effectifs de la main-d'œuvre, le

nombre de personnes effectivement au travail et le nombre de personnes en chômage au cours de la semaine durant laquelle le sondage a été fait.

Il est vrai que la définition que donnent du chômage le BPS et le ministère est limitative et ne saurait être comparée à la définition dite administrative. Mais, sans considérer la différence des méthodes employées par les divers services, on doit constater que les statistiques publiées par les uns et par les autres sont toujours semblables du moins sur une base annuelle.

En novembre dernier, c'est-à-dire au terme de la semaine du 14 novembre, sur une main-d'œuvre active de 8,4 millions, on estimait le nombre des chômeurs à 476.000, contre 354.000 pour une main-d'œuvre active de 8,1 millions en novembre 1969.

Donc en novembre dernier, le taux de chômage s'élevait à 5,7 pour cent de la main-d'œuvre, contre 4,4 pour cent au cours de la période correspondante, l'année précédente.

Mais les statisticiens procèdent à l'ajustement de ces chiffres afin d'établir sur une année entière les effets du chômage saisonnier. Ainsi, une fois révisés, les chiffres pour novembre 1970 atteignent non plus 5,7 pour cent de la main-d'œuvre, mais 8,5 pour cent, contre 5 pour cent en novembre 1969.

C'est normalement en janvier et en février que le chômage atteint chaque année un sommet; à la fin de l'été, il touche son plus bas niveau. L'opération de la désaisonnalisation a donc pour effet d'établir sur douze mois cette fraction du chômage qu'on attribue à des facteurs saisonniers.

Ainsi, les chiffres exprimant le chômage réel de décembre et qui seront publiés aujourd'hui indiqueront sans doute une augmentation sensible du nombre des sans-travail; mais le taux, une fois désaisonnalisé, pourrait révéler une baisse par rapport à l'an dernier.

En décembre dernier, le bureau régional de la main-d'œuvre de la ville de Québec signalait de 18.000 à 19.000 inscriptions de sans-travail, contre 13.000 pour décembre 1969. Par contre, à Montréal, le bureau régional publiait des chiffres indiquant une très légère baisse du nombre des sans-travail, de 65.583 (décembre 1969) à 65.346 (décembre 1970). Mais les autorités du ministère mettent en garde contre une interprétation trop hâtive de ces chiffres qui peuvent comprendre deux ou trois demandes d'emploi émanant de la même personne. Ce sont ce que les administrateurs appellent des "statistiques opérationnelles".

LANGEVIN

revenait devant le juge pour demander une précision sur le mot "accusateur" contenu dans l'acte d'accusation. Après avoir obtenu cette précision, le jury a décidé, quelques minutes plus tard, d'acquiescer à l'accusé.

Si la couronne maintient les autres actes d'accusation contre Langevin et ses camarades, le procès de Jean Boissjoly, accusé entre autres de conspiration et d'appartenance au FLQ, devrait commencer ce matin devant le juge Ouimet.

D'autre part, ce matin également, Me Robert Lemieux et cinq accusés, à savoir Jean Boissjoly, Gilles et Raymond Cormier, Paul et Jacques Rose, présentent une requête en cour d'appel pour que leur soit reconnu le droit de prendre l'avocat de leur choix. La semaine dernière, le juge Ouimet avait manifesté son opposition au fait que Me Lemieux, qui est présentement incarcéré, assure la défense de ces accusés.

BLOC-NOTES

Suite de la page 4

viction que beaucoup de problèmes dépassent le seuil de la négociation et ne peuvent trouver de solution qu'au niveau de la politique. Par exemple, tout récemment elle a opté pour le "camp de la liberté": c'est qu'elle a senti que ses membres auraient pu être les premières victimes d'un climat d'oppression. Elle s'est vivement opposée aux gou-

vernements de Québec et d'Ottawa, mais cette opposition, en dépit des alliés qui se sont solidarisés avec elle, n'avait rien de la politique partisane.

Cette action politique, même non partisane, comporte ses périls. La CSN en est sûrement consciente. Elle a été elle-même contestée de l'intérieur durant la crise d'octobre et un important syndicat menace actuellement de se désaffilier pour protester, en partie, contre l'attitude qu'elle a alors adoptée. Mais ce sont des risques qu'elle a elle-même à apprécier et qu'elle évalue sûrement avant de les prendre.

Me Heenan voudrait que la démocratie soit mieux respectée à l'intérieur du mouvement syndical. Il y a place sans doute pour l'amélioration et c'est un problème sur lequel le législateur aura à se pencher un jour. Mais, en attendant, on doit reconnaître que, en dépit de leurs imperfections, les syndicats comptent parmi les organismes les plus démocratiques que nous connaissions.

Vincent PRINCE

300 ÉTUDIANTS

Suite de la page 3

et les slogans lancés par les manifestants parvenaient jusqu'à la salle d'audience.

Dans leur pétition, les étudiants protestataires s'en prennent vivement au

ministre de la justice du Québec, Me Jérôme Choquette. Ils lui reprochent certaines déclarations qui, selon eux, constituent une ingérence directe dans le domaine judiciaire; ils s'élèvent contre ce qu'ils appellent le chantage odieux dont se serait rendu coupable le ministre Choquette du 16 octobre au 28 décembre en refusant tout cautionnement jusqu'à l'arrestation des frères Rose et de Francis Simard; enfin, ils disent prendre bonne note de la déclaration du ministre de la justice faite le 9 novembre dernier, à savoir qu'il serait injuste à l'égard de la pègre d'utiliser contre elle la loi des mesures de guerre.

Ces aspirants à la carrière d'avocat ne manquent pas, au passage, de dénoncer "la mollesse inacceptable du Barreau devant la violation ouverte du droit et de la pratique juridique".

Les étudiants protestataires déclarent, de plus, que la justice est la responsabilité de chacun et que lorsqu'elle est compromise, il appartient à tous de réagir.

L'EXAMEN

Suite de la page 3

Il en va de même dans le monde scientifique: les universitaires savent que l'anglais est devenu le "latin de notre époque" et qu'une découverte scientifique passe souvent inaperçue si elle n'est pas publiée dans la langue de Shakespeare. C'est d'ailleurs pourquoi de plus en plus de chercheurs canadiens-français publient tous leurs ouvrages en anglais. Il en va de même dans la plupart des grands pays du monde.

Chambly

L'UN n'aura pas de candidat

L'Union nationale ne présentera pas de candidat à l'élection partielle du comté de Chambly le 8 février.

C'est le chef de l'UN, M. Jean-Jacques Bertrand, qui a annoncé cette décision de son parti hier, en disant que l'Union nationale n'avait pas l'intention de faire la lutte à M. Jean Courmoyer, son ancien ministre du travail, qui briguera cette fois les suffrages sous l'étiquette libérale.

M. Pierre Marois a déjà annoncé qu'il serait candidat une nouvelle fois dans Chambly pour le Parti québécois qui a tenu dans ce comté un congrès de mise en nomination au cours duquel M. Marois a été choisi à l'unanimité.

Quant aux libéraux, on sait que M. Courmoyer a été d'abord nommé ministre du travail en remplacement de M. Pierre Laporte, décédé le 17 octobre dernier.

Cette nomination puis son choix comme candidat dans le comté de M. Laporte sans qu'il y ait de congrès de mise en nomination auraient exaspéré certains libéraux mécontents qui seraient sur le point, croit-on savoir, d'opposer à l'ancien ministre de l'UN devenu libéral,

un libéral indépendant.

Hier, M. Bertrand a dit qu'il ne saurait nier la compétence de M. Courmoyer puisque c'est précisément à cause de cette compétence que l'UN l'avait choisi.

"Le 29 octobre dernier, a dit M. Bertrand, je déclarais que l'Union nationale n'avait aucune raison de se sentir amoindrie du fait qu'un gouvernement libéral se voyait obligé, quelques mois après son élection de venir chercher un membre de cette équipe dont il avait tant critiqué l'incompétence. Dans ces conditions, poursuit le chef de l'UN, il nous semble bien difficile de considérer M. Courmoyer comme un adversaire. Continuons donc de le considérer comme un collègue qui a mis de côté un esprit de parti pour aller prêter main-forte à un gouvernement qui en a grandement besoin."

M. Jean Courmoyer avait été battu le 29 avril dernier par le péquiste Claude Charbon dans le comté de Saint-Jacques.

Les candidats à l'élection partielle du 8 février dans Chambly sont donc MM. Pierre Marois, PQ; Jean Courmoyer, libéral et deux candidats indépendants jusqu'à présent.

Québec veut participer aux décisions de l'ACDI

QUEBEC (Par G.L.) — Le Québec veut participer de plein droit aux programmes et aux décisions de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), présidée depuis peu par M. Paul Gérin-Lajoie, ex-ministre de l'éducation du Québec.

Des négociations à ce sujet seront entreprises à brève échéance, d'abord au niveau politique entre le ministère des affaires extérieures et le ministère des affaires inter-gouvernementales du Québec, puis au niveau des hauts fonctionnaires.

Le Québec attache la plus grande importance à ces discussions, a-t-on appris hier, d'autant plus qu'il est mis à contribution, par le truchement des impôts, pour près du tiers du budget de \$400 millions de l'ACDI.

Le Québec s'intéresse surtout à sa

participation effective dans les programmes en faveur de l'Afrique francophone, où plus de 800 enseignants québécois sont déjà au travail.

L'ACDI jouit dans l'ensemble du statut d'une société de la Couronne, ce qui lui assure des pouvoirs discrétionnaires assez étendus.

Le Québec veut être associé à la définition des programmes, de telle sorte que ses ressources, bancaires et financières, ne soient pas engagées sans consultation préalable. En cours d'extension, il veut participer de façon effective à leur réalisation, conscient qu'il peut fournir une contribution intelligente et valable. Ainsi, déjà associé à la sélection des enseignants qui vont en Afrique, le Québec veut l'être aussi dans leur recrutement et dans le choix des normes et des critères.

Le CEO propose

Un nouveau partage des pouvoirs entre les gouvernements municipaux et les provinces

TORONTO (Le Devoir) — "Le gouvernement local demeure l'agent le mieux placé pour identifier et régler la plupart de nos problèmes."

Cette assertion constitue la pierre angulaire sur laquelle s'appuie le conseil économique de l'Ontario pour réclamer une réforme en profondeur au niveau du partage des responsabilités entre les gouvernements municipaux et provinciaux et, par ricochet, au niveau du partage des ressources fiscales.

Dans un document rendu public hier, le conseil économique de l'Ontario, poursuivant ses études au sujet de la réforme municipale et approfondissant l'analyse du système de gouvernement régional qu'il proposait en 1969, suggère

en effet que les gouvernements régionaux deviennent la base même du système politique. Le Conseil souligne que dans la situation actuelle, les relations qui subsistent entre le gouvernement provincial et les municipalités demeurent des relations de supériorité à subordonnés, alors que les relations entre les provinces et le gouvernement central ont plutôt tendance à s'inscrire dans une perspective d'association.

Le conseil développe alors ce qu'il proposait déjà en 1969, à savoir qu'une constitution interne provinciale devrait délimiter les responsabilités entre la province et les gouvernements régionaux. Rejetant l'idée que les services à la propriété sont mieux as-

surés par les gouvernements municipaux et les services personnels par les gouvernements provinciaux, les auteurs du rapport font remarquer que ce divorce, traditionnellement accepté, a faussé la nature, le but et le rôle des gouvernements locaux. "Sans référence à aux personnes, les services à la propriété n'ont plus aucun sens", fait remarquer le rapport.

"Puisque les personnes et seulement les personnes comptent dans notre société", les membres du conseil économique suggèrent que l'on réorganise l'administration des services à la personne et à la propriété en fonction du seul critère de l'efficacité. En conséquence, compte tenu du principe initialement retenu à savoir que les gouvernements locaux sont mieux placés pour répondre aux besoins des gens, ils recommandent le transfert aux gouvernements régionaux des responsabilités dévolues à la province soit, outre les responsabilités à l'égard des services physiques essentiels, routes, égouts, aqueducs, distribution de l'énergie, etc., les responsabilités relatives aux services sociaux, santé, éducation, bien-être.

En somme, le transfert des pouvoirs recommandé par le rapport touche l'administration des services, laissant à la province le rôle d'organisme législatif fondamental. En outre, la province ne renoncera pas entièrement à ses responsabilités administratives puisqu'elle continuera à assurer des services interrégionaux, grands-routes, alimentation en énergie, etc. De même, elle aurait pour principale mission d'intégrer dans une planification d'ensemble toutes les activités gouvernementales, notamment dans le domaine du développement économique.

Pareil "remue-ménage" constitutionnel implique évidemment une révision complète du partage fiscal au Canada. "Le partage fiscal entre les trois niveaux de gouvernement du système fédéral actuel, note le rapport, demeure la source de bien des iniquités." Il souligne en particulier le fait que la nécessité d'accroître les revenus par le biais de la taxe foncière force les municipalités à donner la priorité à des projets susceptibles d'augmenter les revenus de cette manière.

"Si les ressources fiscales provinciales — impôt sur le revenu, taxes de ventes, profits sur la vente des alcools, et revenus émanant de l'exploitation des richesses naturelles — étaient davantage mises à la portée des gouvernements régionaux, nous serions bien mieux placés pour combler

l'écart qui existe entre les besoins et les revenus", dit le rapport.

Le conseil économique de l'Ontario tient compte également de "la différence essentielle qui existe entre les régions rurales et urbaines, entre le nord et le sud" de la province. Aussi, suggère-t-il, que les gouvernements régionaux de la province, beaucoup plus urbanisés, obtiennent des responsabilités plus importantes et qu'en conséquence, la constitution prévoit un partage fiscal approprié. Ainsi, les diverses régions de l'Ontario pourraient être politiquement organisées selon les formules les plus pertinentes dans chaque cas.

COURS DE PRÉPARATION AU MARIAGE

INSCRIPTION: Lundi, le 18 janvier 1971 à 8 h. 00 P.M. - Coût: \$20. le couple

Endroits et dates du premier cours

NORD	EST	SUD-EST	OUEST
Lundi, le 1er février Ecole St-Paul-de-la-Croix 1110, rue Prieur	Dimanche, le 31 janvier Métro - Beaubien (2h.00) 525 est, rue Beaubien	Mardi, le 2 février Assomption 153, du Portage - Assomp.	Dimanche, le 31 janvier Verdun (2h. 00) 4949, avenue Verdun
Mardi, le 2 février Chomedey - Laval 3781, boul. Lévesque	Dimanche, le 31 janvier E. Ste-Bernadette (2h.) 6855 - 16e ave Rosemont	Mercredi, le 3 février Centre Montfortain 4300, rue boussuet	Lundi, le 1er février St-Jean-de-Matha 2700, rue Allard
Mercredi, le 3 février Pont-Viau - Laval 34, boul. Lévesque	Lundi, le 1er février St-Barthélemy 7137, rue des Érables	Jeu, le 4 février Maisonnette 1955, rue Létourneau	Dimanche, le 7 février La Cathédrale (2h. 00) 1111, rue de la Cathédrale
Mercredi, le 3 février Villeray 7637, rue Boyer	Mardi, le 2 février Métro - Laurier 505 est, rue Laurier	Samedi, le 6 février Métro Berri-Demontigny 335 est, De Maisonneuve	Lundi, le 8 février Ville Leblanc 7675, rue Edouard
Jeu, le 4 février St-Michel 7979 - 8e avenue St-Michel	Mardi, le 2 février St-Esprit 2851, rue Masson	Dimanche, le 7 février 1975, rue Dorian	Mardi, le 9 février 770, rue du Couvent
Jeu, le 4 février Ste-Rose - Laval 219, boul. Ste-Rose	Dimanche, le 7 février Métro Beaubien (soir) 525 est, rue Beaubien	Lundi, le 8 février St-Vincent-de-Paul 2424 est, boul. Maisonneuve	Mardi, le 9 février N.D. Perpétuel Secours 6000 - boul. Monk
Jeu, le 4 février St-Vital 805, boul. Ste-Croix	Lundi, le 8 février St-Leonard 5485 est, Jean Talon	Dimanche, le 14 février Hochelaga (soir) 2055, rue St-Germain	Mercredi, le 10 février Notre-Dame-de-Grâce N.D. 3319 - N.D.G.
Dimanche, le 7 février Ecole Pie X (2h.00) 9955, rue Papineau	Jeu, le 11 février St-Jean-Berchmans 5940, rue Chabot	Mardi, le 16 février St-Louis 7905 est, Sherbrooke	Jeu, le 11 février Lachine 800, rue Provost
Mardi, le 9 février 3644 rue Martail	Jeu, le 11 février St-Arène 6980, Christophe-Colomb	Mardi, le 16 février La Nativité 1844, rue St-Germain	Lundi, le 15 février Oratoire St-Joseph 1800 ch. Reine Marie
Mercredi, le 10 février Montreal-Nord 11 905 - boul. Ste-Croix	Dimanche, le 14 fév. (soir) St-Jean-Bap. - M. Vianney 6421 - 2e ave Rosemont	Jeu, le 18 février Pointe-aux-Trembles 12,085 est, N. Dame	Mercredi, le 17 février Pointe St-Charles 2115, rue Centre
Dimanche, le 14 février Ecole Marguerite d'Youville (2h.00) 8755, rue Henri-Julien	Lundi, le 15 février Ecole St-Edouard 525 est, rue Beaubien		Jeu, le 18 février Verdun 320, avenue de l'Église

Pour de plus amples renseignements : Téléphonez à 288-0168 ou 288-1405 de 9 h. 00 a.m. à 6 h. 00 p.m.

Propriétaires-électeurs D'OUTREMONT

Votez au référendum jeudi ou vendredi, les 14 et 15 janvier, au sujet du règlement # 661.

Les bureaux de scrutin sont ouverts de 9 h à 21 h, aux endroits suivants:-

Bureaux 1, 2 et 3	Académie Strathcona 520 chemin de la Côte St-Catherine
Bureaux 4, 5, 6, 7, 8 et 9	Ecole Guy Drummond 710 avenue Stuart
Bureaux 10, 11, 12 et 13	Collège St-Viateur 455, avenue Bloomfield

VOTEZ

C'EST UN DEVOIR ENVERS LA JEUNESSE

C'EST UN DEVOIR ENVERS VOUS-MÊME

Le Conseil de la ville d'Outremont

Les promesses du ministère ne satisfont pas les facteurs

Les débrayages, une "possibilité réelle" aux postes

par Jean-Luc Duguay

Malgré la promesse du ministère des postes d'entendre les griefs de ses employés, le président de l'Union des facteurs du Canada, M. Roger Décarie, n'a pas voulu hier écarter la possibilité de débrayages à travers le pays.

Tant que le ministère ne sera pas passé véritablement à l'action, la menace de grèves reste "sérieuse" et constitue une "possibilité réelle", a déclaré M. Décarie qui avait vivement dénoncé mardi le "fouillis" caractérisant les postes canadiens.

Le président des 12.000 facteurs a dit avoir rencontré hier matin le sous-ministre, M. John Mackay, et le directeur des relations de travail du ministère, qui lui ont donné l'assurance que tout

serait fait pour régler les problèmes dus à la réorganisation des services postaux d'un océan à l'autre.

C'est dans sa déclaration de mardi que M. Décarie avait pour la première fois encore la possibilité de grèves sauvages si le ministère persistait à "passer par-dessus la tête" des dirigeants nationaux de l'Union des facteurs.

Aux Communes hier, le ministre responsable des postes, M. Jean-Pierre Côté, s'est dit étonné de l'attitude de M. Décarie surtout au moment où il n'y a jamais eu tant de consultations entre employeurs et employés et où le gouvernement essaie de ranimer la confiance de la population dans les postes.

"C'est une déclaration bien typique

d'un politicien. M. Côté ne sait pas ce qui se passe. C'est vrai qu'il y a eu des meetings mais ils n'ont pas donné de résultats concrets", a répliqué M. Décarie.

Le syndicaliste a ajouté que la situation était plus pénible dans certaines régions du Canada, en Ontario et dans les Maritimes notamment, et que seule une action rapide du gouvernement peut empêcher des grèves "dont personne ne veut".

Les revendications des facteurs se cristallisent autour de la décentralisation des services postaux entreprise sous l'ancien ministre, M. Eric Kierans, et qui a entraîné, de la part des fonctionnaires du ministère, des accords à

la convention collective.

L'entente a été signée à l'automne après une longue série de grèves tourmentées et de fermetures de bureaux par le ministère. M. Décarie craint que l'attitude actuelle de l'employeur ne force les facteurs à revenir à "la période de mai-août".

Selon le syndicaliste, la décentralisation des services postaux risque d'aboutir à la création de quatre bureaux de poste à travers le pays que le ministère veut jouer les uns contre les autres.

Les fonctionnaires que le ministère a délégués dans chaque région (Maritimes-Québec-Ontario-Ouest) prennent des décisions influant sur le travail des facteurs sans entente préalable au niveau

national entre les dirigeants syndicaux et le ministère, de dire M. Décarie.

Le syndicaliste a cité en exemple des fusions de bureaux de poste qui auraient été faites à l'insu de l'Union, même s'ils changent les conditions de travail des employés. Ces cas auraient été particulièrement nombreux à Toronto et dans la péninsule de Niagara.

Autre exemple: le ministère n'a pas encore réglé le problème des employés "de surplus" qui ont été embauchés par suite de l'instauration, il y a deux ans, de la semaine de travail de cinq jours. Ces employés, a dit M. Décarie, n'ont pas reçu d'augmentation de salaire, et le problème traîne depuis quatre mois.

Toutes ces situations, a encore dit le syndicaliste, créent des "males" parce qu'ils ont des répercussions sur le travail quotidien des facteurs, et c'est pourquoi le ministère devrait s'atteler à la tâche dans les meilleurs délais.

Dans sa déclaration de mardi, M. Décarie s'en était violemment pris au ministre qui était censé améliorer les relations patronales-ouvrières dans les postes.

"Au moins, avec Kierans, on savait où on en était. Depuis la venue de Côté, nous ne le savons plus. De fait, personne ne semble savoir où il en est, même pas le ministre responsable des postes lui-même", avait dit M. Décarie.

Le "Vaisseau d'Or" cadennassé

Le Vaisseau d'Or vient d'être cadennassé par un huissier de la cour supérieure qui a signifié au propriétaire, le maire Jean Drapeau, un bref de saisie pour une dette non acquittée de \$42.750.

Le restaurant du maire était fermé depuis la semaine dernière pour "travaux de réfection".

La direction de l'hôtel Windsor, dans lequel est aménagé le restaurant, réclame 15 mois de loyer au maire ainsi qu'un mois de dommages et intérêts pour la perte de loyer après expiration du bail.

Le Vaisseau d'Or a été ouvert en juillet 69 par le maire Drapeau et il semble que son établissement à l'hôtel Windsor faisait l'objet d'une entente verbale entre le maire et les propriétaires de l'hôtel.

M. Drapeau a du reste fait savoir hier que tout allait s'arranger lorsqu'il réussirait à rejoindre M. Howard

Webster, directeur du Windsor, qui est actuellement en voyage aux États-Unis.

Pour le moment, le mobilier du restaurant, pour une valeur égale à la réclamation est saisi.

Nul ne sait s'il s'agit là du naufrage du Vaisseau d'Or qui, dès 69, s'était engagé sur une mer houleuse. La grève des policiers en octobre 69, les nombreuses manifestations organisées devant le restaurant du maire et l'explosion d'une bombe à la résidence du maire avaient forcé la direction du restaurant à établir une veille policière constante qui n'était pas de nature à attirer les clients.

L'orchestre de 20 musiciens qui se produisait chaque soir au Vaisseau d'Or constituait, selon les restaurateurs compétents, une dépense exagérée. Enfin le Vaisseau d'Or avait-il eu à peine le vent en poupe que survenaient les enlèvements, ralentissant une fois de plus les affaires du restaurant.

300 étudiants en droit manifestent contre l'ingérence politique

De 250 à 300 étudiants en droit de l'université de Montréal ont manifesté, hier matin, devant le palais de justice contre l'ingérence de plus en plus grande du pouvoir politique dans le pouvoir judiciaire.

Cette manifestation qui s'est déroulée dans l'ordre avait été décidée le matin même lors d'une assemblée générale regroupant la majorité des étudiants de la faculté des droit.

Dans un texte, signé par 365 d'entre eux, les étudiants en droit protestent énergiquement contre la mise en vigueur des lois d'exception et "l'intention des gouvernements d'Ottawa, de Montréal et de Québec d'imposer au peuple du Québec une loi d'exception permanente."

Les étudiants protestataires soutiennent que les procès actuellement en cours "révèlent que les autorités ju-

diciaires se font les serviteurs du pouvoir politique". A ce sujet, ils notent que les dates de ces "procès politiques dits de droit commun" ne sont qu'approximatives, qu'on refuse, sans motif, d'accorder des cautionnements à de nombreux citoyens, etc.

Se référant directement à la condamnation de Michel Chartrand par le juge Quimet pour outrage au tribunal, les étudiants en droit déclarent: "La condamnation à des peines d'emprisonnement contre des gens qui réclament des procès justes et impartiaux, par le jeu de l'outrage au tribunal, est un abus de pouvoir."

Cette manifestation s'est déroulée alors que dans la cour no 4, le procès du présumé felquist Robert Langevin pour libelle séditieux se poursuit; les cris

Suite à la page 2

Des sociologues préparent une analyse des causes de la crise

La Société canadienne de sociologie et d'anthropologie se propose de présenter d'ici la fin de février un rapport analytique sur les "causes profondes" qui ont amené les événements d'octobre."

C'est un panel en voie de formation de cinq membres qui sera chargé de rédiger ce rapport et de le soumettre à la prochaine réunion annuelle de l'ACSA.

D'ores et déjà, quatre sociologues et anthropologues ont été choisis pour faire partie du panel. Ce sont MM. Oswald Hall, de l'université de Toronto, Raymond Breton, de l'université de Toronto également, Richard Ossenberg, de l'université de Calgary et Hubert Guindon, de l'université Sir George Williams.

La formation de ce groupe d'enquête a été décidée au cours de l'assemblée du mois de décembre de l'association. Les membres présents ont adopté une résolution condamnant la proclamation de la loi sur les mesures de guerre et de la loi pour le maintien de l'ordre public, de même que la nomination d'un commissaire-enquêteur par le ministère de l'éducation du Québec, alléguant que ces mesures ne sont nullement propices.

Les membres de l'ACSA ont décidé également de mettre sur pied un comité de sociologues et d'anthropologues chargés d'étudier les causes du terrorisme et la réaction du gouvernement devant la violence.

■ aujourd'hui

A 11h00, ouverture du Salon international de l'auto de Montréal à la Place Bonaventure.

A 12h30, chez Maxime, 10145 Lajeunesse, déjeuner du Club Kiwanis Laval, M. François Cloutier, ministre des affaires culturelles, parlera de la crise d'octobre.

A 12h30, à la Maison du commerce, déjeuner du Kiwanis Club of Montreal, M. Edgar Andrew Collard sera le conférencier.

A 13h30, à la salle Bonaventure du Reine Elizabeth, l'archevêque de Montréal, Mgr Paul Grégoire, donnera une conférence à l'issue du déjeuner du Club Richelieu. Sujet: "La famille."

A 14h00, au 1215 boul. Sainte-Foy, à Longueuil, partie de cartes organisée par les Dames auxiliaires des Soeurs de Notre-Dame du Bon-Conseil. Un goûter sera servi.

A 16h00, au secrétariat national du parti, 5675 Christophe-Colomb, le président du Parti Québécois, M. René Lévesque, donnera une conférence de presse avec la participation du Dr Camille Laurin, chef parlementaire du parti, et M. Jacques Parizeau, président du conseil exécutif.

A 16h00, au salon Hampstead de l'hôtel Bonaventure, le président et le directeur des ventes de la société General Motors du Canada recevront les journalistes.

A 17h30, à la distillerie Meagher, 1167 Britannia, l'association professionnelle des voyageurs de commerce expliquera aux journalistes sa position contre le projet de loi sur la protection du consommateur (bill 45).

A 17h00, les ministres Claire K. Casgrain et Robert Quenneville seront reçus à l'hôtel de ville de Joliette et donneront une conférence de presse. En soirée, Mme K. Casgrain sera conférencière devant les membres des clubs sociaux de Joliette.

A 20h00, le ministre Gilles Massé participera à la réunion du Comité de la route trans-québécoise à Victoriaville.

A 19h30, au Centre d'apprentissage du 1050 de la rue Borne, à Québec, assemblée générale de l'Association de la construction de Québec.

A 20h00, au Centre Monchanin, 4917 Saint-Urbain, exposition de "Sumi-e" (encre japonaise) et démonstration par deux artistes: Yukari Régner et M. Ebato.

A 20h00, assemblée annuelle des Dames auxiliaires de l'hôpital Santa-Cabrin, dans la bibliothèque de l'hôpital. Elections.

Les courtiers d'assurance de la région de Montréal se réunissent au Reine Elizabeth pour discuter diverses questions dont celle de l'assurance-automobile.

A 13h00, au Centre de formation professionnelle, 5205 rue Parthenais, un comité de chômeurs étudiants rencontrera les journalistes, des représentants des syndicats, des députés de différents partis et le ministre du travail ou un de ses représentants. Les intéressés veulent connaître l'avenir des cours de recyclage, les débouchés offerts aux élèves ayant complété leurs 52 semaines et les classifications proposées au ministère du travail.

A 10h30, au 2336 chemin Sainte-Foy, à Sainte-Foy, le président de la Corporation des enseignants du Québec, M. Yvon Charbonneau donne une conférence de presse sur: 1) le dépôt devant la Cour supérieure d'une action en nullité contre un grand nombre de décisions rendues par le président du comité provincial de classification, M. Léo Rossignol, qui vient de démissionner; 2) les tolérances et les enseignants non légalement qualifiés.

Mise au point

Un porte-parole de la régionale de Chambly a déclaré, hier, que M. Robert Langevin, qui vient de subir un procès sous l'accusation d'avoir publié un libelle séditieux et qui a été acquitté, n'est pas étudiant à la polyvalente MacDonald-Cartier.

Cette affirmation faisait partie d'une déclaration remise par la police de Montréal pendant le procès de Langevin; elle a été reprise par plusieurs médias d'information, dont Le Devoir. En fait, M. Langevin serait plutôt un étudiant de CEGEP.

Québec songe à bâtir un immeuble à Paris

QUÉBEC (par G.L.) — Le gouvernement québécois songe sérieusement à construire en plein centre de Paris un immeuble qui regrouperait tous ses services éparpillés en trois endroits différents.

Entre-temps, il ne réaliserait pas le projet, annoncé précédemment, de regroupement temporaire dans l'immeuble de la rue Pergolèse, qui abrite la délégation générale et où demeure le délégué québécois, M. Jean Chapdelaine.

Une étude effectuée par le ministère des travaux publics révélerait que le produit de la vente des deux immeubles que le Québec possède à Paris — l'un, situé rue Pergolèse, l'autre, sur la rue Barbet-de-Jouy — soit quelque \$2 (deux) millions, permettrait de construire un nouvel immeuble, en plein cœur de la capitale française.

C'est ce projet qui est actuellement envisagé, et à propos duquel une décision sera prise au cours des prochains mois.

Si le gouvernement en venait à cette solution, le regroupement d'abord envisagé n'aurait pas lieu, de telle sorte qu'il n'y aurait qu'un seul déménagement, probablement l'an prochain.

Interrogé hier par Le Devoir, le commissaire-général à la coopération avec l'extérieur, M. Yves Michaud, a souligné qu'il ne faut conférer aucune signification "politique" au projet de fermeture éventuelle de l'immeuble de la rue Darbet-de-Jouy, celui que les étudiants québécois à Paris considèrent comme leur centre culturel. Il s'agit tout simplement, dit-il, d'une question d'intendance et d'efficacité. De plus, l'immeuble projeté serait cohérent et fonctionnel, et il répondrait plus adéquatement aux besoins du gouvernement et des Québécois de passage ou en stage à Paris. Il n'est nullement dans l'intention du gouvernement de priver les étudiants de services qui leur sont présentement accessibles, dont celui de la salle de lecture.

D'autre part, les bureaux de l'immigration, rue Aubert, resteraient également ouverts dans l'attente du nouvel immeuble.

Chose certaine, il sera impossible de regrouper de façon permanente tous les services gouvernementaux rue Pergolèse, qui est au surplus excentrique. D'où l'hypothèse de travail de plus en plus sérieuse de s'installer à neuf en plein centre de la capitale.

Air Canada remercie 415 employés

Air Canada a annoncé hier qu'elle remerciait 415 employés, dont 375 travaillaient au Canada et les autres aux États-Unis ou aux Antilles.

Quelque 200 de ces employés sont embauchés sur une base partielle ou temporaire. Quant aux permanents mis à pied, M. Yves Pratte, président du conseil d'Air Canada, a formulé l'espoir qu'ils pourraient être repris au cours de l'année.

Les raisons de ces mises à pied, telles qu'énumérées par M. Pratte, sont un ralentissement de l'augmentation prévue du nombre des voyageurs et du trafic aérien, l'austérité due à l'inflation et l'accroissement des frais d'exploitation.

La plupart des employés mis à pied étaient affectés à l'accueil des passagers et aux aires de circulation aérienne.

M. Pratte, affirmant qu'Air Canada, comme beaucoup d'autres lignes aériennes, devait faire face à des frais accrus d'exploitation, a dit que le programme d'austérité se s'impose la compagnie n'allait pas réduire le service passagers.

On sait qu'Air Canada, à l'instar de beaucoup d'autres lignes aériennes, fait face à un accroissement des dépenses en raison de l'acquisition prochaine d'avions géants comme Boeing 747, DC-10 et Lockheed. Air Canada a d'ailleurs annoncé ces jours-ci qu'elle venait d'accorder un contrat de quelques centaines de milliers de dollars à la compagnie Mitchell pour la construction de véhicules spécialement conçus pour le chargement et le déchargement des jumbos-jets que la compagnie devrait mettre en service d'ici quelques mois.

Présent à Lomé mais sans statut officiel...

QUÉBEC (par G.L.) — C'est sans aucun statut officiel que le Québec participera la semaine prochaine à la conférence des ministres de la fonction publique des pays francophones, une initiative de l'Agence de coopération culturelle et technique des pays francophones.

La "représentation" québécoise, présidée par M. Jean-Paul L'Allier, fera tout simplement partie de la délégation canadienne présidée par M. Gérard Pelletier.

Lors de sa fondation, l'an dernier, à Niamey, l'Agence a établi le statut de gouvernement "participant". Il appartenait aux intéressés, dans ce cas à Ottawa et à Québec, d'établir à leur tour le statut précis du Québec à l'intérieur de l'Agence. Cela n'a pas encore été défini. En fait, la première réunion à cet égard n'a eu lieu que lundi dernier, à Ottawa, et elle sera suivie de plusieurs autres.

Ne voulant pas préjuger des résultats de ces négociations, ne voulant pas non

plus qu'Ottawa établisse des précédents à propos desquels il serait difficile de faire marche arrière, le Québec a décidé de participer sans aucun statut "particulier" aux prochaines conférences de la francophonie. C'est ainsi que M. L'Allier ne sera pas vice-président de la délégation canadienne, ce qui pourrait être invoqué dans les négociations délicates entreprises entre les deux gouvernements.

Le gouvernement québécois ne fait nullement marche arrière, assure-t-on à Québec. Toutefois, sans querelles, sans bravade ni esclandre, à pas feutrés et prudents, il est déterminé de faire admettre son droit de participation aux organismes internationaux qui le concernent de très près. Le gouvernement, ajoute-t-on, est conscient que les décisions qui seront prises quant au statut du Québec au sein de l'Agence sont lourdes d'implications constitutionnelles et pèseront dans la nouvelle définition du régime fédéral canadien.

Guy Saint-Pierre

L'examen de français reste obligatoire pour les immigrants

par Gilles Provost

Les immigrants récemment arrivés au Québec sont et resteront obligés de prouver leur connaissance d'usage du français par un examen s'ils veulent obtenir un certificat de fin d'études secondaires. C'est ce qu'a affirmé hier à midi le ministre de l'éducation, M. Guy Saint-Pierre, sur les ondes de la station radiophonique CKAC.

Le ministre a également révélé qu'il proposera dans quelques semaines au conseil des ministres, des règlements précis de façon à traduire dans le concret le "deuxième volet" du bill 63 qui imposait une connaissance d'usage du français à tous les élèves de classe terminale du cours secondaire. (Dans la pensée de M. Saint-Pierre, le premier volet accorde la liberté aux parents de choisir la langue d'enseignement pour leurs enfants.)

Le ministre a aussi affirmé qu'il "ne partage pas le point de vue" du Protestant School Board of Greater Montreal: le PSBGM voudrait que les étudiants qui ont commencé leurs études secondaires à l'extérieur du Québec ne soient pas obligés de passer un examen de français.

Toute souplesse ne semble pas exclue, cependant, puisque M. Saint-Pierre a admis qu'il faudra peut-être ménager une période de rattrapage ou d'autres moyens appropriés de façon à atteindre les mêmes objectifs, soit une connaissance d'usage du français chez tous les anglophones.

D'un autre côté, les francophones doivent aussi faire un effort particulier pour bien maîtriser l'anglais, estime le ministre de l'éducation. La situation géographique et économique du Québec, en 1971, ne permet pas de fonctionner uniquement en français sans risquer de nous enfermer dans une sorte de ghetto.

A titre d'exemple, il a signalé que la compagnie Bombardier, typiquement canadienne française, exporte à l'étranger environ 85% de sa production de moteurs. Dans ces conditions, a-t-il rappelé, les cadres de cette entreprise doivent posséder l'anglais.

Bien connaître l'anglais de façon à rester ouvert au monde extérieur n'est pas renier le français, a souligné M. Saint-Pierre. Il a rappelé que les jeunes ne peuvent prévoir à l'avance s'ils exerceront une fonction qui ne nécessitera pas la connaissance de l'anglais. Ils ne doivent donc pas courir de risque.

D'ailleurs, plusieurs autres personnalités québécoises s'inquiètent de voir les jeunes Canadiens français boudier l'étude de l'anglais parce qu'ils préconisent l'unilinguisme français au Québec. "Il est angoissant de voir des jeunes se priver d'instruments dont ils

auront besoin un jour ou l'autre," affirmait récemment au Devoir le chef syndical Fernand Daoust, de la FTQ.

Selon M. Daoust, même si l'unilinguisme français était décrété au Québec, les jeunes devraient quand même apprendre l'anglais. Autrement, affirme-t-il, les Québécois seront prisonniers du Québec et isolés en Amérique du Nord. Déjà, de nombreux travailleurs qui ne trouvent pas d'emploi au Québec ne peuvent aller travailler en Ontario ou aux États-Unis parce qu'ils ne parlent pas l'anglais.

Suite à la page 2

LA LIBRAIRIE DU VIEUX MONTRÉAL

451 St-Sulpice, Vieux Montréal

Tél.: 844-6113

vous présente ici le premier volume d'une prestigieuse collection de luxueux ouvrages consacrés à de grands artistes contemporains:

Rebeyrolles, Ubac, Riopelle, Miro, Calder, etc.



et vous offre une lithographie originale en 6 couleurs

Demandez comment bénéficier de cette offre exceptionnelle en remplissant le coupon réponse.

Je désire recevoir de plus amples informations sur la collection mentionnée plus haut.

NOM
ADRESSE
VILLE Tél.
PROFESSION

**SURPRISE
TRANQUILLE
EN JANVIER**

Tél.: 844-6571



CENTRE D'ÉTUDES DES COMMUNICATIONS

Sessions de sensibilisation

Dynamique des groupes

Québec 22, 23, 24 janvier
Montréal 19, 20, 21 février
Sherbrooke 5, 6, 7 mars

Animation de groupes de travail

Trois-Rivières 22, 23, 24 janvier
Québec 19, 20, 21 février
Sherbrooke 2, 3, 4 avril
Montréal 12, 13, 14 février et 5, 6, 7 mars

(session réservée aux administrateurs pédagogiques)

Croissance personnelle

Québec 26, 27, 28 mars

Communication non-verbale

Shawinigan du 15 au 19 avril.

Dates limites d'inscription: Dépliants disponibles sur demande une semaine avant le début de la session. Tél.: 737-6147



CENTRE D'ÉTUDES DES COMMUNICATIONS

3333, chemin de la Reine-Marie, Suite 270
Montréal 247

éditorial

Une volonté d'action qui risque de tourner court

Le bilan économique présenté mardi par le ministre québécois de l'industrie et du commerce confirme ce que l'on savait déjà: 1970 a été pour le Québec la plus mauvaise année économique depuis 1961.

L'accroissement en valeur de la production des biens et services a enregistré un recul de quelque 4,5 pour cent en regard de l'année précédente. A 6,1 pour cent, l'expansion du P.N.B. a donc été la plus faible depuis 1963; plus faible aussi d'un demi pour cent que l'expansion du PNB dans l'ensemble du pays. Les quelque 14.000 emplois nouveaux apparus au cours de l'année n'ont absorbé qu'une partie de l'augmentation de la main-d'œuvre — elle-même ramenée au chiffre modeste de 38.000 par le ralentissement de la conjoncture; en conséquence, le taux de chômage moyen a grimpé à 7,8 pour cent et atteignait 8,4 pour cent en fin d'année.

Les économistes de la Place d'Youville signalent certes quelques éclaircies dans ce tableau plutôt sombre: la hausse du revenu personnel par habitant a été plus marquée au Québec que dans l'ensemble du Canada; l'indice des prix à la consommation a augmenté sensiblement moins qu'ailleurs au pays; les investissements manufacturiers, selon des prévisions que la réalité pourrait avoir déjà infirmées, auraient augmenté de 11 pour cent, après avoir été en baisse pendant les trois années précédentes; la concentration de ces investissements dans les secteurs dits "à haute technologie", telles les industries chimiques serait, selon Québec, l'indice d'une heureuse transformation de la structure industrielle du Québec.

Mais les motifs d'inquiétude abondent. Relativement parlant, le Québec se dépeuple: une migration nette presque nulle, s'ajoutant au déclin du taux de natalité, a ramené le taux de croissance démographique à moins d'un demi pour cent — cinq fois moins qu'en Ontario et trois fois moins que dans l'ensemble du pays. Les investissements manufacturiers au Québec ont peut-être augmenté de 11 pour cent; mais ils ont bondi de 31 pour cent au Canada. Surtout, la relance économique que l'on prévoit pour 1971 promet d'être lente; elle ne se manifesterait vraiment qu'à compter du mois de juillet et ne porterait guère l'expansion de la valeur du P.N.B. au Canada à plus de huit pour cent. Le document du ministère de l'industrie et du commerce laisse entendre que le Québec suivra le mouvement, grâce, entre autres, à une expansion de la construction domiciliaire et à une forte hausse des investissements manufacturiers; mais on se refuse à hasarder un pourcentage. Côté chômage, malgré le ballon des 100.000 emplois, le ministre de Gérard D. Lévesque est avarié de précisions: chat échaudé...

Botté converti pour le ballon: certains y voyant un engagement, le premier ministre Bourassa voulut en faire une technique de dramatisation politique; on craignait alors qu'il ne se soit agi que d'un slogan électoral. Le ministre de l'industrie et du commerce corrige: c'est une volonté d'action, a-t-il déclaré dans son exposé; c'est un objectif, a-t-il improvisé lors de sa conférence de presse. Nous prenons note de la volonté et nous attendons qu'elle devienne agissante.

Mais à vrai dire, qu'il s'agisse d'une pro-

messe ou d'un objectif de courte période, le premier ministre Bourassa a été fort mal avisé de lancer ces 100.000 emplois présumés sur la place publique. Car en vertu de la constitution canadienne, le gouvernement du Québec n'est pas maître du "court terme", c'est-à-dire de la conjoncture. C'est Ottawa qui établit la politique monétaire, c'est Ottawa aussi qui encourt déficit ou excédent budgétaire selon qu'il veut stimuler ou freiner l'économie; la coopération des provinces peut être utile, mais elle n'est jamais déterminante.

Le ministre de l'industrie et du commerce a donc raison de constater que l'évolution de l'économie québécoise a été largement tributaire en 1970 de celle de l'économie canadienne; et il en ira de même cette année et l'année prochaine. C'est donc le gouvernement Trudeau qui est le grand responsable du ralentissement de l'expansion et de l'aggravation du chômage au Québec; c'est ce gouvernement qui a les moyens de relancer l'économie du Québec; et c'est ce gouvernement qui a décidé de le faire avec la parcimonie que l'on sait.

Le document préparé par le ministère québécois de l'industrie et du commerce évoque aussi le ralentissement de l'économie américaine parmi les causes de la détérioration constatée au Québec. Mais l'influence qu'exerce l'économie américaine sur la nôtre dépend dans une large mesure, elle aussi, de la volonté d'Ottawa. Le gouvernement fédéral pourrait fort bien, s'il le désirait, aménager les institutions économiques du pays et les relations commerciales, financières et autres entre le Canada et les Etats-Unis de manière à maximiser l'autonomie de ses politiques économiques. Jusqu'à nouvel ordre, Ottawa a choisi plutôt de se mettre à la remorque de Washington; et le Québec n'a d'autre choix, en vertu de la constitution canadienne, de se laisser traîner par cette locomotive capricieuse.

Il en va autrement des structures de l'économie. Le gouvernement du Québec dispose de pouvoirs très importants qui lui permettent de modifier profondément ces structures et, partant, d'accroître sensiblement le potentiel de croissance de l'économie québécoise, d'assurer aux autochtones un contrôle plus étendu sur le développement de celle-ci, de répartir plus équitablement les fruits de la croissance entre régions et catégories de citoyens. C'est d'ailleurs ces aspects "structurels" de la croissance qui ont inspiré aux divers gouvernements québécois leurs initiatives les plus prometteuses pendant la dernière décennie. Cela, le ministre québécois de l'industrie et du commerce semble le reconnaître: "Oui, messieurs, nous sommes maîtres de notre avenir", proclamait-il mardi dernier. Parce que le Québec est propriétaire des richesses naturelles situées sur son territoire, parce qu'il contrôle son système d'enseignement — donc la qualité de sa main-d'œuvre — mais aussi parce qu'il peut exercer un contrôle sur une fraction importante de l'épargne québécoise, parce qu'il peut établir de nouveaux véhicules d'investissement, parce qu'il

peut acheter ou mettre au point la technologie dont il a besoin...

Un gouvernement québécois qui utiliserait vigoureusement ses compétences législatives en ces divers domaines serait alors mieux placé pour exiger d'Ottawa qu'il réalise les conditions nécessaires à la bonne marche de ses projets: d'abord et avant tout une politique de plein emploi; puis, des aménagements commerciaux et financiers permettant aux entreprises québécoises de prendre leur essor en les protégeant quelque peu contre l'hydre du grand capital étranger.

Encore faudrait-il que Québec accepte de sortir d'un "court terme" dont il n'est pas maître, cesse de s'en remettre à un laisser-faire et à un continentalisme qui n'ont pas donné des résultats capables de satisfaire les aspirations de la majorité des Québécois, et dont les insuffisances sont à la source des tensions politiques et sociales au sein de leur société.

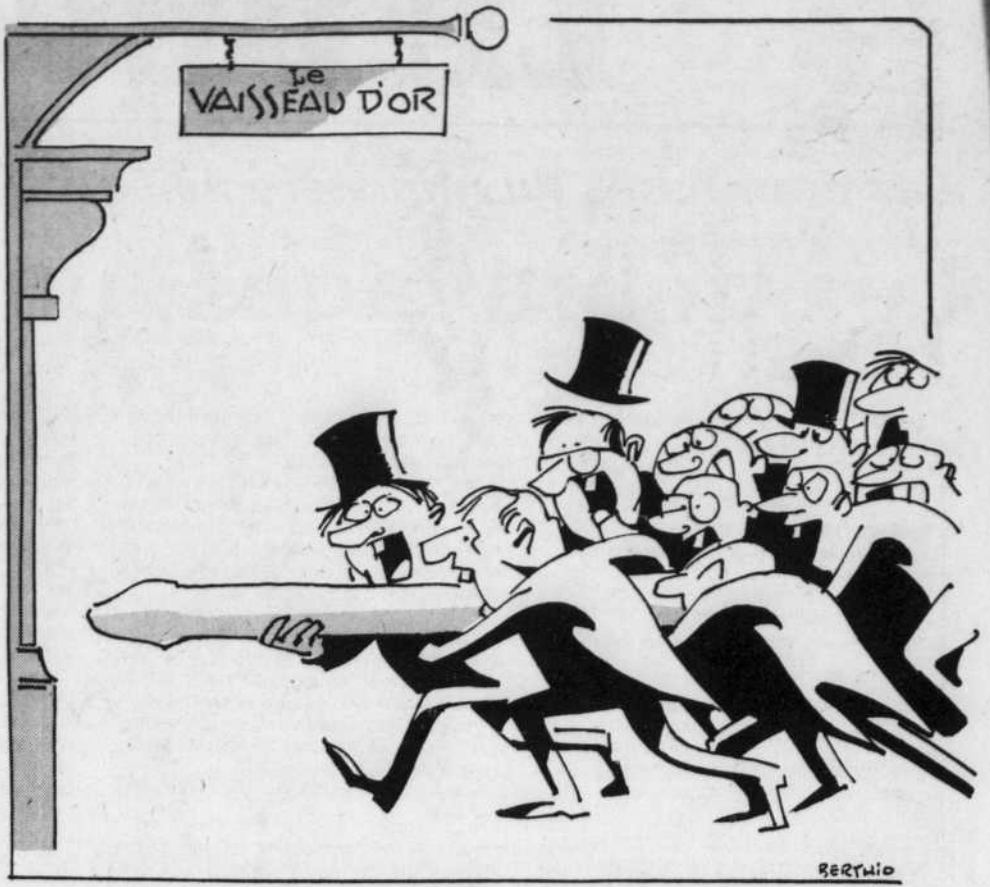
A cet égard, le premier exposé du ministre de l'industrie et du commerce du gouvernement Bourassa augure plutôt mal. Cette homélie économique est des plus ronflantes: on y trouve toute la litanie des vertus de circonstance — "persévérance", "patience", "confiance", "sérénité" — ainsi que le chapelet traditionnel de projets d'investissement et d'initiatives gouvernementales décidés pendant l'année passée.

Mais on chercherait en vain, dans l'exposé de M. Gérard D. Lévesque, l'ombre d'une stratégie d'ensemble, le signe avant-coureur d'un projet nouveau. Bien sûr, le gouvernement a approuvé les projets d'expansion de Sidbec; mais les dossiers en avaient été préparés par le gouvernement Bertrand. Bien sûr, le ministre de l'industrie et du commerce a posé les premiers jalons d'une bourse de sous-traitance; mais cette idée circule, au sein du ministère, depuis 1963. Bien sûr, les programmes de développement économique déjà en place sont souvent fort valables; mais sont-ils suffisants?

Le gouvernement Bourassa s'est pourtant fait élire sur le thème du renouveau économique; se peut-il qu'il soit à court d'idées avant même d'en avoir lancé une seule? Le premier ministre a critiqué verbalement, jadis, le programme de primes aux investissements; se pourrait-il que ces critiques ne soient plus opportunes? Et qu'advient-il de la Société générale de financement? Jusqu'à quand l'inaction du gouvernement la condamnera-t-elle à périr, à laisser tomber les lambeaux d'industrie qu'elle ne parvient pas à rentabiliser?

"Jamais le gouvernement du Québec, nous assurait avant-hier M. Gérard Lévesque, n'a été plus déterminé à transformer la structure industrielle, par tous les moyens à la disposition aujourd'hui d'un gouvernement moderne qui veut donner à son peuple une économie moderne". Va pour la détermination, va pour la volonté d'action; mais on attend encore les actes.

Claude LEMELIN



L'insurrection des créanciers

DOCUMENT

Déclaration de 200 juristes du Québec pour l'abrogation de la loi Turner

Plus de 200 avocats et juristes du Québec ont signé une déclaration réclamant l'abrogation de la loi Turner. Parmi les signataires, on remarque les noms de MM. Pierre Carignan et Hubert Reed, doyens des facultés de droit de l'université de Montréal, de la faculté de droit de l'université de Sherbrooke, de la faculté de droit de McGill, Bernard Landry, Robert Burns, député à l'Assemblée nationale, Marc Johnson, fils de l'ex-premier ministre, et Pierre Vadeboncoeur, avocat à la CSN. Voici le texte de cette déclaration.

Attendu que nous persistons à affirmer que les hommes et les institutions ne demeurent libres que lorsque la liberté s'appuie sur le respect des valeurs morales et spirituelles et du principe de la légalité (rule of law); (Préambule, Loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada);

Considérant que la méconnaissance et le mépris des droits de l'homme ont conduit à des actes de barbarie qui révoltent la conscience de l'humanité et que l'avènement d'un monde où les êtres humains seront libres de parler et de croire, libérés de la terreur et de la misère, a été proclamé comme la plus haute aspiration de l'homme;

Considérant qu'il est essentiel que les droits de l'homme soient protégés par un régime de droit pour que l'homme ne soit pas contraint, en suprême recours, à la révolte contre la tyrannie et l'oppression; (Préambule, Déclaration universelle des droits de l'homme, ratifiée par toutes les nations, y compris le Canada, le 10 décembre 1948);

Etant donné que:

"Tous sont égaux devant la loi et ont droit sans distinction à une égale protection de la loi; (Article 7, Déclaration universelle des droits de l'homme)

"Nul ne peut être arbitrairement arrêté, détenu ou exilé; (Article 9)

"Toute personne accusée d'un acte délictueux est présumée innocente jusqu'à ce que sa culpabilité ait été légalement établie au cours d'un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées; (Article 11 (1))

"Nul ne sera condamné pour des actions ou omissions qui, au moment où elles ont été commises, ne constituaient pas un acte délictueux d'après le droit national ou international; (Article 11(2))

"Nul ne sera l'objet d'immixtions arbitraires dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes à son honneur et à sa réputation; (Article 12)

Nous, avocats et juristes du Québec,

Face à la promulgation de la loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada,

1 — Devant l'ambiguïté et l'imprécision des termes de la loi, volontairement vagues, qui légalisent l'arbitraire et les soupçons: "Quiconque préconise ou encourage... la mise en oeuvre de ses principes" (Article 4 (d));

2 — Devant le caractère politique de la loi qui s'inscrit contre le principe de la séparation des pouvoirs politiques et judiciaires, constituant depuis des centaines d'années le fondement même de notre ordre social et du système démocratique;

Des interventions et pouvoirs discrétionnaires ordinairement attribués au pouvoir judiciaire sont remis entre les mains du pouvoir politique, le procureur-général, et du pouvoir policier ce qui confirme

si importante que la possibilité d'attacher une portée rétroactive à l'article 8 de la loi, au niveau de la preuve, il est inacceptable que le gouvernement fédéral, malgré les pressions faites par des juristes, des hommes politiques et le public en général, n'ait pas jugé opportun, par un amendement, de clarifier cette situation et ait volontairement laissé planer un doute sur le principe de la rétroactivité.

Que l'article 8, à toute fin pratique a pour effet d'obliger l'accusé, pour faire tomber la présomption établie contre lui, de témoigner alors que le droit pénal canadien a toujours maintenu le principe fondamental que l'accusé n'est jamais tenu de témoigner au cours de son procès.

7 — Devant les articles 9, 10 et 11 de la loi qui suppriment la nécessité de mandats, suppression rendue inacceptable par le texte même de la loi en ce qu'il consacre le règne du soupçon, de la délation, et de l'information non vérifiée (spécialement les articles 10 a) et b);

8 — Devant la possibilité de détention de tout prévenu au-delà des délais normaux fixés par le code criminel, ce qui équivaut à un pouvoir de condamnation préventive de la part du procureur-général; il s'agit là d'un pouvoir d'arrestation en vue de la détention et non en vue de la comparution devant les tribunaux; et l'expérience des derniers mois démontre que plus de 400 personnes ont été séquestrées, privées de leur liberté pour des périodes pouvant aller jusqu'à 21 jours pendant lesquelles elles n'ont été interrogées que quelques minutes;

9 — Devant l'absence dans la loi de la formation de tout comité chargé de surveiller l'application de cette loi; et devant l'absence de toutes mesures permettant de réparer les torts subis par les personnes injustement lésées par l'application de cette loi;

10 — Parce qu'en somme cette loi est ambiguë, imprécise, arbitraire et qu'elle viole les principes fondamentaux de la présomption d'innocence, de la non-rétroactivité des lois et de la séparation des pouvoirs.

Le tout constituant une méconnaissance et un mépris des droits fondamentaux des citoyens québécois.

"Parce que nous proclamons à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l'homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l'égalité des droits des hommes et des femmes, et que nous nous déclarons résolus à favoriser le progrès social et à instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande." (Préambule, Charte des Nations Unies)

"Parce que nous persistons à affirmer que les hommes et les institutions ne demeurent libres que lorsque la liberté s'appuie sur le respect des valeurs morales et spirituelles et sur la suprématie du droit." (Préambule de la loi)

Nous avocats et juristes du Québec, demandons l'abrogation de la loi Turner.

Suite à la page 6

bloc-notes

La baisse des taux d'intérêt

L'Hydro ontarienne a lancé hier une émission de \$100 millions d'obligations à un taux d'intérêt de 7 1/2 pour cent pour une période de vingt-cinq ans. Or ces titres, offerts au pair à dix heures hier matin, se vendaient avec un pour cent de prime quelques heures plus tard, de sorte que le rendement se trouve un peu inférieur à 7 1/2 pour cent.

La souscription rapide de cet emprunt considérable est un indice de plus du mouvement des taux d'intérêt vers la baisse. Ce courant a été déclenché par trois réductions successives du taux d'escompte des banques de réserve fédérale des Etats-Unis. Ce taux qui avait été

porté à 6 pour cent en avril 1969 est de 5,25 pour cent depuis la semaine dernière.

Une évolution analogue s'est produite de la part des cinq principales banques canadiennes. Leur taux d'intérêt préférentiel qui avait atteint 8,5 pour cent a été réduit à 7,5 pour cent l'été dernier, et à 7 pour cent il y a quelques jours. Ces décisions des banques, qui se traduisent aussi par une diminution du taux accordé sur les comptes d'épargne sans chèques, vont susciter une baisse générale du loyer de l'argent.

Les prêts hypothécaires suivent la même tendance. En octobre dernier, les prêts consentis en vertu de la Loi nationale de l'habitation rapportaient un taux d'intérêt moyen de 9,87 pour cent pour l'acquisition des maisons, et de 10,24 pour cent pour les logements à loyer; en novembre, les taux comparatifs étaient de 9,81 et 10,16. Or la Société centrale d'hypothèques et

de logement a annoncé vendredi dernier que le taux des prêts hypothécaires accordés directement par le trésor fédéral porterait intérêt à 9 1/4 au lieu de 9 1/2 pour cent.

Le loyer élevé de l'argent a haussé de façon excessive le coût de l'habitation depuis quelques années. Mais en dépit de ces taux d'intérêt élevés, la construction domiciliaire a marqué l'automne dernier une augmentation par comparaison à l'automne 1969. Si les fonds disponibles peuvent demeurer assez abondants à des taux plus bas que ceux de l'an dernier on peut espérer un essor de la construction dont notre économie a grand besoin.

Devant cette baisse générale des taux d'intérêt, l'on s'étonne que des institutions québécoises continuent d'emprunter à des taux relativement élevés. La semaine dernière un hôpital montréalais a lancé un emprunt, à 9 pour cent, ce qui paraît excessif puisque le remboursement

du capital et le paiement des intérêts est garanti par le trésor provincial. Si l'Hydro ontarienne peut emprunter \$100 millions sans difficulté à 7 1/2 pour cent, il n'y a pas de raison pour que des obligations garanties par le Québec soient émises à 9 pour cent.

Paul SAURIOL

La CSN et la politique

Me Roy L. Heenan, conseiller patronal en matière de relations ouvrières, a sûrement manqué de mesure dans sa conférence devant les membres du Club Rotary de Montréal, quand il a accusé la Confédération des syndicats nationaux (CSN) de devenir de plus en plus un parti politique et de moins en moins un syndicat ouvrier. Certes, des personnes ou des organismes faisant partie de la CSN sont fortement tentés de s'identifier à un parti politique, mais la centrale comme telle a réussi jusqu'ici à éviter tout apparentement à un parti. D'ailleurs, lors du dernier congrès général du mouvement, les délégués ont approuvé le rapport moral de leur président qui préchait justement la neutralité à ce chapitre.

Pour Me Heenan, il faudrait une législation qui permette un contrôle sur l'emploi des cotisations syndicales sans doute dans le but d'empêcher les syndicats d'aider financièrement un parti politique ou l'autre. La suggestion part d'un bon naturel et il y aura peut-être lieu d'envisager une initiative de ce genre, un jour, mais outre que la situation actuelle ne paraît rien recommander la même politique en ce qui concerne les sociétés commerciales. Combien d'actionnaires savent ce que leur entreprise verse en contributions à la caisse des partis politiques et surtout quand les consulte-t-on? Il ne faudrait pas avoir deux poids, deux mesures.

Evidemment, la CSN met de plus en plus l'accent sur l'action politique. C'est le sens de son deuxième front. C'est qu'elle a acquis la con-

Suite à la page 2

La puce à l'oreille

Ce qui est agaçant dans l'écoute policière des conversations téléphoniques, ce n'est pas tant l'intrusion du pouvoir dans la vie privée, que le bruit continu qui à chaque appel pollue votre ligne. Durant la crise du FLQ, des bruits suspects avaient ainsi troublé nos lignes téléphoniques. Depuis quelques jours, le même phénomène s'est produit.

Il est inconcevable que notre spécialiste canadien de l'espionnage électronique, M. John Turner, laisse circuler sur le marché policier d'aussi minables appareils. D'abord, le bruit qu'ils produisent jette un discrédit injustifiable sur l'excellence des services de la Bell du Canada.

Ensuite, ils mettent en péril la sécurité nationale. En effet, il convient de le rappeler, la sécurité nationale tombe avec le crime organisé dans la rare catégorie des exceptions que M. Turner inscrita dans son bill prohibant l'espionnage électronique au pays. D'aussi méchantes appareilles ont tout fait de mettre la puce à l'oreille. Prévenu qu'on l'écoute, n'importe quel journaliste peut semer des pistes fictives menant aux plus surprenants gouvernements parallèles. Ou encore il peut taire des indications moins fictives sur les mesures d'urgence qui ne seront ja-

mais proclamées dans la guerre entre la pègre et le pouvoir politique.

Mais surtout, ces appareils de mauvaise qualité risquent de nuire au moral des forces policières. D'abord, si les oreilles indiscrettes appartiennent à un membre de la gendarmerie royale qui vient tout juste de terminer son cours de français, le parasitisme risque de compliquer sa tâche, déjà pénible, de comprendre le québécois.

De même, s'il s'agit d'oreilles municipales ou provinciales, les journalistes peuvent les interpellier, ajoutant ainsi à la honte d'espionner leurs compatriotes qui habite plusieurs policiers, l'humiliation de devoir le faire au su des intéressés.

Pour toutes ces raisons, les autorités gouvernementales devraient adopter, dans les meilleurs délais, un programme à frais partagés d'achat de matériel ultra-moderne en la matière.

Toutefois, ce programme ne suffira pas. Présentement, prévenus que nous sommes de l'écoute policière, nous soupçons notre langue et parlons avec la plus grande précision, de façon que ces tiers écouteurs se méprennent le moins possible sur le sens des renseignements qu'ils peuvent ainsi

cueillir au téléphone. Mais cette collaboration entre les services d'espionnage et les journalistes cessera quand l'écoute deviendra parfaitement discrète. Dès lors, tous les malintendus seront possibles.

Dans "Le temps des policiers — 30 ans d'abus", témoignage aussi émouvant que révélateur sur la répression que des hommes politiques corrompus font faire à la police, l'ex-commissaire français Jacques Lanier fait à ce chapitre des remarques pertinentes.

"Les quiproquos, les sottises, les injustices dont sont responsables ces "surveillances techniques" sont innombrables. Pour qu'un tel système s'avère efficace et sans reproche, il faudrait qu'il soit assuré par des gens exceptionnellement intelligents."

Le seul inconvénient, alors avec ces écouteurs intelligents munis d'appareils parfaitement discrets, c'est qu'après avoir espionné les conversations des journalistes avec des ministres, des juges, des hommes politiques, etc., ils comprendront tellement de choses qu'ils deviendront dangereux. Il faudra à ce moment-là faire espionner ces espions.

J.-C. LECLERC

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa

le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef:

Claude Ryan

Rédacteur en chef adjoint:

Michel Roy

Directeur de l'information:

Jean Francoeur

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 434 est, rue Notre-Dame, Montréal 101. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Edition quotidienne: \$35 par année, six mois: \$19. A l'étranger: \$40 par année; six mois: \$22; trois mois: \$12. Edition du samedi: \$10 par année. Edition hebdomadaire, livrée à domicile par porteur: 75 cents par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées)

Un document du ministère de l'industrie et du commerce

La situation économique du Québec au seuil de 1971

Le ministre de l'industrie et du commerce québécois, M. Gérard D. Lévesque, a rendu public lundi dans la capitale un document préparé par son ministère sur la situation économique au Québec. Après un examen de la situation économique aux États-Unis puis au Canada, le ministère décrit comme suit la situation au Québec.

Le profil de la conjoncture québécoise en 1970 est nettement tributaire de la situation économique nord-américaine. Cependant, depuis quelques années, les fluctuations de l'économie du Québec, par suite entre autre d'une structure différente, sont décalées par rapport à celles du Canada. Pour bien saisir la situation économique actuelle, il est nécessaire de faire un bref retour en arrière. Au début de l'automne 1968, la croissance économique canadienne s'est accélérée sous l'effet très vif des exportations. L'accélération ne s'est, toutefois, pas fait sentir immédiatement au Québec puisque l'accroissement des exportations était dû essentiellement aux expéditions d'automobiles, de pièces d'automobiles et de métaux non ferreux. La part relative de ces produits, au Québec, est très faible et il a fallu attendre le début de 1969 avant que cet accroissement de l'activité économique canadienne ait des effets sensibles, par le biais de l'augmentation des revenus, sur l'économie du Québec.

Dès lors, il s'est produit un décalage entre l'évolution de l'économie canadienne (surtout l'Ontario) dans son ensemble et l'économie québécoise. Le gouvernement canadien, se trouvant aux prises depuis quelques années avec un accroissement inmodéré des prix, se devait d'intervenir et les mesures adoptées furent de plus en plus restrictives: augmentation de l'impôt, diminution des dépenses gouvernementales et restrictions monétaires.

L'inflation n'avait pas la même ampleur dans toutes les régions du pays. Le taux d'augmentation annuel de l'indice des prix à la consommation au Québec (Montréal) a diminué depuis 1967 alors qu'il a augmenté au Canada. En effet, l'augmentation de l'indice de Montréal est passée de 3,9% en 1967 à 3,4% en 1968 et à 3,1% en 1969 alors que l'accroissement de l'indice canadien fut de 3,6% en 1967, 4,1% en 1968 et 4,5% en 1969.

Le Québec fut particulièrement touché par les mesures restrictives: d'une part parce qu'elles ont commencé à se faire sentir au moment où l'économie du Québec n'était pas du tout dans une période de surchauffe et, d'autre part, parce que les restrictions monétaires frappent davantage les petites et moyennes entreprises. Les changements, au cours des derniers mois, vers un retour graduel à une politique expansionniste, ont des effets sur l'économie du Québec mais ces effets ne sont pas encore quantifiables si ce n'est sur la construction domiciliaire.

Le produit national brut au Québec augmente d'environ 6,1% en 1970, au regard d'une hausse de 10,7% en 1969. Les accroissements au Canada sont respectivement de 6,6% et de 10,0%. Il n'existe pas pour le Québec de comptes nationaux trimestriels si bien qu'il est impossible de déterminer les changements de tendance en cours d'année. Il y a tout lieu de croire cependant que les tendances au Québec d'un trimestre à l'autre sont sensiblement, en 1970, les mêmes qu'au Canada.

La masse salariale et le revenu personnel connaissent des taux d'accroissement de l'ordre de 7,3 et 6,9%. Quoique ces augmentations de revenus soient un peu moins élevées que pour l'ensemble du Canada, le revenu personnel par habitant s'accroît plus rapidement au Québec à cause de la faible augmentation de la population.

Population, main-d'œuvre, emploi et chômage

La baisse du taux de croissance démographique, amorcée en 1958, se poursuit en 1970. Après avoir augmenté de 0,96%

en 1969, la population québécoise s'accroît seulement de 0,48% en 1970. Au Canada et en Ontario, les taux sont respectivement de 1,5 et 2,5%. Outre la diminution du taux de natalité, une migration nette presque nulle explique la faible croissance démographique du Québec en 1970.

La main-d'œuvre, tant au Québec que dans l'ensemble du Canada, augmente moins rapidement en 1970 qu'en 1969. Cette faible croissance est liée directement au ralentissement de l'économie. Les mauvaises conditions du marché du travail incitent les jeunes à poursuivre leurs études et les plus âgés à prendre leur retraite par anticipation.

La main-d'œuvre, pour les onze (11) premiers mois connus de 1970, s'accroît de 33.000, l'emploi net de 10.000, l'emploi non agricole de 12.000 et le nombre de chômeurs de 23.000. Le taux de chômage désaisonnalisé passe de 6,3% en janvier à 8,9% en juillet et se maintient à ce niveau en août et septembre. Par la suite, le taux de chômage désaisonnalisé diminue et se situe à 8,4% en novembre. Pour l'ensemble de l'année, le taux de chômage moyen est de 7,8%.

La construction

Les adjudications dans la construction sont de 12,0% plus élevées pour les onze (11) premiers mois par rapport à la même période de l'an dernier. L'habitation et les travaux de génie connaissent des hausses appréciables (33,0% et 31,0% respectivement) qui font plus que compenser le ralentissement dans la construction commerciale, institutionnelle et industrielle.

Dans le domaine de l'habitation, le volume cumulé des mises en chantier au cours des dix (10) premiers mois de 1970 est de 1,2% inférieur au niveau enregistré pour la même période de 1969. La baisse pour l'ensemble du Canada est de 21,2%. En fait, les chiffres désaisonnalisés des permis de bâtir et des mises en chantier permettent d'affirmer qu'une lente reprise se fait sentir depuis février 1970 dans le domaine de la construction résidentielle. Cette reprise se confirme par une hausse de 73,6% des prêts approuvés en vertu de la L.N.H. au cours des dix (10) premiers mois de 1970. En octobre, le taux annuel désaisonnalisé des mises en chantier a atteint le chiffre sans précédent de 61.800 unités. Pour les dix (10) premiers mois de 1970, l'importance relative du Québec dans les mises en chantier représente 25,3% du total national, en regard de 20,3% en 1969.

La construction non-domiciliaire, après une courte reprise au second semestre de 1969, subit une baisse continue en 1970. En général, la valeur des adjudications dans la construction non-domiciliaire en dehors du Montréal Métropolitain bénéficie d'une amélioration. Montréal, par ailleurs, subit une baisse de 26,5% dans l'ordre du bâtiment pour les onze (11) premiers mois de 1970.

Secteur de la fabrication

Les prévisions à la mi-année indiquent une reprise des dépenses en immobilisations manufacturières au Québec après trois années de ralentissement. Les dépenses prévues, 663,9 millions de dollars, représentent un accroissement de 11,0% sur 1969. Certaines réserves s'imposent cependant quant aux chiffres prévus de dépenses en capital à la mi-année. Le ralentissement économique au cours de 1970 risque d'avoir provoqué une révision à la baisse des projets d'investissements tant au Québec que dans le reste du Canada.

Dix (10) groupes majeurs projettent d'accroître leurs immobilisations en 1970 et certains de manière très substantielle. L'industrie des produits chimiques (+31,5 millions de dollars), l'industrie des dérivés du pétrole et du charbon (+29,2 millions de dollars), l'industrie des textiles (+11,5 millions de dollars), l'industrie de la minierie (+7,8 millions de dollars), l'industrie des produits minéraux non métalliques (+5,8 millions de dollars) etc... sont parmi les principaux bénéficiaires de ces hausses.

L'industrie des papiers et produits connexes (109,6 millions de dollars) conserve la première place en matière de dépenses d'investissements. On note cependant la progression extrêmement ra-

pide ces dernières années de l'industrie des dérivés du pétrole et du charbon et de l'industrie des produits chimiques.

Cette évolution dans l'importance relative des différentes industries confirme la mutation du secteur manufacturier qui voit augmenter le nombre des entreprises à haute technologie.

La valeur des expéditions

La valeur totale des expéditions manufacturières pour les dix (10) premiers mois de 1970 augmente de 1,7% au Québec par rapport à la même période de 1969. L'accroissement correspondant est de 0,7 pour cent pour le Canada. Cette différence marquée s'explique en partie par la grève du secteur de l'automobile et d'autres grèves dans l'ouest du pays au cours de l'année, notamment dans les industries du bois et des pâtes et papiers.

Le comportement relativement modéré des ventes en 1970 résulte des différentes mesures anti-inflationnistes adoptées précédemment et traduit bien le ralentissement conjoncturel qui affecte l'ensemble de l'économie.

Les données disponibles pour 10 mois montrent cependant que plusieurs groupes majeurs bénéficient au Québec d'augmentations notables dans la valeur de leurs expéditions. L'industrie métallurgique primaire (+10,5%), l'industrie des meubles et articles d'ameublement (+8,7%), l'industrie de la machinerie (+16,6%), l'industrie des dérivés du pétrole et du charbon (+9,4%), etc... figurent parmi les plus dynamiques.

Certaines activités traditionnelles, telles l'industrie du cuir (-3,7%), l'industrie du vêtement (-3,9%), l'industrie du bois (-8,7%) et quelques autres accusent un fléchissement de leurs ventes.

Les prix à la consommation

Les prix à la consommation au Québec continuent d'augmenter moins rapidement que pour l'ensemble du Canada. L'indice de Montréal augmente de 2,1% en 1970 alors que la hausse correspondante pour le Canada est de 3,4%.

Les prix à la consommation diminuent au cours du second semestre et la baisse est beaucoup plus prononcée au Québec que dans l'ensemble du Canada: l'indice canadien en novembre (130,3) est de 0,2 points au-dessous du niveau enregistré en juillet (130,5) alors que l'indice de novembre (124,1) au Québec est de 1,2 point inférieur à l'indice de juillet (125,3).

Conclusions et prévisions pour 1971

La lutte à l'inflation est le sujet dominant de la majeure partie de l'année 1970. La croissance des principales variables en Amérique du Nord: production industrielle, emploi, ventes au détail, etc... fléchit sensiblement.

Les perspectives pour l'année 1971, par suite d'un retour graduel à une politique plus expansionniste, permettent d'anticiper un accroissement du produit national brut de 7,5 à 8,0%. L'augmentation en volume sera de 4,0 à 4,5%. Il ne faut pas s'attendre cependant à ce que la reprise se manifeste vigoureusement avant la mi-année.

Une enquête récente, effectuée par le Ministère de l'Industrie et du Commerce (Fédéral) auprès de quelque 200 importantes sociétés canadiennes, révèle que ces sociétés ont l'intention d'augmenter leurs immobilisations d'environ 11,0% en 1971. La hausse au Québec, selon la même enquête, serait supérieure à celle de l'ensemble du pays.

Du côté de la construction domiciliaire le Québec devrait connaître une année exceptionnelle par suite surtout de l'accroissement des fonds publics, de la demande toujours très vive en logements et fort probablement d'un fléchissement des taux d'intérêt hypothécaires.

En résumé, l'année 1971 sera marquée par une accélération de la croissance. Celle-ci sera grandement facilitée par une politique monétaire plus libérale depuis le second trimestre de 1970 et par la reprise de l'activité économique aux États-Unis.

INDICATEURS ECONOMIQUES

INDICATEURS ECONOMIQUES	CANADA			QUEBEC		
	Unité de mesure	1970	1970 1969	Unité de mesure	1970	1970 1969
P N B au prix du marché	\$'000,000	83.730	6.6	\$'000,000	21.794	6.1
Revenu personnel	"	66.035	7.6	"	16.803	6.9
Revenu personnel par habitant	\$	3.089	6.0	\$	2.794	6.4
Salaires, traitements et revenus supplémentaires	\$'000,000	46.965	8.7	\$'000,000	12.309	7.3
Immobilisations — totales	"	17.965	8.1	"	3.404	4.8
— secteur fabrication	"	3.333	31.0	"	664	11.0
Valeur des expéditions — industries manufacturières	"	44.797	0.6	"	12.905	1.7
Ventes au détail totales	"	27.581	1.9	"	6.944	1.7
Indice des prix à la consommation	1961=100	129.8	3.4	1961=100	124.4	2.1
Population (1er juin)	'000	21.377	1.5	'000	6.013	0.5
Main-d'oeuvre	"	8.377	2.6	"	2.328	1.7
Emploi total	"	7.884	1.3	"	2.146	0.7
Emploi non agricole	"	7.372	1.7	"	2.041	0.8
Taux de chômage	%	5.9		%	7.8	

SOURCES: Publications du Bureau fédéral de la statistique et du ministère québécois de l'industrie et du commerce.

LIBRE OPINION

Une réforme électorale "régionale"

par GHISLAIN HARVEY, étudiant

Dans le présent débat sur la démocratisation électorale au Québec, il y a deux thèmes qui méritent une étude objective et scientifique. D'abord, la représentation des électeurs à Québec et en second lieu le mode de scrutin. J'aimerais, aussi brièvement que possible, faire quelques réflexions sur ce sujet d'intérêt général qui aura des répercussions sur la vie sociale, politique et économique de toute notre population.

Des députés régionaux

La loi du gouvernement Bourassa abrogeait les dix-sept comtés protégés par la Constitution de 1867, est évidemment un pas très important vers cette réforme électorale. Mais il serait intéressant, je crois, d'intégrer l'idée de régionalisation électorale dans le processus d'analyse d'une représentativité juste et honnête. Particulièrement au Québec le consensus est en train de prendre des racines véritables dans les couches populaires vis-à-vis ce nouveau schéma d'action collective. N'y aurait-il pas lieu de profiter du présent moment pour donner à l'entité régionale une voix uniforme et progressive au Parlement du Québec.

Il est aujourd'hui devenu anormal que Québec décide tout pour tous: c'est au niveau de la représentation régionale que devraient se prendre les grandes décisions qui déterminent les conditions humaines des citoyens. Les problèmes régionaux de transport, de logement, d'éducation ne peuvent plus, nous en sommes conscients, se régler par la seule voix divisée des représentants de comté. Il est devenu intolérable que telle ou telle région subisse de graves contraintes gouvernementales à cause de la division entre les députés locaux qui souvent fois ne sont pas du même parti politique.

Je crois que l'élection d'une nouvelle Chambre composée de représentants régionaux et travaillant dans l'intérêt de toute la région est devenue une nécessité à l'ère du régionalisme socio-économique. Il ne faut plus que les divisions entre les représentants des comtés, n'ayant pas les mêmes vues sociales et surtout, étant conditionnés par leurs électeurs à l'intérieur du comté, nuisent à l'ensemble de la col-

lectivité régionale. Pourquoi tel comté de l'Opposition serait-il pénalisé parce qu'un autre comté, gouvernemental, veut tout obtenir chez lui? Il n'y a, à mon sens, aucune raison valable. Le représentant régional travaillera pour le bien commun de tous sans faire de tort à personne!

Du mode de scrutin

Il est évident qu'il ne devra y avoir qu'un système électoral: et au niveau régional et au niveau local. Ceci étant dit, quel devrait être ce mode de scrutin? Le mode de l'Allemagne, de la Grande-Bretagne ou encore du Japon? Mais d'abord je voudrais établir deux situations découlant du fait politique contemporain. Le mode de scrutin influence-t-il réellement et unilatéralement le nombre de partis politiques?

La science politique nous livre une réponse nuancée en donnant certains exemples comme la France, la Grande-Bretagne et aussi l'Allemagne ou la Suisse. Un coup d'oeil analytique sur l'histoire de certaines entités politiques donne de sérieux résultats. Retenons le cas de la Grande-Bretagne, où nous trouvons le même mode de scrutin qu'au Québec: le parti libéral anglais a quand même cédé la place au parti travailliste. Il y a aussi le cas du N.P.D. manitobain qui s'est vu porté au pouvoir malgré le bipartisme caractéristique du Canada et des provinces canadiennes. Au Québec nous assistons peut-être à la disparition de l'Union Nationale, attribuable aucunement au mode de scrutin mais plutôt à des facteurs historiques. Dans un autre ordre d'idée, le parti dominant du

mairie Drapeau conserve de profondes similitudes avec divers partis dominants existant dans des pays sous-développés.

Pour ces raisons, nous sommes d'avis que ce n'est pas seulement le mode de scrutin ou les régimes politiques qui déterminent le nombre de partis politiques ou encore les partis vainqueurs lors des élections. L'histoire joue un rôle primordial. C'est pourquoi la réticence du ministre Raymond Garneau nous semble réaliste.

La proposition qui consiste à implanter ici le mode allemand et son système électoral mixte amènerait peut-être une certaine instabilité politique au Québec. Bien que ce système électoral semble favoriser la démocratisation représentative, il ne faut quand même pas oublier qu'en Allemagne on étudie la possibilité d'établir un bipartisme stabilisateur. Remarquons qu'aux élections de 1965, les Socialistes et les Démocrates-Chrétiens recevaient 86,9% du vote. Aussi au sujet du bipartisme de l'Allemagne, l'éminent politologue Maurice Duverger souligne dans son volume "Institutions politiques et droit constitutionnel" que les deux prin-

cipaux partis de l'Allemagne songent à adopter une nouvelle loi électorale pour 1973 afin d'obtenir le scrutin majoritaire à un seul tour. Cette loi doit viser à instaurer en Allemagne la stabilité politique par le moyen du bipartisme.

Au Japon, on aboutit à une assez grande exactitude dans la représentation électorale. En fait, dans ce pays où le vote proportionnel régit, tous les partis peuvent être représentés au Parlement. Il faut toutefois souligner le fait que ces partis sont représentés selon le nombre de voix obtenues aux élections. Le parti au pouvoir est, comme au Québec actuellement, très fortement majoritaire.

Autant nous souhaitons une représentation régionale nouvelle et "participative", autant nous croyons que la carte des comtés actuels est désuète: l'inhumain comté de Dubuc en est la preuve tangible.

Si nous voulons maintenir au Québec un système électoral que nous jugeons politiquement adéquat et économiquement sain, nous devons instaurer une représentation démocratique et équitable. Tout cela en tenant compte non pas des intérêts particuliers mais du bien commun général.

propos d'actualité

"Il est essentiel que les hommes inventent l'économie des nations. Grâce à la science et à la technique, l'homme peut aujourd'hui intervenir l'univers, aménager la terre, accéder à l'abondance. Dès lors, la collaboration au développement ne peut plus se limiter à la bienfaisance qui aide les autres, ni à une simple justice distributive qui répartit les biens: elle exige la prospérité pour tous, une croissance équilibrée de toutes les nations, en somme une organisation globale de l'économie de notre planète." (Lignes 104 à 110).

(Lettre de l'épiscopat canadien sur le développement et la paix, 14 mars 1968).

CHAUVE...! probablement à moins que...

Le spécialiste des infections du cuir chevelu, R. A. PIERRE, déclare : L'éducation du public n'est pas encore faite en ce qui concerne l'hygiène et l'entretien du cuir chevelu et de la chevelure. Si votre raison admet l'existence de certaines maladies relatives aux organes du corps humain, ne vous parait-il pas normal que le cuir chevelu soit susceptible de souffrir aussi de quelques désordres?

Si vous prenez rendez-vous régulièrement avec votre médecin et votre dentiste, il serait normal que vous consultiez régulièrement un trichologue qui pourrait vous conseiller sur les soins à donner à votre chevelure.

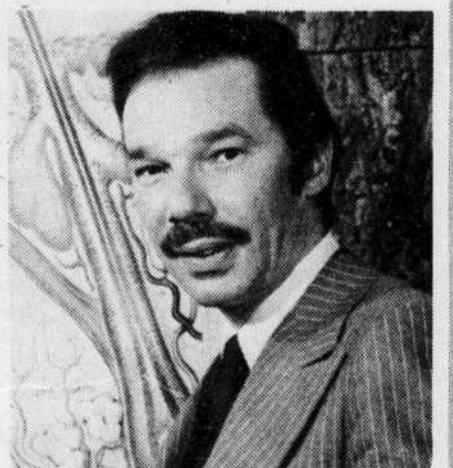
La beauté de vos cheveux dépend du bon état de votre cuir chevelu. Le lavage, le brossage des cheveux et le massage du cuir chevelu de façon régulière ont autant d'importance que le nettoyage des dents. L'idée est généralement répandue qu'il n'y a rien à faire contre la calvitie. Les méthodes scientifiques modernes prouvent pourtant le contraire.

La négligence et le scepticisme sont les agents les plus habiles de la calvitie. L'aminocisement de la chevelure peut commencer à n'importe quelle période de la vie et est toujours progressif persistant et destructif. Une fois commencé, cet aminocisement occasionne lentement mais inévitablement la perte complète des cheveux.

Si le doute est votre problème, faites votre examen vous-même en répondant sincèrement aux questions suivantes:

- Chute excessive des cheveux?
- Vos cheveux cassent-ils?
- Pellicules?
- Cheveux gras?
- Cheveux secs?
- Démangeaisons?
- Taches?

Si l'un de ces symptômes est votre, n'hésitez pas, n'attendez pas une aggravation.



consultez de suite notre trichologue à notre bureau non médical. L'examen est privé et une réponse précise vous sera donnée, quel que soit votre problème. Chaque cas est différent. Le succès remporté par les traitements PIERRE dépend des formules appropriées.

Nouveau et exclusif

Vous êtes peut-être timide... ou trop occupé pour vous rendre régulièrement à notre centre. Dans ce cas, demandez à notre spécialiste de vous expliquer comment vous soigner vous-même dans l'intimité de votre foyer. Il vous donnera toutes les explications requises pour ce genre de traitement après EXAMEN, et vous tiendra sous surveillance régulièrement durant votre cure.

Dr. P. A. Pierre
TRICHOLOGUE

CENTRE CAPILLAIRE PIERRE

ÉDIFICE PLACE CANADIENNE

430 est, Sherbrooke, angle Berri, Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri

Heures : 11 h. a.m. à 8 h. p.m. - Le samedi, 10 h. a.m. à 4 h. p.m.

COURS DE LECTURE RAPIDE

- Gagnez du temps.
- Lisez de 3 à 10 fois plus vite, avec bonne compréhension.
- Améliorez votre mémoire.

DURÉE - 7 semaines - 1 soir par semaine

À PRIX ÉTUDIANT

Début des prochains cours

Mardi 19 janvier

et Jeudi 28 janvier

A proximité de l'Université

Pour renseignements et inscriptions

CENTRE DE LECTURE RAPIDE

TÉL.: 737-1266

lettres au DEVOIR

Déception d'un groupe d'Espagnols

Nous avons beaucoup entendu parler dernièrement de l'ETA, organisation basque, et des six condamnés à mort du tribunal militaire de Burgos (Espagne).

Ayant voulu protester contre ce jugement nous (un groupe d'Espagnols) avons adressé une demande au poste de police de Westmount, pour un permis de manifestation à Westmount Square, siège du consulat espagnol. Après avoir téléphoné à plusieurs reprises sans résultat, nous nous sommes rendus à ce poste désirant parler à l'adjoint des chefs de police. Nous avons été reçus par le policier de faction. Celui-ci après avoir parlé par téléphone à l'adjoint nous a dit tout simplement que nous n'avions pas le droit de manifester. Alors nous avons insisté pour parler à l'adjoint sans résultat. Après une brève discussion, le policier nous a dit: Si vous voulez en savoir davantage, adressez-vous demain au directeur, M. Harpon.

Nous nous demandons quelle sorte de privilège ont les autres groupes, puisque tout le monde sait que depuis plusieurs jours les juifs manifestent librement.

Nous demandons: 1) Pourquoi on nous refuse ce droit fondamental. 2) Quel pouvoir a un adjoint pour refuser si catégoriquement un permis de manifestation à ce groupe

ethnique qui a toujours été le bienvenu au Canada tandis que le groupe juif, concrètement, manifeste en toute liberté.

Il n'est pas étonnant de voir des

esprits se révolter devant certaines discriminations et injustices. Groupe de citoyens espagnols P. RJOJO

Ville d'Anjou et Longueuil, 6-71

L'Hôtel Ritz-Carlton a un nouveau projet...

Nous renouvelons notre décor et nous améliorons nos services.

Nous sommes certains que vous approuverez les résultats, et nous ferons le maximum pour effectuer ces transformations avec un minimum d'inconvénients pour vous.

Hôtel Ritz-Carlton
1228 Sherbrooke ouest

842-4212

suites
de la première
page

MAHOVLICH

la Ligue junior "A" de l'Ontario, avec Peterborough. En 40 matches cette saison, il était 3ème compteur de buts du club avec 14, contre 16 passes.

La saison dernière, il avait participé à 75 parties, obtenant 27 buts et autant d'aides.

Collins, pour sa part, originaire d'Ottawa, est passé du Minnesota au Canadien lors de la dernière assemblée de la LNH, en juin dernier.

Utilisé ordinairement en cas d'infirmité numérique, Collins a marqué six buts et deux aides en 40 matches, un rendement bien inférieur à celui de l'an passé, alors qu'il avait obtenu 29 buts et neuf passes dans l'uniforme des North Stars.

Charron, ex-membre du Canadien junior, en est à sa deuxième saison chez les professionnels. Il a évolué pendant 15 rencontres avec le Bleu-Blanc-Rouge au début de la saison enregistra deux buts et autant de passes, puis il a été cédé aux Voyageurs. Avec ces derniers, il a marqué cinq buts et 13 passes en 18 parties.

La saison dernière, Charron n'avait rien obtenu en cinq parties avec le Canadien, mais avait obtenu 37 buts et 45 aides en 63 rencontres avec les Voyageurs.

Le Canadien a également appelé Phil Roberto, de sa filiale, afin d'affronter les North Stars ce soir. Jusqu'à présent dans la LNH, Roberto a obtenu 19 buts et 22 aides.

LONDRES

Nouvelle-Zélande.

M. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada (quatrième pays "blanc" du Commonwealth), a rejeté en effet toute idée d'une réelle menace soviétique dans l'océan Indien. Selon lui, la Grande-Bretagne contribuera moins à la lutte contre le communisme qu'au renforcement du racisme.

L'attitude de premier ministre canadien retient particulièrement l'attention car elle représente, estime-t-on, l'expression la plus modérée de l'acte d'ac-

cusation que présenteront les mécontents.

A ce sujet, il se confirmait mercredi soir que la question de la vente des armements à l'Afrique du Sud ne serait examinée en séance plénière qu'au début de la semaine prochaine et non au cours des premières séances.

Dans l'immédiat, la plupart des observateurs tirent des conclusions fort contradictoires: d'une part, selon certains, un heurt violent paraît inévitable tandis que, selon d'autres, l'immense majorité du Commonwealth semble pencher contre l'éclatement et pour le maintien de l'unité.

Dans cet esprit, il paraît vraisemblable qu'au plan africain de représailles et de dégelage du Commonwealth s'opposent les efforts asiatiques et européens visant à prévenir un éclatement aux conséquences encore imprévisibles.

BOURASSA

hausse des primes d'assurance-auto.

C'est mardi dernier que le ministre des transports, M. Georges Tremblay, avait émis une déclaration voulant que le Québec songe à créer éventuellement un régime étatique d'assurance-automobile.

Quelques heures plus tard, le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives, M. William Tetley, affirmait pour sa part, qu'il n'était pas du tout question d'instituer un tel régime et que, bien plus, les contribuables québécois devaient s'attendre à ce que les compagnies d'assurances augmentent leurs tarifs, au chapitre des collisions.

En faisant valoir les avantages d'un régime étatique, le ministre Georges Tremblay a laissé entendre que les coûts de l'assurance-automobile pourraient diminuer de 30 à 40 pour cent.

M. Georges Tremblay a en outre affirmé qu'un projet de loi pourrait être présenté à l'Assemblée nationale, au cours de la session d'automne 1971 mais a souligné que le conseil des ministres devra d'abord étudier toutes les implications d'un tel projet.

Le régime québécois, a-t-il indiqué, ne pourrait cependant ressembler à celui de la Saskatchewan, établi en 1946, mais pourrait se rapprocher sensiblement du régime manitobain devant entrer en vigueur des novembre 1971. Il a ajouté que les experts de son ministère étudient actuellement tous les aspects du régime adopté par le Manitoba.

Selon M. Tremblay, les études faites au Québec seront entièrement réalisées par les fonctionnaires de son ministère et il ne compte aucunement faire appel à des experts de l'extérieur et à des acteurs de compagnies privées.

Quant à savoir si l'institution d'un régime étatique susciterait une diminution des coûts de l'assurance-automobile, les fonctionnaires du ministère ap-

puient leurs prévisions sur les chiffres de 1967 démontrant que \$225 millions ont été perçus par les compagnies alors que les réclamations n'atteignaient que \$145 millions. La différence, \$80 millions, est inscrite au chapitre de l'administration et des profits nets.

De son côté, le Conseil du travail du Québec (FTQ), a adopté mardi soir une résolution demandant l'instauration de l'assurance-automobile au Québec.

Selon les délégués, l'instauration de ce secteur permettrait de protéger de façon plus efficace les consommateurs québécois qui ont vu leurs primes annuelles d'assurance-automobile haussées de 15 pour cent en moyenne, au cours des dernières années.

Le Conseil du travail du Québec a d'ailleurs fait parvenir une lettre au premier ministre Robert Bourassa, l'invitant à "mettre fin aux hausses considérables de l'assurance-automobile, en instaurant une régie d'Etat dans ce domaine".

Pour sa part, le comité d'action politique de la Confédération des syndicats nationaux (CSN), publiait en avril 1970, un volume de 171 pages plaçant en faveur de la régie publique de l'assurance-automobile.

Pour ce qui est de M. William Tetley, il a fait savoir que son ministère étudie actuellement les demandes de hausses formulées par les compagnies d'assurance-automobile et ce qu'il en coûte au consommateur québécois pour assurer son véhicule.

Le ministre des institutions financières, compagnies et coopératives s'apprête à faire une déclaration sur le résultat des pourparlers qu'il mène depuis plusieurs semaines avec les représentants des deux associations de compagnies d'assurance-automobile.

Selon M. Tetley, les représentants de ces associations envisagent des hausses moyennes de 5 à 6 pour cent, "ce que je leur ai demandé de justifier", a-t-il dit.

"Je crois être en mesure de déclarer qu'il n'y aura pas de hausse en ce qui a trait aux dommages à des tiers, blessures et dommages à la propriété et aux risques divers, a-t-il ajouté, mais en ce qui concerne les collisions, je crois bien qu'il faudra accepter une hausse."

LA POSITION

le Commonwealth la menace la plus grave de ses 40 années d'histoire.

Mais, le 5 janvier, en quittant le Canada, il déclarait que la Rhodésie avait semblé être la question la plus épineuse à la conférence du Commonwealth qui s'était tenue à Londres en 1969. Il a ajouté, cependant, que la question des armes n'était qu'un sujet parmi d'autres à l'ordre du jour de la conférence, de Singapour.

Il faut croire qu'il a entre-temps changé d'avis, puisqu'au cours de ses visites

P. Newman
dirigera
le magazine
Maclean

TORONTO — La direction du Toronto Star (le plus fort tirage des quotidiens du pays) annonce que son rédacteur en chef, M. Peter Newman, a démissionné pour accepter la direction du magazine Maclean.

M. Beland Honderich, président et "publisher" du Star, a précisé que M. Newman sera remplacé par M. Robert Nielsen, éditeur en chef, qui deviendra rédacteur en chef intérimaire.

Agé de 41 ans, M. Newman était au service du Star depuis 1964. Il avait été nommé rédacteur en chef en 1969.

Au magazine Maclean, il remplacera M. Philip Sykes qui était directeur intérimaire depuis la démission de M. Peter Gzomski. Ce dernier avait remplacé M. Charles Templeton, lequel avait succédé à M. Borden Spears. En quelques années, souvent par suite de désaccords avec l'administration, les directeurs de Maclean se sont succédés à une cadence qui a fait craindre par moments la disparition du plus grand périodique mensuel canadien.

M. Newman, qui a déjà fait partie de l'équipe de Maclean il y a quelques années, y retourne "avec pleins pouvoirs", précise-t-on. Journaliste chevronné, chroniqueur politique prestigieux, M. Newman voulait, semble-t-il, s'offrir des besoins administratifs qui, au Star, ne lui laissaient pas suffisamment de loisirs pour écrire davantage. Il entre en fonctions le 1er février.

au Pakistan et en Inde, il a déclaré que le Canada s'efforcera de trouver un modus vivendi entre la Grande-Bretagne et les pays africains qui dénoncent avec véhémence la vente d'armes à l'Afrique du Sud.

Le 8 janvier, il déclarait à Karachi qu'il avait dit à M. Edward Heath, premier ministre de Grande-Bretagne, qu'un vente d'armes à l'Afrique du Sud pourrait avoir des "conséquences désastreuses pour le Commonwealth".

Mardi, il disait à la Nouvelle-Delhi avoir réitéré cette opinion dans les en-

Goyer défend le bill sur
la jeunesse délinquante

par Jean-Pierre Bonhomme

OTTAWA — Dorénavant, les mineurs seront jugés là où ils sont domiciliés et les délits qu'on leur reproche seront précisés. On ne pourra plus exiger que la même loi s'applique à la fois à la cause d'un adolescent coupable d'une infraction à la législation municipale, par exemple d'être resté dans une voiture stationnée dans un parc à la faveur d'un clair de lune particulièrement romantique, et à celle d'un adolescent qui vient de commettre un vol avec effraction.

Le législateur fera disparaître les définitions qui servent à désigner l'adolescent sous le terme de jeune délinquant en indiquant la volonté d'effacer l'odieux de certains concepts traditionnels et aussi de changer quant à l'âge — qui est porté de 16 à 17 ans — l'application de la législation fédérale.

C'est ce qu'a déclaré le nouveau solliciteur-général du Canada, M. Jean-Pierre Goyer, dans le discours qu'il prononcera hier à la chambre des Communes pour défendre son projet de réforme de la loi fédérale sur les jeunes délinquants. Le projet de loi, qui est déposé en deuxième lecture, a fait l'objet d'un débat de principe qui devrait se poursuivre aujourd'hui.

Plusieurs commentateurs ont déjà exprimé l'avis que la nouvelle loi est de nature progressive et qu'elle est plus humaine. Pourtant, l'opposition la combat avec vigueur. Les critiques, en fait, émanent de certains groupes de travailleurs sociaux qui ne verraient pas le changement d'un bon œil. Les autorités gouvernementales de la province d'Ontario, pour leur part, regimberaient aussi parce que cette réforme les forcerait à faire une dépense de l'ordre de \$20 mil-

lions en installations nouvelles.

Des sources dignes de foi disent par ailleurs que le gouvernement n'a pas l'intention de revenir sur sa décision et qu'il demandera l'adoption du projet de loi sans accepter d'amendement.

La nouvelle loi, qui remplace une législation adoptée en 1929, réforme radicalement la procédure. Les juges et les greffiers devront d'abord se fonder sur « des motifs raisonnables et probables qu'il en va de l'intérêt public » s'ils veulent décerner un mandat plutôt qu'une sommation. Cette mesure vise à restreindre le nombre d'arrestations ordonnées par la cour.

Dans le but de régler les affaires hors de cour, sans que l'adolescent ait à comparaître, le juge peut désigner une personne qui s'entendrait avec le dépositaire d'une dénonciation. Cette procédure ne pourra être utilisée, toutefois, si le procureur-général d'une province s'y oppose.

Par ailleurs, la sommation comme le mandat, devront comporter l'énoncé de l'infraction imputée, et spécifier que l'adolescent auquel ils sont adressés a le droit d'être représenté par un avocat de son choix.

Le ministre a conclu que la loi rejette les vieux concepts paternalistes et qu'elle tend à développer le sens des responsabilités chez les jeunes. Elle prépare aussi, selon lui, les bases de l'application des théories progressistes selon lesquelles une fois l'importance du délit établie et évaluée, la peine doit être proportionnée non pas à sa gravité mais aussi et surtout au degré de perturbation de la personnalité de l'adolescent jugé.

Fait à noter, les journalistes auront le droit, sauf exception, d'assister à une audition. Mais c'est le juge qui peut, à sa discrétion, autoriser la présence d'un ou deux autres représentants également choisis par lui. Ils ne pourront toutefois pas identifier l'enfant. M. Goyer a dit se rendre compte que cette mesure empiète sur la liberté de la presse, mais il a demandé aux journalistes de soumettre leurs propositions s'ils avaient une meilleure solution à formuler.

Le ministre a également souligné que les effets de la loi seront variables suivant les provinces et que la protection des droits de l'adolescent ne pourra être pleinement assurée que dans la mesure où l'on procèdera parallèlement à une certaine uniformisation des structures à l'intérieur des provinces.

DÉCLARATION

Suite de la page 4

gation immédiate de la loi prévoyant des pouvoirs d'urgence provisoires pour le maintien de l'ordre public au Canada (bill C-181).

Voici une liste partielle des signataires: François Chevreton, Louis-Philippe Taschereau, Jean-Denis Gagnon, Monique Laun, Pierre Côté, Yves Ouellette, Pierre Carignan, Yves Laun, Louis B. Carignan, Pothier Ferland, Jacques Desmarais, Gaétan Robert, Claude Filion, Raymond Bachand, Robert Burns, Jean M. Gagné, Ghislain Laroche, Pierre Vadeboncoeur, Paul Thibault, Louise Doyon, Maurice Laplante, Benoit Gendron, Pierre Cloutier, Bernard Landry, André Girouard, Alain Gendreau, Louis Duval, Lorraine Landry, Jean Trépanier, Robert Forest, J.P. Lussier, A. Saint-Cyr, J.F. Boulais, B. Lamarche, Y. Lévesque, P. Monty, F. Dorval, M. Dubreuil, R. Senay, J. Silver, A. Durneille, J. Lorranger, L. Roy, J. Lafontaine, A. Tison, J. Ruma, nek, P.O. Boucher, Jean-Louis Beaudoin, Jacques Bamber, Claude Melançon, Pierre Lévesque, Pierre Couture, Claude Brunet, Paul Lippe, Daniel Longtin, R. Turgeon, Margot Brochu, Denis B. Pont-Briand, Réginald Bamber, Benoit Henry, Gilbert Dupont, Benoit Bateau, Pierre Poupart, Jean L. Normand, Michel Dupuy, Denis Asselin, Lise Bergeron, Pierre Roy, Réal Charbonneau, Yves Deslisle, André Primeau, Pierre Duquette, Pierre Sylvestre, René Massicotte, Michel Nicolas, Jean Héro, Claude Gellinas, Jean Sirois, Fernand Lamontagne, Pierre Latulipe, André-Jean Dansereau, Gilles Pariseau, Guy Lapierre, Jean Fa-

Nomination à
Radio-Canada

M. Laurent Duval vient d'être nommé délégué aux relations publiques de la Société Radio-Canada à Montréal. Il succède à M. Dumont-Frenette qui a été récemment nommé adjoint au vice-président et directeur général de la radiodiffusion française. Au service français de Radio-Canada, M. Duval relèvera du directeur des affaires générales, M. Herbert Steinhouse, et servira de lien entre la direction et les divers publics francophones et anglophones de la Société.

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 6.00 p.m. heure de tombée.

BOURQUE Françoise à Sherbrooke le 12 janvier 1971 à l'âge de 45 ans, est décédée Mme Paul E. Bourque, née Françoise Deslèves, demeurant au 1000, rue St-Jacques, Sherbrooke. Les funérailles auront lieu jeudi le 14 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon funéraire Brien au 160 rue Ball, Sherbrooke à 10 heures 45, pour se rendre à l'église St-Thérèse d'Avila où le service sera célébré à 11.00 heures. Et de là au cimetière de St-Michel, Sherbrooke, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

FORTIN Léopold A. A l'Hôtel-Dieu de Montréal, le 12 janvier 1971 est décédé M. Léopold A. Fortin, époux de feu Berthe-Lavioie Fortin. Les funérailles auront lieu vendredi le 15 janvier. Le convoi funéraire partira du Salon J.S. Vallée Limitée No 1111 rue Laurier ouest à 9 heures 15 pour se rendre à l'église St-Léon de Westmount où le service sera célébré à 9.30 heures. Et de là au cimetière du Sault-aux-Écoliers, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

REMERCIEMENTS

M. Émile Daoust et sa famille ainsi que les familles Droghini, Pilon, St-Arnaud, Trudel et Hurteau remercient parents et amis qui ont bien voulu leur témoigner des marques de sympathie lors du décès de Mme Gabrielle Pilon-Daoust, survenu le 1er décembre 1970.

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 86287
MAURICE KODSI propriétaire de taxi de la ville et du district de Montréal.

Demandeur

contre-

JEAN PAUL RAYMOND auto de 1919 La-Casse, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

IL EST ENJOINT à JEAN PAUL RAYMOND à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 janvier 1971

CLAUDE DUFOUR

Greffier-Adjoint

Mes Grossman & Winston,
1410, rue Guy, Suits 24, 25
MONTRÉAL, Q.C.

Avocats du demandeur

LA COMMISSION SCOLAIRE
REGIONALE CHARLEVOIX

APPEL D'OFFRES

Avis est par la présente donnée que la Commission scolaire Régionale Charlevoix recevra jusqu'à vendredi le 29 janvier 1971 à 17.00 heures des soumissions pour aménagement scolaire et équipement de bibliothèque de la polyvalente Du Plateau à La Malbaie.

Ne seront considérées que les soumissions préparées sur les formulaires fournis par le responsable du Service des achats M. L. Allard (Charlevoix) de la rue du Commerce à Charlevoix, du lundi au vendredi inclusivement de 9.00 heures a.m. à 12.00 heures et de 13.30 heures à 17.00 heures.

Les offres doivent être adressées dans l'enveloppe identifiée et fournie par la Commission.

Les soumissions seront ouvertes le 2 février 1971 à 10.00 heures a.m. au CENTRE ADMINISTRATIF DE LA C.S.R.C., rue Principale, Pointe-aux-Pis, en présence des intéressés.

La Commission scolaire Régionale Charlevoix s'engage à accepter la plus basse soumission soumise et acceptée; elle se réserve également le droit d'accepter toute soumission en tout ou en partie.

Pointe-aux-Pis, le 12 janvier 1971

L. Allard-Tremblay

sec. trésorier

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No 12 191

DAME CARMEN DRAYTON DOTTIN, résidant en la Cité et District de Montréal.

Requérante

JOSEPH GERALD DOTTIN, auto de 1919 La-Casse, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intime JOSEPH GERALD DOTTIN est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête tendra à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 12 janvier 1971

Jacques Perron

Greffier-Adjoint

Me RAYMOND A. CARTWRIGHT
suite 795
Place du Canada
Montréal 101, P.Q.

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE

NO 86287
GEORGES PELLETIER, résidant en la Cité et District de Montréal.

Demandeur

JEAN-LEON HUBERT, auto de 1919 La-Casse, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

Le défendeur JEAN-LEON HUBERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours à compter de la dernière publication.

Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour à votre intention.

Montréal, le 11 janvier 1971

MARIUS D'AMOURS

P.C.S.M.

Me PHILIP GOULSTON
a/s GEOFFRION & PRUD'HOMME
560 Place d'Armes,
Montréal, P.Q.

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES POUR LA MUNICIPALITÉ DE ST-DOROTHÉE VILLAGE, corps politique ayant sa principale place d'affaires à 535 rue Filarett, St-Dorothée, Ville de Laval, district de Montréal.

demanderesse

SPRUCWOOD INC., corps politique ayant auto de 1919 La-Casse, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à SPRUCWOOD INC. à l'intention de laquelle une copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 janvier 1971

CLAUDE DUFOUR

GREFFIER-ADJOINT

Mes Dupré & Gagnon,
Suite 3212, Place Victoria,
MONTRÉAL, Q.C.

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

NO 324 969
LA VILLE DE MONTRÉAL, corporation municipale légalement constituée ayant son siège social et principale place d'affaires à Montréal, dans la Cité et District de Montréal.

Demanderesse

ANDRÉ VACHON

Défendeur

BRIAN RICKMAN, d'occupation inconnue, auto de 1919 La-Casse, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux et d'adresse inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR

IL EST ORDONNÉ au défendeur Brian Rickman, de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la parution des présentes. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été déposée au greffe de la Cour provinciale à son intention.

CLAUDE DUFOUR
Greffier-Adjoint
Cour Provinciale
Montréal

COTE, PELLIQUIN, MERCIER, NORMANDIN, DUCHÊNE ET BOUCHARD
Hôtel de Ville
275 est, rue Notre-Dame
Montréal, P.Q.

Procureurs de la demanderesse

AVIS

Avis est par les présentes donné que toutes les créances présentes et futures qui restent non payées et que Talairio Ltd. a vendues à la Banque Canadienne Impériale de Commerce par contrat enregistré le 20 mars 1968 au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 235610 furent vendues par la Banque Canadienne Impériale de Commerce à Talairio Ltd. par contrat signé le 7 janvier 1971 et enregistré le 7 janvier 1971 au Bureau d'Enregistrement de la Division d'Enregistrement de Montréal sous le numéro 224710.

Montréal, Québec, le 12 janvier 1971

Bank Canadienne Impériale de Commerce
Montréal

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR PROVINCIALE

LES COMMISSAIRES D'ÉCOLES POUR LA MUNICIPALITÉ DE ST-DOROTHÉE VILLAGE, corps politique ayant sa principale place d'affaires à 535 rue Filarett, St-Dorothée, Ville de Laval-District de Montréal.

demanderesse

M. ADELARD MENARD, auto de 1919 La-Casse, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

défendeur

IL EST ENJOINT à M. Adélard Menard à l'intention d'acquiescer à la copie du bref et de la déclaration a été déposée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 13 janvier 1971

CLAUDE DUFOUR

GREFFIER-ADJOINT

Mes Dupré & Gagnon,
Suite 3212, Place Victoria,
MONTRÉAL, Q.C.

Avocats de la demanderesse

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)

GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL
No 11 642

DAME DELPHINE HENNA DAVID, résidant en la Cité de Verdun, district de Montréal.

Requérante

ROBERT KENNETH CHASTON, auto de 1919 La-Casse, Montréal, district de Montréal, et maintenant de lieux inconnus.

Défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intime ROBERT KENNETH CHASTON est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été déposée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.

Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requête tendra à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

Montréal, le 12 janvier 1971

Jacques Perron

Greffier-Adjoint

Informations

Internationales

Sur les accords du Caire et d'Amman

Jordaniens et résistants s'entendent

AMMAN (AFP) — Un accord établissant un calendrier rapide pour l'application des décisions prises conformément aux accords du Caire et d'Amman et des travaux du Comité supérieur arabe a été mis au point hier soir à Amman par les représentants du gouvernement jordanien et ceux de la résistance palestinienne, a annoncé un porte-parole de l'ambassade de Tunisie à Amman.

Cet accord a été mis au point au terme de quatre séances de travail à huis clos qui ont réuni au cours des dernières 48 heures M. Wasfi Tall, président du conseil jordanien, le général Mohamed Khalil Dayem, chef d'état-major de l'armée, et son adjoint, le général Zeid Ben Chaker, ainsi que M. Ibrahim Bakr, porte-parole officiel du comité central de l'OLP, entouré de plusieurs membres du comité central de la résistance.

D'autre part, venant de Londres où il s'est entretenu avec le roi Hussein de Jordanie, M. Bahi Ladgham, président de la Commission supérieure arabe est

arrivé hier soir à Tunis par avion spécial.

Il a déclaré qu'il avait présenté des suggestions sur trois points auxquelles le souverain jordanien a donné son accord. Ces propositions concernent:

• La reprise des travaux de la Commission supérieure arabe qui comprendra deux membres supplémentaires représentant deux nouveaux pays arabes, désignés en accord avec le gouvernement jordanien et le comité central de la résistance palestinienne.

• La fixation d'un calendrier précis et la limitation dans le temps des travaux de la commission: ces travaux devront être terminés dans un délai d'une semaine à partir de leur reprise, qui interviendra dès le retour à Amman du roi Hussein, prévu pour le début de la semaine prochaine.

Enfin, la commission présentera un rapport sur la conclusion de ses travaux aux représentants de tous les pays arabes au cours d'une réunion dont la date sera fixée ultérieurement.

Entre-temps la situation est stationnaire dans la capitale hachémite, après six jours de tension et de fusillades sporadiques dans les quartiers de la vieille ville. Hier, la détente perceptible en début de matinée, après une nuit calme et l'accord de cessez-le-feu, n'a pas duré à la suite de nouvelles fusillades dans le quartier de la grande mosquée Al-Husseini et des souks.

La tension, est surtout due aux rumeurs persistantes qui circulent en ville, faisant état d'un prochain rattachage par l'armée de certains quartiers où la population est en grande majorité palestinienne, et aux coups de mains isolés contre des véhicules de la police et des forces de sécurité jordaniennes. Les habitants de la capitale, traumatisés par les affrontements de septembre, rentrent immédiatement chez eux dès que des coups de feu claquent en ville.

Harriman est optimiste quant aux relations URSS-Etats-Unis

MOSCOU (AFP) — M. Averell Harriman, ancien ambassadeur des Etats-Unis à Moscou, a été reçu hier matin pendant près d'une heure par M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères. Au cours d'une conférence de presse tenue dans l'après-midi, il s'est montré relativement optimiste sur l'avenir des relations soviéto-américaines.

"En dépit des vents contraires", a-t-il dit, Américains et Soviétiques peuvent et veulent parvenir à un accord sur trois points: les SALT, le Proche-Orient et l'Europe. M. Harriman, qui prépare le séjour que doit faire à Moscou à partir d'aujourd'hui le sénateur démocrate Edmund Muskie, a souligné que ses contacts avec différentes personnalités soviétiques avaient été entrepris à titre personnel et qu'il ne représentait nullement l'équipe au pouvoir à Washington.

Les relations soviéto-américaines, a estimé M. Harriman, "ne parviendront jamais à une réelle détente" tant que durera la guerre au Vietnam. Seule une paix satisfaisante pour les deux parties, a-t-il ajouté, pourrait améliorer l'atmosphère entre les deux pays.

Evoquant la réunion d'une conférence sur la sécurité européenne, M. Harriman a fait remarquer que la mise au point d'une telle conférence dépendait essentiellement d'un règlement de la question de Berlin. Les récents traités germano-soviétique et germano-polonais doivent faciliter le succès de cette entreprise, a-t-il affirmé.

M. Harriman a indiqué qu'il avait évoqué avec M. Gromyko les manifestations anti-soviétiques qui se sont déroulées aux Etats-Unis et les "manifestations d'hostilité" de citoyens soviétiques à l'égard des Américains résidant à Moscou. "C'est un processus d'escalade, a-t-il déclaré, nous l'avons évoqué en termes généraux. La principale question est de savoir qui a commencé".



Trois citoyens de Baltimore impliqués dans le présumé complot (de kidnapping), révélé par le directeur du FBI, M. Edgar Hoover. De gauche à droite: l'ex-prêtre Anthony Scoblick (escorté d'un policier), et les révs. Neil R. McLaughlin et Joseph R. Wenderoth, tous connus pour leurs activités pacifistes. (Téléphoto AP)

Le Père Philip Berrigan:

Washington a inventé ce 'grotesque complot'

DANBURY (Connecticut) (AFP) — Le révs. père Philip Berrigan, deux autres prêtres catholiques et un ancien prêtre ont démenti hier avoir fomenté un complot en vue de détruire le système de chauffage central du Capitole et d'enlever M. Henry Kissinger, principal conseiller du président Nixon, comme les en accuse M. Edgar Hoover, directeur du FBI.

Six personnes en tout, dont une religieuse catholique, ont été inculpées mardi soir. Dans une déclaration lu hier par son avocat, Me William Kunstler, le père Berrigan déclare: "Il y a 38 ans, le parti nazi a détruit le Reichstag afin d'effrayer le peuple allemand et l'obliger à soutenir une politique de répression à l'intérieur et de militarisme à l'étranger". "Hier, pour la même raison, le gouvernement américain a créé de toute pièce ce grotesque complot", ajoute la déclaration.

"En 1933, les principaux accusés étaient des communistes allemands et bulgares — aujourd'hui, ce sont des prêtres catholiques. Des anciens prêtres, une religieuse ainsi qu'un professeur. L'objectif, estime le père Berrigan est tout simplement de détruire le mouvement pacifiste en faisant de ceux qui s'opposent à la guerre dans le Sud-Est asiatique des caricatures".

Cette déclaration est également signée par le père jésuite Daniel Berrigan, frère de Philip, considéré comme complice et déjà incarcéré pour avoir détruit des dossiers d'un bureau de recrutement militaire.

Les deux frères, tous deux militants pacifistes actifs, avaient été libérés sous caution à la suite de ces opérations contre des bureaux de recrutement et ils avaient décidé de passer dans la clandestinité. Pendant plusieurs mois, ils ont d'ailleurs réussi à berner le FBI tout en multipliant déclarations, interviews et même sermons. Ils sont incarcérés à Danbury, dans le Connecticut.

Mardi soir, la soeur Elizabeth McAlister a également été arrêtée par le FBI et hier matin ce fut le tour, à Baltimore, des pères Joseph Wenderoth et Neil

McLaughlin et de l'ancien prêtre, Anthony Scoblick. Ce dernier a épousé l'été dernier une ancienne religieuse. Le FBI avait opéré un raid au cours du mariage

espérant mettre la main sur le révs. Philip Berrigan qui était alors en fuite. La caution de ces trois personnes et de la religieuse a été fixée à 50,000 dollars.

Malgré les tracasseries, RFA et RDA dialoguent

BONN (AFP) — Le secrétaire d'Etat à la Chancellerie, M. Egon Bahr, rencontrera demain à Bonn son homologue allemand, M. Michael Kohl, a annoncé hier le service de presse du gouvernement de Bonn.

C'est la troisième rencontre entre les deux secrétaires d'Etat depuis la décision prise le 29 octobre 1970 entre les deux Etats allemands de reprendre le dialogue. Elle survient au lendemain des entraves apportées, lundi et mardi, par les autorités soviétiques à la circulation des véhicules alliés occidentaux (Etats-Unis, France et Grande-Bretagne) sur l'autoroute RFA-Berlin.

On se demande à Berlin-Ouest si la rencontre de demain est la simple poursuite d'un dialogue polémique et jusqu'à présent stérile ou si l'on n'assiste pas plutôt à une nouvelle offensive, savamment orchestrée par Moscou et Berlin-Est pour imposer la "solution allemande" dans l'ex-capitale et sur les voies d'accès.

On est persuadé que la décision d'adresser une nouvelle invitation à M. Egon Bahr a été prise lundi au cours des entretiens de Moscou entre M. Andreï Gromyko, ministre soviétique des Affaires étrangères et son collègue allemand, M. Otto Winzer.

Ce dernier était justement accompagné de M. Michael Kohl, M. Andreï Gromyko étant assisté lui-même de MM. Valentin Faline, expert des questions allemandes et futur ambassadeur de l'URSS à Bonn et Piotr Abrassimov, chef de la mission diplomatique soviétique à Berlin-Est.

La RDA s'est vu déléguer dès 1955, dans un échange de lettres officielles accompagnant le traité d'Etat conclu avec l'URSS, la compétence de négocier avec Bonn sur les problèmes du trafic civil concernant Berlin-Ouest. M. Kohl pourrait suggérer à son homologue ouest-allemand d'exiger ou de solliciter des alliés occidentaux de la RFA cette même "compétence souveraine" dont Berlin-Est dispose vis-à-vis des pays socialistes.

On n'exclut pas toutefois la possibilité d'une concession est-allemande. Le gouvernement de la RDA pourrait renoncer à poser comme condition préalable à tout échange de vues inter-allemand la suppression des activités officielles de l'Etat fédéral à Berlin-Ouest.

Le problème serait abordé au cours de la négociation proprement dite et discuté également par les "quatre" au cours de leurs rencontres périodiques.

L'Union soviétique, pense-t-on à Berlin-Ouest, est persuadée à tort ou à raison que les Occidentaux et en particulier les Américains sont plus réfractaires que Bonn à un règlement tenant compte de la souveraineté de la RDA. Dans ces conditions, l'immobilisation temporaire de véhicules militaires alliés sur les voies d'accès à Berlin mardi devrait être interprétée comme une pression ouverte destinée à faire comprendre aux "trois" qu'ils peuvent faire l'objet, le cas échéant, de "tracasseries" aussi désagréables que celles que la RDA impose de temps à autre aux usagers civils.

Riad précise l'essentiel du 'plan' égyptien au MO

PARIS (AFP) — Le ministre égyptien des Affaires étrangères, M. Mahmoud Riad, a fait connaître à ses hôtes français, cette semaine, un "plan concret de négociations" avec Israël. Tel-Aviv avait déjà fait connaître le sien à l'ambassadeur Jarring lors du passage de celui-ci en Israël, le week-end dernier.

Le plan égyptien porterait sur les dispositions suivantes:

1) Création d'une force des Nations unies composée des représentants des quatre puissances qui participent à la "concertation sur le Moyen-Orient" (France, Grande-Bretagne, Etats-Unis, URSS). Sa mission serait de surveiller l'application d'un accord éventuel. La France est particulièrement favorable à cette idée, qui écarte toute perspective de solution dualiste au Moyen-Orient et limite les chances de surenchère

russo-américaine.

2) Fixation d'un calendrier pour l'application de la résolution du 22 novembre 1967, qui prévoit aussi bien le retrait des forces israéliennes des territoires occupés que les garanties à accorder aux parties en conflit. Il semble que la partie égyptienne accepterait d'inclure les garanties dans ce calendrier, ce qu'elle a toujours refusé de faire jusqu'à présent.

3) Retrait des forces israéliennes. Cette exigence demeure, mais elle ne paraît plus constituer le préalable absolu à l'ouverture des discussions.

Le principal commentateur de la radio israélienne a indiqué hier soir quelles pourraient être les grandes lignes de la réponse du gouvernement de Mme Meir au plan soumis par M. Mahmoud Riad.

Selon ce commentateur, Israël considère comme inacceptables ces propositions. Plus précisément, il est évident qu'Israël s'opposera à ce que le Dr Jarring reçoive des directives des quatre grandes puissances, la thèse de Jérusalem ayant toujours été que l'immixtion des "quatre grands" dans les problèmes du Proche-Orient aigüise le conflit et le rend encore plus virulent.

Israël s'opposera aussi à ce que le Conseil de sécurité soit une fois de plus sollicité d'intervenir dans le conflit, la décision 242 du Conseil de sécurité étant pour le gouvernement israélien la seule engageant Jérusalem.

Il y a quelque temps, le gouvernement de Mme Meir avait insisté auprès des Etats-Unis pour qu'ils opposent, s'il y a lieu, leur veto à toute tentative égyptienne d'obtenir du Conseil de sécurité une nouvelle interprétation ou "version" de la décision du Conseil de novembre 1967.

Podgorny arrive au Caire

LE CAIRE, (AFP) — Le président soviétique M. Nikolai Podgorny a prononcé une petite allocution à son arrivée hier à l'aéroport du Caire.

"Ma visite sera l'occasion d'un échange de vues au sujet du développement et de la consolidation de l'amitié et de la coopération entre nos deux pays ainsi qu'au sujet des questions vitales relatives à la crise du Proche-Orient" a déclaré notamment M. Podgorny. Les entretiens officiels entre les présidents El-Sadate et Podgorny doivent commencer ce matin au palais de Koubbeh.

Prélude à une offensive d'envergure au Cambodge ?

Les forces anti-Lon Nol isolent une province rizicole

PHNOM-PENH (AFP) — Les forces communistes ont accentué hier leur contrôle sur les routes menant à Phnom-Penh.

Tandis que la route numéro quatre, cordon ombilical vers le port maritime de Kompong Som (ex-Sihanoukville) est

toujours coupée et fait l'objet d'une vaste opération khméro sud-vietnamienne pour tenter de la débloquent, la route numéro 5, seule voie d'accès terrestre vers la riche province rizicole de Battambang, est depuis hier matin partiellement sous contrôle communiste, aux abords de O-Sandan, au sud du grand lac, à 50 milles au nord-ouest de Phnom-Penh.

D'autre part, les forces nord-vietnamiennes installées au Cambodge procèdent actuellement au déplacement de leurs "sanctuaires", traditionnellement établis dans le nord-est du pays, aux frontières du Laos et du Sud-Vietnam, vers l'ouest, le long de la frontière thaïlandaise, signalent les experts militaires américains.

Les deux provinces khmères où les Nord-Vietnamiens s'efforceraient d'établir leurs nouvelles bases logistiques et

leurs camps d'entraînement sont, d'après ces mêmes experts: Rattambang et Pursat. L'occupation de cette région, qui produit beaucoup de riz, pourrait poser de graves problèmes d'approvisionnement au reste du pays. L'opération paraît enfin confirmer les intentions de Hanoi en ce qui concerne le déclenchement d'une offensive militaire de grande envergure contre le régime du général Lon Nol d'ici à la fin de la présente saison sèche.

Aucun coup de feu n'avait encore marqué, hier soir le déclenchement de la vaste offensive khméro sud-vietnamienne.

Cette vaste opération a un caractère vital pour la capitale cambodgienne qui, par suite de la fermeture de cette route par les maquisards, risque de manquer totalement d'approvisionnement en carburant.

Treize mille trois cents Sud-Vietnamiens, appartenant à des régiments d'élite, "marines" et "rangers", sont venus aider les troupes cambodgiennes qui n'étaient pas parvenues, jusqu'alors, à débloquent la route quatre.

On s'attend à de violents combats autour du col de Pich Nil, dans la chaîne des Cardamone. Un régiment de la première division nord-vietnamienne contrôle ce secteur, et tout particulièrement deux portions de la route, depuis près de huit semaines. Il se serait fortement retranché dans la jungle épaisse au travers de laquelle serpente la route.

Préparée en secret depuis plusieurs jours, l'offensive n'a en fait débuté qu'hier matin lorsque deux régiments cambodgiens ont franchi le carrefour de Kirrom, se dirigeant vers le flanc est du col, à 63 milles au sud-ouest de Phnom-Penh. Ils sont accompagnés par des "marines" sud-vietnamiens dotés d'une batterie de canons de 105 millimètres.

Bien que le col de Pich Nil soit situé à six milles du carrefour de Kirrom, les premiers retranchements nord-vietnamiens ne seraient guère éloignés du barrage routier que des "marines" de Saigon ont installé à ce carrefour.

Quoique l'opération ait été décidée en parfait accord entre les Etats-majors cambodgien et sud-vietnamien, il est apparu à nouveau que cet accord n'existe pas toujours sur le terrain entre officiers des deux armées. Hier matin, les Sud-Vietnamiens de garde au carrefour ont contraint des officiers khmers à abandonner leurs jeeps à cet endroit. Ils n'ont pas non plus laissé les journalistes accrédités à Phnom-Penh aller plus loin. Ils se sont même moqués des officiers cambodgiens lorsque ceux-ci ont souligné qu'ils n'avaient aucun droit d'établir un règlement sur un territoire qui ne leur appartient pas.

Autre accrochage mineur entre officiers qui caractérise assez bien le climat sur le terrain: un officier cambodgien a dit: "Nous devons prendre Pich Nil. Ce n'est pas aux Sud-Vietnamiens de le prendre. Il y va de notre honneur".

Une nouveauté révolutionnaire pour ceux qui portent des dentiers

Les dentiers n'ont jamais été si faciles à porter.

Pour la première fois, la science offre une crème adhésive plastique pour aider à tenir en place les dentiers — adaptés à la gencive supérieure ou inférieure — mieux que jamais! Elle forme une membrane élastique qui aide à tenir les dentiers plus fermement pendant des heures!

Cette découverte unique, c'est la crème adhésive pour dentiers FIXODENT™. La crème FIXODENT™ ne seulement fait tenir les den-

tiers plus fermement mais elle vous assure aussi un plus grand confort. Elle est si souple que vous pouvez mordre avec plus de force, mieux mâcher les aliments et manger d'une façon plus naturelle. La crème FIXODENT™ est facile à utiliser et résiste à l'humidité. Une seule application aide à tenir les dentiers en place pendant des heures. Procurez-vous la crème plastique FIXODENT™ aujourd'hui même — une innovation révolutionnaire!

PROGRAMMES D'HIVER

- Cours de conversation — FRANÇAISE ANGLAISE — pour adultes
- PRIVÉ — SEMI PRIVÉ — GROUPE (4 personnes)

(programme de 4 à 20 semaines)

Leçons particulières à domicile sur demande.

- Cours intensifs (Programme de 1 à 3 semaines 8 heures par jour)
- Cours de rattrapage — de préparation aux examens
- Programmes et tarifs spéciaux pour étudiants (\$12.00 par mois)

MSL

APPELEZ-NOUS POUR UN TEST GRATUIT 735-4196
MODERN SYSTEM LANGUAGES
5757 DECELLES AVE., SUITE 300, MTL. 251, P.Q.

VENTE SPÉCIALE

de COMPLETS

faits sur mesures

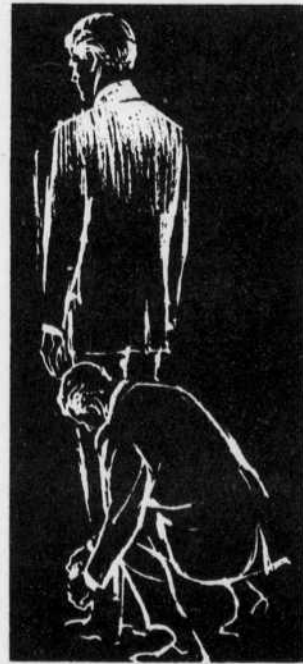
Valeur régulière jusqu'à \$110.

Réduits à \$79⁹⁵

20%
DE RABAIS

sur
tous nos

COMPLETS
et PALETOTS
en magasin



Nous honorons
la carte

CHARGEX

Stationnement gratuit
à l'arrière
du magasin

H. PRÉVOST LTÉE

406 est, rue Ste-Catherine, Coin St-Denis

A cent pas
de la sortie du métro
Berri et Ste-Catherine

Tél. 288-6153

Vous pourrez sûrement parler anglais, dès avril.

Grâce à notre méthode. Dès le 25 janvier, au début des cours semi-privés, vous direz des mots usuels. Dès la deuxième leçon, vous direz facilement des phrases complètes. Et, en avril, vous saurez assez d'anglais pour le parler sûrement. Alors si vous voulez parler anglais, ou toute autre langue d'ici avril, à raison de 2 leçons seulement par semaine, en semi-privé (pour élèves débutants, intermédiaires ou avancés), prenez rendez-vous tout de suite avec Berlitz pour une leçon gratuite et sans aucune obligation de votre part. Inscrivez-vous "right now". Vous verrez comme nous disons vrai.

Berlitz®
Cours de langues vivantes

Montréal, 2055, rue Peel,
Tél. 288-3111

Montréal, 50, Place Crémazie,
Tél. 387-2566

St-Jean, 207, Richelieu,
Tél. 346-6100

l'information sportive

Les Expos à l'entraînement le 17 février...

Gene Mauch, toujours en quête d'un bon gaucher, songe à Nye

par ANDRÉ TARDIF

Si les Expos de Montréal veulent améliorer leur rendement cette année et, du même coup, quitter la dernière position de la section Est de la ligue Nationale, ils se doivent d'aligner un lanceur gaucher capable de commencer et terminer ses parties. C'est ce qui fait défaut depuis leur arrivée sur la scène du baseball majeur il y a deux ans, et le pilote Gene Mauch le sait plus que quiconque.

Après une saison 1969 remarquable, on avait pressenti Dan McGinn, utilisé surtout en relève, pour ce rôle important l'an dernier. Mais il n'a pu s'y adapter.

Le directeur général Jim Fanning a alors, à l'aide de transactions, fait l'acquisition, en cours de saison 1970, de deux autres lanceurs gauchers, Rich Nye et John O'Donoghue, mais ni l'un ni l'autre n'a rempli ce rôle messianique. On a même fait appel, mais prématurément, au très jeune Balor Moore, celui à qui le plus brillant avenir semble promis le jour où il aura pris l'expérience indispensable qui lui fait défaut jusqu'ici.

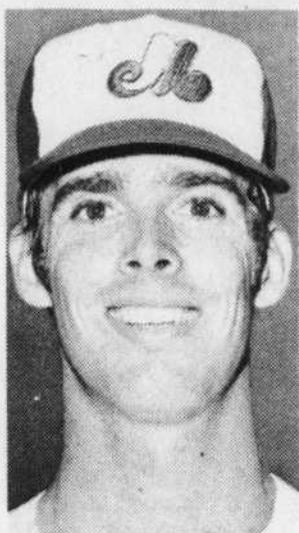
Une 2ème chance...

Or, voici qu'à la veille de l'entraînement printanier, un petit communiqué des Expos nous apprend, de façon bien inoffensive, que Nye, un colosse de 6'4", pesant 185 livres et relativement très jeune encore à 26 ans, celui qui s'était plaint d'un mystérieux mal de bras peu après son arrivée à Montréal et qu'on a même cédé aux Whips de Winnipeg où il a terminé la saison 1970, est invité à se présenter à l'entraînement à West Palm Beach (Floride), en même temps que les autres lanceurs de l'équipe, le 17 février prochain.

Nye est ce jeune homme que les Cubs de Chicago ont initié à la L.N. en 1966, et qui les a récompensés l'année suivante avec une saison remarquable de 13 victoires contre 10 défaites, en plus d'une moyenne quand même impressionnante de 3.20 points mérités par partie.

Par la suite, il a été moins efficace et en 1969, il prenait le chemin de St-Louis où les Cardinals l'obtenaient en échange pour le voltigeur Charles "Boots" Day. Ironie du sort, Day appartient aussi aux Expos, qui l'ont acquis des Cubs au début de la saison dernière. Certains voient même en lui le patrouilleur régulier du champ centre en 1971 et une future grande vedette.

Mauch, toujours à la recherche de cette perle lancant de la gauche, accorde donc une deuxième chance à Nye. O'Donoghue sera aussi du camp d'entraînement, mais il n'est pas cette puissance latente que représente



RICH NYE... remplira-t-il le rôle messianique que le pilote Gene Mauch voudrait lui confier ?

Nye, originaire d'Oakland, la "ville de Charlie Finley."

Les receveurs...

Les Expos ont également invité Bill Dillman, un mince droitier de 25 ans, à se reporter à l'entraînement même si, tout comme Nye, il est officiellement de l'alignement du Winnipeg. Dillman, un autre ancien Cub, avait aussi été acquis du St-Louis mais n'a pas tellement fait l'affaire en relève.

Deux autres lanceurs, des droitiers, seront également de la partie, en même temps que les 35 joueurs actuellement sur la liste officielle de l'équipe. Ce sont Robert "Chip" Lang, un tout jeune homme de 18 ans qui a lancé pour le club-école de Brandon l'an dernier, et Dale Murray, 20 ans, qui a lancé pour Watertown.

Tout ce monde là se retrouvera ensemble le 17, une semaine avant le restant de l'équipe, et auront quantité de receveurs à qui lancer des balles rapides ou des courbes.

On note entre autres, deux nouveaux venus, soit Terry Humphrey, 21 ans, repêché en juin 1969 et auteur d'une moyenne au bâton de .284 à Jacksonville l'an dernier, ainsi que John Olerud, 27 ans, obtenu du club Tulsa en décembre à l'intention des Whips. Non pas que John Bateman,

l'un des héros de la saison 1970 après avoir été un quasi "zéro" en 1969, soit menacé de perdre son poste. Mais Mauch est définitivement à la recherche d'un bon receveur réserviste. Il est apparemment que John Boccabella, 29 ans, et Ron Brand, 31 ans, ont dépassé l'âge qui en aurait fait de brillants prospects. Ils sont des réservistes tout au plus et sont utiles aux Expos en autant qu'ils peuvent aussi évoluer à d'autres postes.

Voici la liste des 41 joueurs invités à l'entraînement printanier.

Lanceurs (18): Jim Britton, Bill Dillman, Chip Lang, Mike Marshall, Ernie McNally, Dan McGinn, Balor Moore, Carl Morton, Dale Murray, Rich Nye, John O'Donoghue, Claude Raymond, Howie Reed, Steve Renko, Bob Reynolds, Bill Stoneman, John Strohman, Mike Wegener.

Receveurs (5): John Bateman, John Boccabella, Ron Brand, Terry Humphrey, John Olerud.

Intérieurs (10): Bob Bailey, Ron Fairly, Jesus (Pepe) Frias, Angel Hermoso, Ron Hunt, Coco Laboy, Jimmy Qualls, Mary Staehle, Gary Sutherland, Bobby Wine.

Voltigeurs (8): Boots Day, Jim Fairly, Jim Gosger, Don Hahn, Mack Jones, Clyde Mashore, Adolfo Phillips, Rusty Staub.

Dix joueurs de la formation majeure de 35 sont déjà sous contrat pour la saison 1971. Ce sont les lanceurs McGinn, Strohman et Wegener; les intérieurs Fairly, Frias, Hermoso, Laboy et Qualls; et les voltigeurs Day et Staub.

Où sont les neiges d'antan?

ST-MORITZ (AFP) — La station de sports d'hiver salzbourgeoise de Badgastein, où se sont disputés les championnats du monde 1958 et où ont lieu tous les deux ans des courses féminines, a été choisie comme solution de repli pour la descente du Hahnenkamm, si celle-ci devait être annulée en raison du manque de neige comme on le craint actuellement. C'est ce qu'a annoncé Tony Sailer, président du club de ski de Kitzbuehel, hier à St-Moritz.

San Antonio, 10ème équipe au football canadien?

par FRANÇOIS LEMENU

Si la ligue Nationale de football hésite à franchir la frontière qui sépare les États-Unis du Canada afin d'implanter le football américain en sol canadien, la ligue Canadienne de football pourrait bien devenir la L.N. en ayant une franchise à San Antonio, au Texas.

C'est du moins ce qu'espère Henry Hight, propriétaire des Toros de San Antonio, de la ligue du Texas.

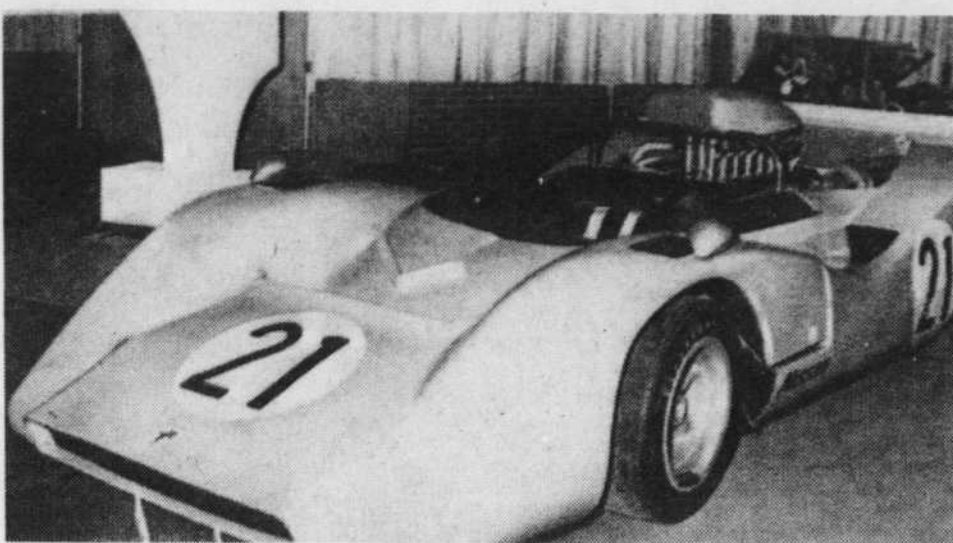
Etant assuré qu'une demande de franchise dans la L.N. lui serait refusée, même si la ville de San Antonio est la troisième plus importante des États-Unis, Hight songe sérieusement à faire application pour une franchise dans la LCF.

Gaudaur intéressé

Le commissaire de la ligue Canadienne, Jake Gaudaur, serait intéressé à une expansion outre frontière, mais il a tout fait de souligner les difficultés que pourraient entraîner l'arrivée d'une équipe américaine au football canadien.

Le principal problème concernerait la limite de 14 Américains imposée par la LCF. Il est évident que les Toros, qui alignent présentement que des Américains, auraient passablement de difficultés à recruter des joueurs canadiens.

La seconde difficulté se situerait au niveau des finan-



STYLE ET VITESSE! L'une des voitures les plus remarquables du Salon international de l'auto, présentement à l'affiche de la place Bonaventure, est sans doute la Nissan R-382. Cette voiture a décroché les deux premières places lors du Grand Prix du Japon en 1969. (Téléphoto PC)

LES SPORTS À LA PIGE

GUY LAFLEUR, la jeune merveille des Remparts de Québec, vogue allègrement vers le championnat des compteurs avec une fiche de 125 points, composée de 77 buts et 48 passes, en 37 parties, et le seul intérêt réside dans la lutte pour la deuxième place. Michel Brière, également des Remparts, semble le mieux placé avec un dossier de 84 points (30 buts et 54 passes), soit sept de plus de Richard Leduc, des Ducs de Trois-Rivières, et 14 de plus que Normand Dubé, des Castors de Sherbrooke. Jacques Richard et Richard Grenier, tous deux des Remparts, suivent avec 54 points chacun.

LAMAR HUNT, propriétaire des Chiefs de Kansas City de la ligue Nationale de football, a déclaré hier avoir conversé avec Hank Stram, instructeur de l'équipe, à propos d'un nouveau contrat pour ce dernier. Il a cependant refusé de confirmer la nouvelle publiée plus tôt à l'effet que Stram aurait accepté un contrat d'une durée de 10 ans. Selon une nouvelle publiée par un journal de Kansas City, Stram aurait signé un contrat de 10 ans lui assurant, pour ses vieux jours, une sécurité financière.



JOE NAMATH, quart-arrière-étoile des Jets de New York, révèle aux journalistes que le questionnaire qu'il croit sincèrement que la ligue Nationale de football est coupable de violations envers la loi américaine contre les monopoles. Namath venait de témoigner devant un grand jury fédéral enquêtant sur les agissements de la LNF, à Cleveland. (Téléphoto PA)

WILLIE MARSHALL, des Clippers de Baltimore, a effacé le nom de Fred Glover du livre des records de la ligue Américaine de hockey, grâce aux quatre buts et à la passe qu'il a obtenus lors de la victoire de 8-6 des Clippers contre les Américains de Rochester, samedi soir dernier. Marshall a ainsi porté à 1,341 son total de points alors que l'ancien record de Glover était de 1,337 points.

LA REGION de la côte ouest de la Floride tente pour la seconde fois d'obtenir la franchise d'un club de la ligue Nationale de football. Cette fois, ce sont les Bills de Buffalo, dont les problèmes avec la location et l'emplacement du stade incitent la direction à changer l'équipe de ville, qui intéressent les gens de la Floride. Ed Rood, président du comité de football professionnel de la ville de Tampa, a déclaré qu'il voulait s'entretenir avec le propriétaire des Bills, Ralph Wilson. Ce dernier s'est cependant rendu mardi à Seattle afin de rencontrer des membres du conseil municipal de la ville. Wilson songerait à transférer la franchise de Buffalo à Seattle s'il avait la certitude que son équipe pourrait évoluer au stade de l'université Washington, d'une capacité de 58,000 sièges. Il désirerait même augmenter la capacité du stade à 75,000 places.

AU REPECHAGE d'hier pour les 24 équipes des ligues majeures de baseball, les Expos de Montréal ont choisi, au 1er tour mais en 3ème position en vertu d'un classement supérieur 1970 aux Padres de San Diego et aux White Sox de Chicago, un lanceur droitier du nom de John Schala, 20 ans, et qui demeure à Bretwood (N.J.). Les Prades avaient sélectionné le 3ème-but John David Hilton, de Pearlman (Texas), et les Sox un lanceur droitier du nom de Larry O'Brien, d'Omaha (Nebraska). Les Expos, au cours de la séance qui a été conduite au téléphone, auront repêché une dizaine de jeunes en tout.

JEAY PEAK reprend aujourd'hui ses excursions de ski mi-semaine. Ainsi, chaque jeudi matin à 9h, il y aura départ de l'hôtel Mont-Royal, par autobus nolisé, pour cette station du Vermont, et retour à 7h30 le même soir.

LES CARABINS de l'Université de Montréal, qui se sont fait raver la première position de la section Est de la ligue de hockey interuniversitaire Québec-Ontario par l'université Carleton, d'Ottawa, auront la chance de reprendre le 1er rang demain soir, alors qu'ils recevront la visite de l'université Queen's, de Kingston, à leur Centre sportif de l'avenue Maplewood. Ils se sont maintenus à un point de la tête avant-hier soir, en allant décrocher un triomphe de 7-6 sur le Rouge-et-Or de l'université Laval, à Québec même. Dimanche, dans un match de la Coupe du Québec, les Carabins recevront la visite du Sir George Williams.

HOCKEY

CLASSEMENTS

LIGUE NATIONALE

	E	P	N	BP	BC	Pts
New York	29	7	6	142	88	64
Boston	29	7	5	195	108	63
Montréal	19	13	8	139	110	46
Toronto	20	19	3	145	118	43
Vancouver	14	23	4	116	152	32
Détroit	13	24	4	115	164	30
Buffalo	8	25	7	87	155	23

	E	P	N	BP	BC	Pts
Chicago	28	8	5	159	92	61
St-Louis	19	10	12	114	102	50
Phil.	15	19	6	99	114	36
Minnesota	14	19	8	88	113	36
Pittsburgh	11	20	11	116	123	33
L. Angeles	11	21	8	117	146	30
Californie	12	27	3	104	151	27

	E	P	N	BP	BC	Pts
St-Louis 8, Californie 2						
New York 4, Vancouver 2						

	E	P	N	BP	BC	Pts
Californie 1, Toronto 1						
Buffalo 2, Chicago 4						
Los Angeles 2, Pittsburgh 4						

	E	P	N	BP	BC	Pts
Montréal à Minnesota						
Toronto à Philadelphie						
Los Angeles à Boston						
Pittsburgh à Détroit						
St-Louis à Buffalo						

	E	P	N	BP	BC	Pts
New York à Californie						

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

	E	P	N	BP	BC	Pts
Baltimore	22	9	5	149	137	113
Cleveland	17	14	5	139	132	107
Cleveland	14	16	6	134	123	140
Hershey	14	17	6	134	107	110

	E	P	N	BP	BC	Pts
St-Jérôme	22	14	1	186	143	47
Shawinigan	23	12	0	189	158	46
Sherbrooke	17	20	1	152	173	35
Verdun	16	19	0	145	170	32
Drummondville	14	18	3	143	163	31
St-Jérôme	14	21	1	150	174	29
Sorel	14	21	1	128	148	29
Rosemont	14	22	1	164	188	29
Cornwall	7	26	0	118	191	14

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

	E	P	N	BP	BC	Pts
Québec	17	15	6	140	126	52
Springfield	16	19	4	136	127	49
Montréal	14	20	5	133	141	43
Providence	13	17	7	123	122	39

Toronto à 3 pts des Canadiens

TORONTO — Une magnifique performance du gardien Gary Smith a permis hier soir, aux Golden Seals de la Californie d'arracher un verdict nul de 1-1 avec les Maple Leafs de Toronto. Smith a été soumis à un bombardement de 51 lancers et un seul a pu le déjouer, en dernière période.

Paul Henderson qui s'est présenté absolument seul devant lui, a réussi l'exploit à moins de sept minutes de la fin.

Le vétéran Gerry Ehman, un ancien Maple Leaf, avait ouvert le pointage au début du même engagement.

Smith a dû affronter un barrage de 35 lancers sans brèche durant les 40 premières minutes de jeu. Plante pour sa part, a été mis à l'épreuve pas moins de 36 fois. Les deux ont d'ailleurs mérité les premières étoiles de la partie, la dernière allant à Henderson.

Golden Seals 1 Maple Leafs 1

1ère période
Aucun but.
Pun.: Croteau 5.40, Baun 9.06, B. Hicks 16.21.

2ème période
Aucun but.
Pun.: Stackhouse et Spencer (majeurs) 3.42; Hextall, Vadnais, Baun et Ley (majeurs), Ferguson et Monahan, 9.44; E. Hicks (min. dou.) et MacMillan, 11.21; Harrison 14.58.

3ème période
1-Californie: Khman (7)
2-Toronto: Henderson (15)
Dorey, Ullman, 13:18
Aucune punition.

Lanceurs par:
Californie 11 11 14-36
Toronto 19 16 16-51
Gardiens: Gary Smith, Californie; Plante, Toronto.
Assistance: 16,359.

2ème période
Aucun but.
Pun.: Stackhouse et Spencer (majeurs) 3.42; Hextall, Vadnais, Baun et Ley (majeurs), Ferguson et Monahan, 9.44; E. Hicks (min. dou.) et MacMillan, 11.21; Harrison 14.58.

3ème période
1-Californie: Khman (7)
2-Toronto: Henderson (15)
Dorey, Ullman, 13:18
Aucune punition.

Lanceurs par:
Californie 11 11 14-36
Toronto 19 16 16-51
Gardiens: Gary Smith, Californie; Plante, Toronto.
Assistance: 16,359.

2ème période
Aucun but.
Pun.: Stackhouse et Spencer (majeurs) 3.42; Hextall, Vadnais, Baun et Ley (majeurs), Ferguson et Monahan, 9.44; E. Hicks (min. dou.) et MacMillan, 11.21; Harrison 14.58.

3ème période
1-Californie: Khman (7)
2-Toronto: Henderson (15)
Dorey, Ullman, 13:18
Aucune punition.

Lanceurs par:
Californie 11 11 14-36
Toronto 19 16 16-51
Gardiens: Gary Smith, Californie; Plante, Toronto.
Assistance: 16,359.

2ème période
Aucun but.
Pun.: Stackhouse et Spencer (majeurs) 3.42; Hextall, Vadnais, Baun et Ley (majeurs), Ferguson et Monahan, 9.44; E. Hicks (min. dou.) et MacMillan, 11.21; Harrison 14.58.

3ème période
1-Californie: Khman (7)
2-Toronto: Henderson (15)
Dorey, Ullman, 13:18
Aucune punition.

Lanceurs par:
Californie 11 11 14-36
Toronto 19 16 16-51
Gardiens: Gary Smith, Californie; Plante, Toronto.
Assistance: 16,359.

2ème période
Aucun but.
Pun.: Stackhouse et Spencer (majeurs) 3.42; Hextall, Vadnais, Baun et Ley (majeurs), Ferguson et Monahan, 9.44; E. Hicks (min. dou.) et MacMillan, 11.21; Harrison 14.58.

3ème période
1-Californie: Khman (7)
2-Toronto: Henderson (15)
Dorey, Ullman, 13:18
Aucune punition.

Lanceurs par:
Californie 11 11 14-36
Toronto 19 16 16-51
Gardiens: Gary Smith, Californie; Plante, Toronto.
Assistance: 16,359.

2ème période
Aucun but.
Pun.: Stackhouse et Spencer (majeurs) 3.42; Hextall, Vadnais, Baun et Ley (majeurs), Ferguson et Monahan, 9.44; E. Hicks (min. dou.) et MacMillan, 11.21; Harrison 14.58.

3ème période
1-Californie: Khman (7)
2-Toronto: Henderson (15)
Dorey, Ullman, 13:18
Aucune punition.

Lanceurs par:
Californie 11 11 14-36
Toronto 19 16 16-51
Gardiens: Gary Smith

Télévision

Le sigle c marque une émission en couleur

CBFT 2	CBMT 3
9.25 Aujourd'hui à CBFT	8.03 Standby Six
9.30 Contes fantastiques	8.35 Mr. Dress-up
10.00 La Choucroute flambee	9.00 Bonjour France
10.30 En mouvement	9.30 Québec School Telecast
10.45 Poly	10.00 Canadian school Telecasts
11.00 La souris verte	10.30 Friendly giant
11.15 Le Roman de la science	10.45 Chez Hélène
11.45 "Gutenberg et l'imprimerie"	11.00 Seaside Street
11.55 "Gutenberg et l'imprimerie"	11.00 Elwood Glover's Luncheon Date
12.00 Cinéma: "Blanche Neige, le Prince noir et les Sept Nains"	11.00 1ère et 2ème parties
12.30 Ni oui ni non	1.00 The Dick Van Dyke Show
3.00 Femme d'aujourd'hui	1.30 55 North Maple
4.00 Bobino	2.00 Québec Exposé
4.30 Picoles	2.30 Coronation Street
5.00 Au pays des péchés	3.00 Take Thirty
6.00 Les 2D	3.30 Edge of Night
6.30 Téléjournal	4.00 The Galloping Gourmet
6.40 24 Heures	4.30 The Banana Splits
6.55 Nouvelles du sport	5.00 Hi Diddle Day
7.00 Format 30	5.30 The Beverly Hillbillies
7.30 Le monde de Marcel Dubé	6.00 Reach for the top
8.00 Les Grands films	6.31 Hourglass
8.15 "Le Gendarme à New York"	7.30 The Odd Couples
8.30 "Le Gendarme à New York"	8.00 The Interns: "Changes"
8.45 "Le Gendarme à New York"	8.30 Program X: "Open House"
9.00 Consommateurs avertis	9.30 Music album
10.30 Atome et galaxies	10.00 Monty Python's flying circus
10.45 "Le Monde parallèle de la mer"	10.30 Encounter
11.00 Téléjournal	11.00 The National
11.20 Nouvelles du sport	11.30 Night Report
11.30 Au grand air	11.45 Cinéma
12.00 Cinéma: "La Chartreuse de Parme"	12.00 "Path of Glory"
1.40 Téléjournal	1.30 "Drame américain 1967"
	1.50 Final report and weather

CFTM 10	CFCF 12
7.30 Mire-Musique	7.00 Montreal Bulletin Board
7.45 Horaire-Bienvenue	7.30 University of the air
7.50 Les Petits Bonhommes	8.00 Mas Helen
8.00 Mini-annonces	8.15 The Sandos
8.00 Bonjour	9.00 Hercules
8.15 36-24-36	9.30 Magic Tom
9.00 Madame est service	10.00 Wild whiff of fashion
10.00 Pour vous mesdames	10.30 The Pierre Berton Show
10.30 "Votre foyer mesdames"	11.00 John Manolese
11.30 Batman	11.30 McGowan and Co.
12.00 Le 10 vous informe	12.00 The Flintstones
12.15 Cinéma-jeudi	12.30 "Cinderella Stone"
"Double chance"	12.30 Matinee with Joe Van
"Cinéma-jeudi"	"Winchester 73"
"Cinéma-jeudi"	"Western 1950"
"Parachutages d'espions"	2.30 Famous jury trials
"Drame Yougoslave"	3.00 Another world
3.30 A vous de jouer	3.30 Trouble with Tracy
4.00 Le cirque du Capitaine	4.00 Bewitched
5.00 Café-Terrasse	4.30 Lassie: "Champion"
6.00 Studio 10	5.00 Truth or consequences
7.00 Le 10 vous informe	5.30 Beat the clock
7.25 Les commentaires de Me	6.00 Pulse
Marcel Faribault	7.00 Family affair
7.30 Le ranch à Willie	7.30 This is Tom Jones
8.00 Cinéma Kraft	8.30 The Dean Martin Show
"Les plaisirs de l'enfer"	9.30 Here come the seventies
"Drame de meurtres Américain"	10.00 Mannix
9.30 Le ranch à Willie	10.30 Pierre Berton Show
10.30 Le 10 vous informe	11.00 The TV National news
11.00 La couleur du temps	11.18 Pulse
11.05 En pantoufles	11.45 Thursday night feature movie:
"Madame Dufour"	"Touch of Larceny"
"Histoire romanesque Française"	1.45 University of the air
12.30 Dernière émission	2.15 Montreal bulletin board
12.40 Fin des émissions	

Horaire des théâtres

CENTRA THEATRE: "L'architecte et l'empereur d'Assyrie" (en anglais d'Arabal) du mardi au dimanche à 20h30, samedi à 18 et 22h.

THEATRE DU RIDEAU VERT: "Treize à table" de Marc-Gilbert Sauvageon 20h30, dimanche 19h30.

PLACE DES ARTS

THEATRE WILFRID PELLETIER: "Les Petits chanteurs de Vienne" - 20h30.

THEATRE MAISONNEUVE: Le théâtre Alain présente "Carlos et Marguerite" - 20h30.

THEATRE PORT-ROYAL: Le TNM présente "Tambours et trompettes" de Brecht - 20h15.

Horaire des cinémas

ALOUETTE: "La mélodie du bonheur" - 11.45-14.45-8.15.

ARLEQUIN: "Pour le meilleur et pour le pire" et "Perversion et docile".

ART: "The Vixens" et "Moonlighting Wives".

ATWATER (cinéma 1): "Five Easy Pieces" - 12.35-2.35-5.30-7.35-9.40.

ATWATER (cinéma 2): "Mad, Mad, Mad, World" - 6.25-9.10.

AVENUE: "The Aristocrats".

BERRI: "Anne des mille jours" - 2.00-5.00-8.00.

BURRO: "Le bal du complot d'Orléans" - 12.55-4.32-8.09-11.45 et "Ben et ses camarades" - 2.31-6.08-9.45.

BONAVENTURE: "Scorpio '70" - 1.40-3.40-5.40-7.40-9.40.

CANADIAN: "Le gendarme en ballades" - 12.00-3.20-6.30-9.40 et "Les messieurs de la gachette" - 1.40-5.00-7.35.

CAPITOL: "Ogressimo" - 2.00-5.45-9.40 et "Baby Love" - 12.40-4.05-7.35-9.40.

CHAMPLAIN: "Les derniers aventuriers" - 1.30-5.00-8.15.

CHATEAU: Variations amoureuses et "Que la bête meure".

CINEMA CINE: "426" - sem 7.30-9.30.

CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 1): "James Eyre" - 1.35-3.25-5.25-7.25-9.20.

CINEMA COTE-DES-NEIGES (cinéma 2): "Lovers and other Strangers" - 1.40-3.35-5.30-7.25-9.20.

CINEMA DE MONTREAL: "Willeharz" - "Psychose" et "L'été".

CINEMA DE PARIS: Voir Fleur de Lys.

CREMAZIE: "Goodbye M. Chips" - 8.00.

DAUPHIN: "Salle Renoir" - 7.30-9.30.

Salle McLaren: "Le bon, la brute et le truand" - 7.00-9.45.

ELYSÉE: "Salle Resnais: 'The Things of Life'" - Salle Eisenstein: "L'Eden et après" - du lundi au vendredi 7.30 et 9.30, samedi et dimanche 1.30-3.30 et dimanche 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30 (pour les deux salles).

FESTIVAL: "La modification" (sur semaine) - 7.30-9.30 (dimanche) - 1.30-3.30-5.30-7.30-9.30.

FLEUR DE LYS: "Sept jours de surris" - 2.15-5.25-8.30-11.45.

GRANADA: "Commissaire X et les serpens d'or" et "Vertige pour un tueur".

IMPERIAL: "La philosophie dans le boudoir" - 12.25-2.35-4.40-7.00-9.20.

Inauguration demain

Le barrage d'Assouan n'apporte pas que des bienfaits

par Serge Berg, chroniqueur scientifique de l'AFP

Le barrage d'Assouan, en Haute-Egypte, sur le Nil, qui sera inauguré officiellement demain, apportera de nombreux avantages à la République arabe unie. Mais de façon assez inattendue, les savants ont déjà constaté que cette gigantesque réalisation qui, avec ses 4.2 millions de mètres cubes de béton et de terre, représente un volume égal à 17 fois celui de la pyramide de Chéops, a provoqué des conséquences parfois désastreuses sur la faune et la flore de la Basse-Egypte, une partie du littoral méditerranéen et à même modifié le régime et la nature des eaux dans le canal de Suez lui-même.

Le troisième plus grand réservoir artificiel d'eau au monde, avec ses 160 milliards de mètres cubes qui, régularisant les crues du Nil, va apporter à l'Egypte d'immenses bienfaits au point de vue économique, a chassé 50,000 Nubiens de leurs terres séculaires submergées par les eaux, a provoqué un "déménagement" sans précédent des temples antiques édifiés dans la vallée du Haut-Nil, a abouti à un développement inquiétant de la bilharziose parmi les populations vivant au bord du lac artificiel. Méfaits étonnants dus à la transformation de la nature, mais qu'il ne faudrait pas surestimer en regard de tout ce qu'apporte le "Saad el-Aali" qui modifie le caractère du Nil, "don des dieux", à l'origine d'une des plus vieilles et des plus brillantes civilisations que l'humanité ait connues.

Selon les statistiques officielles, le barrage d'Assouan va apporter à la République arabe unie:

- un accroissement du revenu national de plus de 3 milliards de francs;
- la possibilité de défricher 750,000 hectares de terres nouvelles;
- la transformation du système d'irrigation par bassins - qui ne permettait qu'une récolte par an -, en irrigation pérenne qui autorise trois récoltes par an;
- la mise en culture de 500,000 hectares de rizières;
- l'irrigation garantie toute l'année pour l'ensemble des terres cultivées;
- la régularisation de la navigation fluviale;
- une production annuelle de 10 milliards de kilowatts-heure grâce à la mise en service de 12 génératrices de 175,000 kilowatts chacune;
- la création de nombreuses usines.

Les inondations, parfois catastrophiques, ne seront plus à craindre et les années de vaches maigres ou de vaches grasses, signalées par l'Ancien Testament, sont à jamais révolues. Le Nil, régularisé, dompté, assagi, apportera désormais toujours la même quantité d'eau et une partie de son énergie sera transformée en électricité.

Le barrage d'Assouan, dont la construction a coûté, en dix ans, plus de 5 milliards de francs (le prix de l'usine d'uranium enrichi de Pierrelatte) devrait rapporter, en un an, près de la moitié des investissements qu'il a exigés. Si cette évaluation est exacte, la "4ème pyramide" d'Egypte rapportera bien plus que les devises procurées par la visite touristique de toutes les autres.

Par rapport à tous ces avantages, les inconvénients et les méfaits du barrage d'Assouan apparaissent, à première vue, comme mineurs. Mais ils méritent, toutefois, d'être signalés.

Le barrage d'Assouan a fait disparaître les poissons des côtes égyptiennes. Le fait a été, de nouveau, signalé avec force au 22ème congrès de la Commission internationale pour l'exploration scientifique de la Méditerranée qui s'est tenu à Rome, en décembre dernier. Le Nil, chargé en sels minéraux, enrichissait les eaux de la Méditerranée sur des centaines de kilomètres. Désormais, ces sels n'atteignent plus la mer, d'où une baisse sensible du potentiel nutritif des eaux marines. Selon M. Naim Dowidar (RAU), la pêche des sardines dans les eaux égyptiennes, qui atteignait 30,000 tonnes en 1964, n'est plus aujourd'hui que de quelques milliers de tonnes. Les eaux dans la partie septentrionale du canal de Suez, ne recevant plus l'apport d'eau douce des crues du Nil, deviennent plus salées, provoquant une modification ra-

L'épiscopat hollandais accepte la nomination du nouvel évêque

HAARLEM, Pays-Bas. (AFP) - Les évêques de Hollande réunis mardi soir à Haarlem sous la présidence du cardinal Bernard Alfrink, archevêque d'Utrecht et primat de Hollande, ont déclaré qu'il était préférable, dans l'intérêt de la province catholique de Hollande, d'accueillir au sein de l'épiscopat néerlandais l'abbé Simonis, comme nouvel évêque de Rotterdam.

Le collège des évêques de Hollande qui a fait cette déclaration dans un communiqué publié à l'issue de la réunion hebdomadaire de son conseil, a précisé que cette prise de position avait été arrêtée après consultation auprès du Saint Siège et auprès des représentants du conseil pastoral de l'évêché de Rotterdam.

Une expédition disparaît dans la forêt péruvienne

KALIMA (AFP) - Une expédition ethnologique comprenant deux Français, un journaliste Américain et un Péruvien, est partie disparue depuis le mois d'août 1970 dans la forêt vierge de la région de Madre de Dios, à l'est de Lima, près de la frontière avec la Bolivie, a-t-on appris hier de source autorisée à Lima.

Les quatre hommes, l'ethnologue français Serge Debru, son compatriote Jérôme Puel, le journaliste américain résidant au Pérou, Bob Nichols et un Péruvien non-identifié, étaient partis dans l'espoir d'étudier une tribu isolée ainsi qu'une ville perdue de l'époque Inca, dans cette région très sauvage où vivent les peuplades les plus agressives de la forêt péruvienne.

Maintenant
ET A FORCE D'AVOIR PRIS EN HAINE
TOUTES LES SERVITUDES -
NOUS SERONS DEVENUS
DES BÊTES FÉROCES
DE L'ESPOIR

75 cents numéro 102 janvier 1971
En vente dans les kiosques ou les librairies. Ou abonnement ordinaire:

Maintenant

A remplir et à adresser à:
MAINTENANT,
2715 Chemin Côte Ste-Catherine
Montréal 250 - Tél: 739-2758

FORMULE D'ABONNEMENT.

ABONNEMENT RÉGULIER 1 an \$7.00 ☐
ÉTUDIANT \$5.00 ☐
DE SOUTIEN \$10.00 ☐

VEUILLEZ RECEVOIR DU
SOUSIGNÉ LA SOMME DE

A partir du mois de 19

AU NOM DE

ADRESSE

dicale de la faune et de la flore de la région. Le barrage d'Assouan, retenant chaque année quelque cent millions de mètres cubes de limon, les terres irriguées de la Basse-Egypte ne recevront plus cet engrais naturel. Le delta même du Nil, créé par un processus millénaire de dépôts apportés par les

crues va subir progressivement l'érosion de la mer. Des études, avec l'aide de l'UNESCO, ont d'ailleurs été entreprises pour cerner ce problème.

On ne modifie pas impunément le régime du plus long fleuve du monde.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

a été créée spécialement dans le but d'établir un lien sensible entre nos lecteurs et les maisons d'affaires.

Les annonces publiées sous cette rubrique coûtent 30 la ligne agate (14 lignes agates au pouce). Nous accordons la commission habituelle aux agences de publicité. Le service de copies postales et du retour du courrier est gratuit et confidentiel. La date limite pour réception de ces annonces est fixée à midi, la veille de la parution.

Téléphone ou écrivez à:

LE DEVOIR

433 rue St-Jacques (Lyon)
Montréal 1-1 844 1301

Compétence:

Bernard Lutz

SPÉCIALISTE DU TRAVAIL

MÉDIATEUR SUPÉRIEUR

MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA

OTTAWA



Fonction publique du Canada

TRAITEMENT: \$19,100 à \$21,700 PAR ANNÉE

Le médiateur participera à un nouveau programme destiné à améliorer les relations du travail dans les industries nationales relevant de l'autorité fédérale. Le titulaire emploiera des techniques de médiation, de consultation, de collaboration ouvrière-patronale et de recherche.

Les candidats devront avoir une expérience valable dans le domaine des relations ouvrières-patronales, de préférence dans le domaine des communications. Les candidats doivent posséder les qualités requises en ce qui concerne la connaissance et l'usage de l'anglais et du français.

Faire parvenir les demandes d'emploi et les curriculum vitae à:

M. J. P. WHITBY
DIRECTION DE L'ADMINISTRATION DU PERSONNEL
MINISTÈRE DU TRAVAIL DU CANADA
PIÈCE 1046
EDIFICE SIR WILFRID LAURIER
340 OUEST, AVENUE LAURIER
OTTAWA 4 (ONTARIO).

Les demandes doivent nous parvenir au plus tard le 28 JANVIER 1971.

Référence à rappeler: Concours No 71-3666.

PROFESSEURS DE FRANÇAIS

ÉCOLE DES LANGUES

COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉCOLE DES LANGUES

FORCES CANADIENNES



Fonction publique du Canada

Traitement jusqu'à \$15,729

Fonction

Enseignement du français comme langue seconde.

Lieu de travail

A. Commission de la Fonction publique.

Le Bureau des langues offre un programme d'enseignement des langues officielles aux fonctionnaires fédéraux - programme qui peut se situer entre 8 et 22 heures, du lundi au vendredi. Les postes actuellement à combler se trouvent dans la région de la capitale nationale.

Numéro du concours (à rappeler): 71-PSC-LB-1

B. Ministère de la Défense nationale.

L'école des langues des Forces canadiennes de Saint-Jean, Province de Québec, aura aussi un certain nombre de postes à combler.

Numéro du concours (à rappeler): 71-PSC-LB-2

Conditions requises

A. Une parfaite maîtrise de la langue française.

B. Le baccalauréat, la licence ou l'équivalent. (Bien que non essentielle, une certaine expérience dans l'enseignement est une qualité souhaitable).

Informations supplémentaires

Les personnes désireuses de poser leur candidature sont priées de remplir la formule de demande d'emploi PSC-367-401 et de la faire parvenir à la PIÈCE 900, TOUR "A", PLACE DE VILLE, OTTAWA 4 (ONTARIO). Il est absolument essentiel que la demande d'emploi soit accompagnée des pièces justificatives pour ce qui a trait aux études et à l'expérience professionnelle.

Les candidats peuvent se procurer cette formule à un des bureaux régionaux de la Commission de la Fonction publique ou à un des Centres de la Main-d'œuvre du Canada.

CEGEP DE SAINT-HYACINTHE OFFRE D'EMPLOI

Postes:

Professeurs d'informatique (à temps partiel pour janvier 1971)

Charge de six (6) périodes au campus de Saint-Hyacinthe

Charge de quatre (4) périodes au campus de Tracy

Qualifications:

Formation pertinente en la matière.

Les candidatures à ce poste doivent être adressées à:

SERGE VINCELETTE
Secrétaire Général
Collège de St-Hyacinthe
450 rue Girouard
Saint-Hyacinthe, Qué.

FONCTION: Directeur pavillonnaire

Endroit: Manoir Charles de Foucauld, Giffard 5, Québec

Description de la fonction:

Il est responsable au directeur général. Il est responsable de l'application des programmes de réhabilitation et de rééducation auprès des élèves. Il est responsable de la direction du personnel éducateur. Il doit collaborer avec les autres directeurs de services et exécuter tout autre travail qui est pertinent à sa tâche et qui lui est demandé par le directeur général.

Exigences:

Avoir un diplôme universitaire terminal en sciences de l'éducation ou l'équivalent et posséder environ dix (10) ans d'expérience connexe.

Rémunération:

Selon les années de scolarité et d'expérience et suivant le manuel des règles budgétaires et administratives des agences de service social et des établissements de bien-être (1971)

Conditions:

Faire parvenir son curriculum vitae. Après étude du dossier, une entrevue avec le comité de sélection sera nécessaire.

Date limite:

Avant samedi le 23 janvier 1971 à 3.00 hres P.M.

S'adresser à:

La Corporation "Le Manoir Charles de Foucauld",
A/S Ronald Landry, ptre, directeur général,
C.P. 130, Beauport 5, Québec.

Célébrations, graduations, félicitations, inaugurations, confirmations, commémorations.

Tous les événements de votre vie ont leur place à notre hôtel. Nous accueillons avec le même empressement vos réunions intimes ou vos grandes réceptions (jusqu'à 1200 personnes). Réservations ou simples renseignements par téléphone à 842-7777.

I'Hôtel Sheraton Mt-Royal

1455 RUE PEEL

HÔTELS ET MOTELS SHERATON, SERVICE INTERNATIONAL TVT

arts et spectacles

Cinéma

André Téchiné face à son film "Paulina s'en va"

propos recueillis par Jean-Pierre Tadros

L'autre soir, les charpentiers de la Bibliothèque nationale, où se réfugient cinq soirs par semaine les habitués de la Cinéma, ont vibré d'étonnement. Jamais, en effet, un public n'aurait paru aussi candide et dénoter par un film. Un film, dont pourtant tout le monde reconnaissait la beauté formelle, mais dont les intentions paraissaient pour le moins floues.

Bon! "Paulina s'en va" d'André Téchiné, est un film qui surprend, étonne, irrite peut-être. Il n'en reste pas moins que les intentions du réalisateur, elles, étaient bien claires. En fait, elles se révélaient comme l'aboutissement d'une réflexion critique et théorique fort rigoureuse qui méritait d'être explicitée. Dans l'espoir, donc, d'élever un débat qui n'a pu réellement amorcer entre les spectateurs et le réalisateur à la suite de la projection du film, il nous a paru important de rapporter ces propos d'André Téchiné que nous extrayons d'une longue conversation.

Provoquer le spectateur

Il faudrait peut-être rappeler tout de suite qu'André Téchiné a tout d'abord été critique aux "Cahiers du Cinéma". En 1968, comme plusieurs de ses amis, il passera à la réalisation. "Paulina s'en va" est son premier long métrage. Il charrie donc un lourd bagage théorique. Il paraissait important de connaître les intentions du réalisateur au moment d'entreprendre son film.

En fait, nous dira André Téchiné, celles-ci étaient très simples. Je me trouvais au départ avec tout un héritage par rapport auquel il me fallait me situer. J'avais en effet réfléchi, écrit sur le cinéma: je l'avais approché théoriquement. Et c'est ainsi que j'accordais, en particulier, une très grande importance à la Nouvelle Vague et à ses résultats. Il me fallait donc me situer par rapport à tout cet acquis que je connaissais. Mon problème était alors de savoir comment je prendrais position et quel type de film je ferais.

"Le seul moyen de répondre à toutes ces questions, de me définir, était de prendre le cas du spectateur et d'envisager son conditionnement. Qu'est-ce qu'un spectateur, en effet, sinon quelqu'un qui vient s'asseoir face à un écran blanc dans une salle obscure avec un certain code idéologique dans sa tête. Et à partir de là, un phénomène de magnétisme, de fascination opère très fort sur lui, et le pousse à s'appropriier le film qu'on lui propose. Je me suis donc demandé comment faire pour, qu'au lieu de s'approprier le film avec une espèce de satisfaction, le spectateur puisse presque remettre en question sa conception du cinéma, ses propres codes, sa propre représentation. De quelle manière, finalement, arriver à échapper à une transparence. Tel était mon problème."

"Il me fallait alors déterminer les moyens avec lesquels je pourrais précisément mettre le spectateur mal à l'aise, et le provoquer activement dans sa lecture du film. Il fal-

lait donc refuser les clichés et les schémas de provocation déterminés par la mode, et qu'on peut d'ailleurs très facilement rétoriquer. Il y avait également rompre avec la conception même de déchiffrer les signes et de se les approprier."

"C'est ainsi que j'ai été inévitablement amené à organiser une fiction qui portait exactement sur ce problème de rapport entre le film qu'on propose et le spectateur qui veut absolument le capturer, le récupérer. Et c'est à partir de là que j'ai commencé à organiser "Paulina s'en va".

Une proposition d'anecdote

Au départ, donc, il y a trois personnages...

"Je voulais en effet prendre une situation, une proposition d'anecdote très simple. Je voulais jouer le jeu du romanesque. C'est pour cela, d'ailleurs, que j'ai appelé l'héroïne Paulina. C'est ce qui m'a poussé, également à prendre cette espèce de petite cellule familiale, bourgeoise, décadente, héritée de Cocteau et des "Enfants terribles". Cela me paraissait être un peu l'archétype de la fiction. Et à partir de cette espèce de proposition, il m'intéressait de plus en plus à voir ce qu'une proposition peut devenir si on commence à la contester, à la renouveler, si on commence à déplacer les significations un peu trop immédiatement acquises et reçues. Concrètement, dans mon film, il s'opère tout un mécanisme de déplacement de cette proposition qui amènera successivement la phase de la clinique, et celle du bordel; cette dernière renversant complètement la proposition du départ."

Le jeu des acteurs

— Votre effort portera également sur le jeu des acteurs...
— "Oui, c'est un problème qui me touche particulièrement. Mais il s'agit ici de se placer dans le contexte du cinéma français. Car en France, il existe une très forte tradition issue de la Comédie française, et qui a pour but de conserver intact l'héritage classique, en même temps que de fournir au théâtre de boulevard une espèce de sécurité de qualité dans le jeu des acteurs."

"Et c'est finalement une tradition tellement solide qu'on retrouve tous les clichés d'un jeu psycho-réaliste jusque dans les films français de qualité. Le seul à rompre systématiquement avec cette tradition a été Bresson qui a essayé de gommer le jeu au maximum. Mais c'était un tra-

vail de pure destruction de ce jeu français qui a donné à l'époque de Pagnol et de Guitry, il faut bien l'avouer, d'excellents résultats. Il y a également tout l'apport du cinéma vérité — et je pense en particulier à Rouch — qui a voulu redonner au jeu des acteurs une pseudo-liberté par des méthodes d'improvisation diversement exploitées. On peut donc dire qu'à l'exception des recherches de Bresson et de Rouch, aucune réflexion valable n'a été faite dans le cinéma français sur le jeu des acteurs."

"Or, justement, pour moi qui étais alors aux "Cahiers du Cinéma", le problème du jeu des acteurs m'apparaissait comme un phénomène très lointain, très extérieur. Je dois donc à une petite troupe de théâtre, dont Marc'O avait la responsabilité, d'être éveillé à cette préoccupation fondamentale. Cette troupe, qui réunissait des gens aussi différents que Bulle Ogier, Pierre Clémenti, Jean-Pierre Kalfon, essayait justement de se libérer de ces conventions de jeu. C'est donc grâce à eux que j'ai commencé à prendre en considération les acteurs."

"Lorsque je suis passé à la réalisation, j'ai donc voulu rompre avec un certain emploi aberrantiste et expressionniste de l'acteur; emploi justifiant toutes les formes de réalisme possibles. Je pensais effectivement qu'on pouvait essayer, à partir de cette table rase effectuée par Bresson, de retrouver une autre forme de jeu. C'est ainsi que j'ai été amené à considérer les acteurs comme des musiciens à qui l'on soumettrait un texte comme une partition; à utiliser le corps et la voix plus objectivement, plus systématiquement. Je pouvais aussi éviter une mise en place représentative qui aurait renvoyé au vécu."

Le thème de la folie

— Dans cette perspective de destruction systématique du jeu des acteurs, de rupture avec toute réalité immédiatement récupérable, l'emploi du thème de la folie qui sous-tend "Paulina s'en va" paraissait inévitable, et par là-même, pourrait paraître comme une facilité.

"Je ne sais pas. En tout cas c'est un thème tabou, et que l'on s'approprie très mal. Lorsque l'on est devant un délire, la seule chose que l'on puisse voir, c'est la manière dont il est organisé et dont il fonctionne."

— Mais si vous avez tenté de confronter le spectateur à une logique et un ordre qui

soit différent, il reste que le fonctionnement même de ce délire reste très difficilement perceptible, tout au moins à un premier visionnement. On perçoit bien qu'au niveau du personnage de Paulina, il y a bien régression, mais pourquoi?

— "Je ne voulais pas que le spectateur, en fréquentant ce personnage puisse avoir peu à peu l'impression de le posséder. Et je ne voulais surtout pas faire un portrait de Paulina. Il fallait donc qu'elle échappe très progressivement au spectateur. Le seul mécanisme possible était alors celui de la régression afin que Paulina s'efface en tant qu'objet de connaissance. Tout le film régressera donc."

"Mais cette régression est également une espèce de signal lancé au spectateur pour lui indiquer que le film va vers sa fin..."

— En fait, la construction de "Paulina s'en va" est fort complexe.

— "C'est-à-dire que les films partent en général d'un point A pour arriver à un point B, et entre ces deux points il se produit une certaine révélation. Il y a également des films qui, partant d'un point A reviennent sur ce point, effectuant ainsi une espèce de circularité. Ce qui m'intéressait alors, c'était d'arriver à faire un film qui, partant d'un point A terminerait en un point A' qui se trouverait en-deçà de A."

"Au début de "Paulina" il y a donc trois personnages qui se trouvent dans une espèce de coquille. Par la suite ils s'en échappent. Or, ce qui m'intéressait, c'était de montrer cette coquille non pas comme origine, mais comme point de destination de ces personnages. Je voulais, qu'une fois sortis de cette coquille, ils ne puissent se situer et se définir qu'en fonction de cette espèce de noyau de plus en plus futur..."

la modification

Maurice Ronet
Emmanuelle Riva
Sylvia Koscina EN COULEUR
FESTIVAL 1206, E. STE CATHERINE
525-8600

vous aimerez 18 ANS Adultes
Sybelles
(OU COMMENT LE DIRE A MA FILLE)
EN COULEUR
aussi Sept jours de sursis COULEUR
CINEMA DE PARIS 861-2996 FLEUR DE LYS 288-3303

LES 2 FILMS DE L'ANNEE AU MEME PROGRAMME 18 ANS Adultes
ANATOMIE DE L'acte d'amour
aussi Michel SIMON dans LA MAISON
EN COULEUR
JEAN-TALON 725-7000 MAISONNEUVE 3019 E. Sherbrooke 525-2174
Jean Talon, a l'est de Pie IX

NOUVEAU! POUR TOUS
EN COULEUR
LOUIS DE FUNES
le GENDARME EN BALADE
Moins de 14 ans \$1.00
aussi CES MESSIEURS DE LA GACHETTE EN COULEUR
CANADIEN 523-5180 PLAZA 274-6155

IL lutte pour le bonheur des femmes 14 ANS
L'Étalon
BOURVILLE, FRANCIS BLANCHE EN COULEURS
3e SEM.
REPRÉSENTATION COMPLÈTE À 10 H 30 12 25
235 440 655 65 10 PM
CINEMA LE PARISIEN
Tel 861-2697 480, 490, 510, 515, 518, 520, 525, 530, 535, 540, 545, 550, 555, 560, 565, 570, 575, 580, 585, 590, 595, 600, 605, 610, 615, 620, 625, 630, 635, 640, 645, 650, 655, 660, 665, 670, 675, 680, 685, 690, 695, 700, 705, 710, 715, 720, 725, 730, 735, 740, 745, 750, 755, 760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800, 805, 810, 815, 820, 825, 830, 835, 840, 845, 850, 855, 860, 865, 870, 875, 880, 885, 890, 895, 900, 905, 910, 915, 920, 925, 930, 935, 940, 945, 950, 955, 960, 965, 970, 975, 980, 985, 990, 995, 1000

Amour: mot s'écrivant au masculin, au féminin et au pluriel
LOVE
EN COULEURS
Ouvert des 7h. 30
VERSION FRANÇAISE
d'après le roman controversé de D.H. Lawrence
3e SEM.
le DAUPHIN
BEAUBIEN PRES D'IBERVILLE 721-8000
Ouvert des 7 h.

théâtre du rideau vert
Du mardi au samedi à 20 h 30
dimanche 19 h 30
Dès le 21 janvier

le retour
de Harold Pinter
mise en scène
PAUL BLOUIN
avec YVETTE ANDAMOUR
JEAN DUCLOS
GÉRARD POINIER
ANDRÉ CAILLIEX
DOMINIQUE BRIAND
MARCEL GIRARD
D'après Gabriel COLANTONI
Coutume: François BARBEAU
4 Dernières Représentations

TREIZE A TABLE
4664 rue ST-DENIS
(METRO LAURIER)
Réservation: 844-1793

dès samedi!
cinéma ...en liberté 14 ans

En Espagne, il y a Franco
En Grèce, les colonels
Au Brésil, la CIA et la torture
Au Vietnam, les "Green Berets"
En Algérie, IL Y AVAIT L'ARMÉE FRANÇAISE

C'est une oeuvre nécessaire à voir absolument."
— LA PRESSE

LA BATAILLE D'ALGER
un film de Gillo Pontecorvo
avec Jean Martin et Yacé Saadi
Grand prix au Festival de Venise
Grand prix de la critique internationale
Grand prix du Festival d'Acapulco

tous les soirs à 7:00 et 9:30
le dimanche à 2:00, 4:30, 7:00 et 9:30

Comédie Canadienne
84 ouest, Ste-Catherine, tél.: 861-3476
DERNIER SOIR: "LE PROCÈS" d'Orson Welles à 7.00 et 9.30

après Z voici POUR TOUS
L'aveu
Costa Gavras YVES MONTAND SIMONE SIGNORET
5e SEM.
Horaires: 11.45, 2.10, 4.30, 7.00 et 9.30 p.m.
VENDOME
LE CINEMA DE LA PLACE VICTORIA

Air climatisé
Nouveau menu
À L'AMPHITRYON NOTRE-DAME
LE PLUS PETIT DES GRANDS RESTAURANTS
Votre Hôte: Charles Tanneau, prop.
Fermé le lundi et le dimanche
346 est. rue Notre-Dame
Vieux-Montréal Tél.: 861-0876

2 SEMAINES SEULEMENT
THÉÂTRE DE QUAT'SOUS
100, est AVENUE DES PINS
À COMPTER DU 19 JANVIER

"L'EFFET DES RAYONS GAMMA SUR LES VIEUX GARÇONS"
de PAUL ZINDEL
Adaptation MICHEL TREMBLAY
Mise en scène ANDRÉ BRASSARD
avec
BÉATRICE PICARD
Rita Lafontaine Yolande Michot
RENSEIGNEMENTS: 845-7277

La Salle Bonaventure présente The Goldiggers

En vedette du 11 janvier au 6 février. Danse avec Nick Martin et son orchestre. Pas de frais de couvert du lundi au vendredi. Le samedi, \$4.00 seulement. Réservations: 861-3511.

La Salle Bonaventure du Reine Elizabeth

LUNDI, 25 JANVIER, 8 h. 30
"une rare expérience musicale"

la flutiste
Elaine Shaffer & la pianiste Hephzibah Menuhin
PROGRAMME: Sonate en do majeur, MOZART; Sonate en mi bémol, BACH; Introduction et Variations, op. 160, SCHUBERT; Sonate en ré majeur, PROKOFIEV.
\$6. - \$5. - \$4. - \$3. - \$2.50

VLADIMIR ASHKENAZY en récital
PROGRAMME: Sonate No. 52 mi bémol majeur, HAYDN; Fantaisie de mineur, K 475; sonate de mineur, K 457, MOZART; Sonate si bémol majeur, op. 106, BEETHOVEN.
LUNDI, 1er février, 8 h 30
\$7. - \$6. - \$5. - \$4. - \$3.

JEU, et VEN. 4 et 5 FEV. 8 h 30; SAM. 6 FEV. 7 h. et 10 h. DIM. 7 FEV. 2 h 30 et 7 h 30

Ensemble Folklorique d'ISRAËL

un groupe talentueux de danseurs, chanteurs et instrumentistes.
DIRECTEMENT D'ISRAËL
SOIRS: \$6. - \$5. - \$4. - \$3. - \$2.50 -
MAT: \$5. - \$4. - \$3.50 - \$2.50 - \$2.
Le spectacle de samedi soir, à 10 h est commandé par la loge Université de B'Nai Brith - 842-9556

Billets en vente: Place des Arts, 604, 1822 Sherbrooke O. (sous-sol); Ed. Archambault 500 E. Ste-Catherine; Ecole de conduite Métro Longueuil; Église Pap. Maisonneuve, 4200 Adam et Ste-Gemme, 2620, boul. Rosemont; Hoffman's, 872 Peel; Charlebois, 2115 Jean-Talon est; Alt. Pac. Travel, 4950 Queen Mary; Bondar's, 1188 St. Bernard; Universal Star, 4616, Ch.-des-Source; Phar. Nockle, Centre d'Achats Laval et Ile-Perrot; Lib. Ado-Nick, 10827 Pie-IX; L'Éclair, 1087, Notre-Dame; Lachance, Aub. du Coupoen, 176, St-Eustache; Motel Lucerne, 450 E. Sherbrooke; Savard & Frères, 6554, St-Hubert et les Galeries d'Anjou; Salon Marie-Line, 590, Ingrid, Fabreville.
Billets d'étudiants et Age d'Or \$1.00, se présenter en personne à CCA seulement.
Commandes postales à CCA seulement avec chèque ou mandat ou Chèques et enveloppe-retour affranchie.
RESERVATIONS À CCA SEULEMENT 932-2171
SALLE WILFRID-PELLETIER
PLACE DES ARTS

Nos lecteurs trouveront les horaires de télévision, cinéma et théâtre à la page 9.

THE VOICES
"MOODLIGHTING WIVES"
CINEMA
488-8871
1023 ouest, Montréal

Philosophie Dans Le Boudoir
"le plaisir est une passion qui subordonne toutes les autres..."
d'après le MARQUIS DE SADE
EXCLUSIVEMENT EN FRANÇAIS
HORAIRES: 12.25, 2.35, 4.40, 7.00, 9.20 P.M.
IMPERIAL
1430 Bleury 288-7102
PLACE DES ARTS

dès SAMEDI!
La nuit de la poésie
UN FILM DE JEAN-CLAUDE LABRECQUE ET JEAN-PIERRE MASSE
avec la participation de Nicole Brossard, Yves-Gabriel Brunet, Michel Bujold, Paul Chamberland, Georges Dor, Raoul Duguay, Odette Gagnon, Claude Gauthier, Michel Gagné, Louis Geoffroy, Gérard Godin, Pauline Julien, Michèle Lalonde, Gail Laporte, Raymond Lévesque, Gaston Miron, Pierre Morency, Suzanne Paradis, Claude Péloquin, Jean-Yves Pilon, Yves Préfontaine, Michèle Rossignol, Denis Vanier, et l'infonie dirigée par Walter Boudreau.
TOUS LES SOIRS À 7:30, 9:30
lun. au ven. \$1.50
(pour étudiants \$1.25) pour tous, sam. dim. \$1.75
PRÉSENTATION EXCLUSIVE
verdi
5380 St-Laurent 277-4145
DERNIER SOIR: "LE LAURÉAT" à 7h.30 et à 9h.30

le consommateur

L'économie de la semaine: les petits poissons des chenaux

par Renée Rowan

Ce n'est certes pas au comptoir de la viande que vous réaliserez des économies en faisant votre marché cette fin de semaine. Les offres intéressantes, vous les trouverez à l'étalage des poissons où les poulamons, mieux connus sous le nom de petits poissons des chenaux, ont fait leur apparition.

Steinberg les offre à 18 la livre (poisson entier, nettoyé et congelé); Dominion à 18 la livre (poisson entier, gelé, non nettoyé) et Cooprix à 19 la livre (poisson entier, gelé non nettoyé). Ces poulamons nous viennent pour l'instant du Nouveau-Brunswick et sont de bonne grosseur.

C'est parfaitement normal que ces petits poissons nous parviennent "gelés et non nettoyés" explique Cécile Hamel, diététiste et directrice de l'IPIC. Ces poissons sont gelés sur place dès qu'on les pêche. Pour les nettoyer facilement, il suffit de les tremper pendant environ 30 minutes dans de l'eau froide. Avant qu'ils ne soient complètement dégelés, on enlève la tête avec un couteau bien aiguisé, on fait une incision et on vide l'intérieur. En procédant de cette façon, c'est plus propre et moins répugnant.

Cooprix offre à sa clientèle aujourd'hui, demain et samedi une dégustation des petits poissons des chenaux et distribue des recettes.

La cuisine expérimentale de ce magasin coopératif de la rue Legendre suggère trois façons de les préparer: enrobés de chapelure à frire à la poêle dans de l'huile à laquelle on peut ajouter un peu de beurre. Ils sont ainsi crou-

stillants et délicieux.

Au four: bien assaisonner l'intérieur des petits poissons avec du sel et du poivre. Arroser de jus de citron et de beurre fondu. Mettre au four, à 450 degrés pendant environ 8 à 10 minutes ou jusqu'à ce que la chair du poisson soit opaque.

En matelotte, celle que l'on sert traditionnellement à Sainte-Anne de la Pérade et qui fait les délices des connaisseurs. C'est facile à préparer. Dans une casserole, alterner des rangs de tranches de pommes de terre crues, des petits poissons des chenaux entiers, des lardons (petites tranches de lard passées à la poêle) et des oignons hachés revenus dans le gras du lard salé. Assaisonner généreusement avec du sel, un peu de poivre, de clou de girofle, une pointe de muscade, une feuille de laurier. Arroser avec de l'eau bouillante. Recommencer. Pour quatre portions généreuses ou cinq moyennes, il faut compter 4 livres de petits poissons des chenaux, 5 livres de pommes de terre, 1/4 de livre de lard salé tranché mince, deux oignons de moyenne grosseur et deux tasses d'eau bouillante. Couvrir la casserole et cuire sur le dessus de la cuisinière 50 à 60 minutes.

A noter: il y a à Cooprix cette semaine de la sole et de l'aiglefin frais, ce qui était impossible à obtenir depuis quelque temps. Le prix: 99 la livre. Autre nouveauté: des petits aiglefin complets (sans tête et vidés). Ils pèsent entre trois-quarts et une livre chacun. Le prix: 89 la livre.

A cause de la gelée au Mexique, le prix des tomates qui

était de .29 la livre la semaine dernière est remonté cette semaine à .39 la livre. De même pour la laitue de l'Arizona: le prix est passé de .32 à .36.

Une augmentation passée inaperçue

L'avez-vous remarqué? Plusieurs laiteries ont remplacé le demi-dix de crème qui doit contenir dix onces au Canada par un contenant de 8 onces. Ce qui signifie une augmentation de 20 p.c. du coût du demi-dix de crème à café et de crème fouettée. C'est ainsi que l'on tente une fois de plus de nous faire avaler en douce une augmentation d'importance!

Une émission à suivre

Chaque semaine, le mercredi matin, à 10h30, au canal 10, l'animatrice Huguette Proulx s'entretient avec Niquette Delage, porte-parole de l'Association des consommateurs du Canada (section Québec) de problèmes de consommation. A l'occasion, on invite un spécialiste d'une question en particulier. Hier matin, l'émission a porté sur l'endettement des Québécois; la semaine dernière, c'était sur les contenants de lait. Une émission d'information qui contribuera à l'éducation du consommateur. Bravo!

L'ordinateur à votre service

Un nouveau plan pour combattre l'inflation et la montée du coût de la vie sera présenté en février aux consommateurs canadiens par la compagnie Hunt-Wesson Foods of

Canada Limited en collaboration avec l'Association des détaillants en alimentation. C'est ce que vient d'annoncer M. T. E.G. Krogius, président de Hunt-Wesson.

Le but de cette initiative connue sous le nom de "menus programmés", est d'aider l'ensemble des familles canadiennes, quel que soit leur revenu, à ne pas dépasser les limites de leur budget alimentaire tout en savourant des repas nourrissants et variés.

Les "menus programmés" offriront gratuitement à chaque famille une série de menus de trois repas par jour pour un mois entier. Ces menus sont établis selon le nombre de personnes à nourrir et le budget alimentaire de chaque famille. Ces menus, disponibles dans les marchés d'alimentation, offriront en outre des recettes et des conseils pour acheter judicieusement les produits de consommation.

La maîtresse de maison pourra choisir les menus en fonction du nombre de personnes qu'elle a à nourrir et du budget alimentaire dont elle dispose chaque semaine. Le tout sera offert en anglais et en français.

Une recette originale

Avons dégusté chez Piazza Tomasso des bâtonnets de carottes crues et de céleri à tremper dans une sauce aux anchois servie très chaude. Pour confectionner la sauce, il suffit de verser le contenu d'une boîte d'anchois à l'huile d'olive dans une petite casserole. Bien écraser le tout au mortier ou, à défaut, à la fourchette et faire chauffer. C'est délicieux.

Les femmes naturistes ont rendez-vous le 24 janvier

Jamais, semble-t-il, la femme n'aura été aussi choyée. On s'en inquiète, on l'entoure, on la bichonne. On se préoccupe de son statut, de son apparence, de sa santé. On lui consacre du temps, de l'argent, de l'attention. On lui dédie même des journées... jusqu'à l'Association naturiste du Québec qui organise une première "grande journée de la femme naturiste" qui aura lieu le dimanche 24 janvier.

Cette manifestation sera entièrement consacrée, dit le communiqué de presse, à renseigner la femme sur les multiples avantages du naturisme: aucune vente, de produits ou d'appareils, ne sera permise au salon même qui se tiendra dans la salle de bal "Montreal" de l'hôtel Bonaventure de 10h à 22h. Non, bien sûr, mais on lui fera miroiter comme cela se fait dans toutes les expositions tous les avantages des produits de beauté naturistes, des cours de yoga, des cliniques naturistes, des magasins d'alimentation naturelle, des eaux minérales (sic), des aliments Vogel, et nous en passons.

C'est à la comédienne Marie-Josée Longchamps et à M. Jean Marc Brunet, n.d., président national de l'Association naturiste du Québec, qu'on a confié la présidence de cette journée au cours de laquelle on entendra une série de causeries et d'entretiens. M. Brunet clôturera à 20h30 cette manifestation par une conférence sur "le rôle de la femme naturiste dans la société".

L'annonce de cette journée a été faite cette semaine à l'occasion d'un excellent déjeuner naturiste servi au restaurant Chamfray et dont l'exécution avait été confiée à Mme Alia Lanthier, une naturiste convaincue qui a su transformer ses repas en véritable plaisir pour le palais.

Au menu, l'autre midi, nous avons dégusté un pain-sandwich naturiste confectionné avec du pain de blé de soya garni alternativement de poulet relevé de cornichons à l'aneth; d'œufs parmesans; d'olives noires (les vertes n'étant pas mûres ne sont pas bonnes pour la santé, a-t-on appris); de noix et de céleri et de saumon frais enduit de mayonnaise à l'huile soya et relevé d'ail. Comme accompagnements: une salade de carottes crues et de raisins, arrosée d'une vinaigrette au jus de citron et à l'huile de soya; une salade de chou, de pommes crues et de noix; des bâtonnets de céleri, de carottes, et des radis. Comme dessert: des fruits frais et un accorde à la diète des naturistes: des biscuits au miel, au coco et à l'avoine. "Manger des féculents avec des fruits frais constitue une incompatibilité", nous a-t-on expliqué. Mais il faut bien parfois se permettre de petites gâteries...

Signalons que Mme Lanthier est l'hôtesse du restaurant "La coquille de noix", au 154 rue Castonguay, à Saint-Jérôme, une petite salle à dîner où on ne sert que des repas naturistes. Il faut réserver à l'avance en téléphonant à Saint-Jérôme, 438-5256. Le coût du repas: \$3. Si on ajoute du vin, il vous en coûtera \$4.

Renée R.



Tous les mannequins de la maison Chanel ainsi que des milliers de curieux, amis connus et inconnus, ont assisté hier matin en l'église de la Madeleine, à Paris, aux obsèques de Coco Chanel. Toute la haute couture, toute la presse de mode française et quelques représentants américains, de nombreuses clientes de la maison et les 250 membres du personnel se pressaient dans l'église. On remarquait notamment Yves Saint-Laurent et Pierre Balmain (notre photo). Paco Rabanne, Marc Bohan, Guy Laroche, le peintre Salvador Dali et plusieurs autres personnalités étaient au premier rang des amis personnels de Chanel. (Photo PA)

Les détergents aux enzymes sont dangereux pour la santé

NEW YORK (PA) - L'académie américaine des allergies a dévoilé hier que les détergents contenant des enzymes étaient un danger imminent pour la santé publique.

L'association a lancé cet avertissement dans la dernière édition de sa Revue des allergies, après avoir analysé les conclusions auxquelles est parvenu un groupe de spécialistes qu'elle avait chargé d'étudier les dangers des détergents aux enzymes. On avait déjà attribué à ces derniers plusieurs troubles respiratoires chez certains groupes de travailleurs industriels, en Angleterre et aux Etats-Unis.

Même si les consommateurs, en l'occurrence les ménagères, sont exposés à des doses fortes, ils risquent de souffrir des mêmes maux à la suite du contact avec les enzymes des détergents, a conclu le comité.

L'association des fabricants de savons et de détergents, qui représente une industrie de \$1-200 millions par année aux Etats-Unis, a signifié qu'elle était prête à collaborer à une telle enquête. Elle a toutefois souligné que jusqu'ici on n'avait apporté aucune preuve des dangers courus par les consommateurs.

Le comité spécial d'étude était présidé par le Dr Lawrence, M. Lichtenstein, allergiste attaché à l'école de médecine de l'université John Hopkins, ainsi que par le Dr L. Leonard Bernstein, chargé des études en allergie de la faculté de médecine de l'université Harvard.

Faute d'argent, les agences de la Campagne des fédérations doivent réduire leurs services

Toutes les agences membres de la Campagne des fédérations du Grand Montréal ont reçu moins d'argent en 70 qu'en 69 et, face aux coûts croissants d'opération, elles devront réduire les services existants, à moins qu'elles ne reçoivent une aide plus importante du gouvernement ou d'organismes de l'extérieur, a déclaré M. George H. Scott, président de l'Association des oeuvres de santé du Grand Montréal à l'occasion de l'assemblée générale annuelle de cet organisme.

Huit chefs-d'oeuvre du cinéma américain

A compter de ce soir (jeudi) à 19h., le Conservatoire d'art cinématographique de l'Université Sir George Williams, présentera "huit chefs-d'oeuvre du cinéma américain". Ces films seront présentés par M. Raymond Rohauer, jusqu'à dimanche, à raison de deux films par soir.

A 19h., donc, "Nothing sacred" (1937) de William Wellman, sur un scénario de Ben Hecht. A 21h., "A star is born" (1937) du même Wellman.

Vendredi 15, à 19h.: "The devil and Daniel Webster" (1941), de William Dieterle. A 21h.: "The Shanghai Gesture" (1941), de Josef von Sternberg samedi 16, à 19h.: "The moon and sixpence" (1942), d'Albert Lewin. A 21h.: "Une nuit à Casablanca" (1946) d'Archie Mayo, avec les Marx Brothers.

Et enfin, dimanche 17, à 19h.: "The bat whispers" (1931) de Roland West; et à 21h.: "The great Gabbo" de James Cruze, avec Ench von Stroheim.

Cours pour les femmes enceintes

Des cours à l'intention des femmes enceintes des districts sanitaires Maisonneuve et Mercier seront donnés au centre récréatif Maisonneuve, 3000 rue Viau, tous les mercredis après-midi de 13h à 16h30, du 13 janvier au 3 mars 1971. Ces cours sont gratuits et les femmes qui désirent s'inscrire doivent téléphoner le plus rapidement possible à 872-2788.

Aux anciens élèves des Ursulines

Les Ursulines de Rimouski empruntent aujourd'hui la grande voie de la presse pour faire connaître aux quelques milliers d'élèves qui ont fréquenté leurs institutions, le Pensionnat, l'Ecole normale, le Collège - que les mutations de l'école leur ont réparties en groupes de restrictions dans six résidences de la ville de Rimouski.

Les groupements d'amicalistes s'étant plus possibles, les Ursulines relancent un type plus intime de rencontre. A l'occasion d'un voyage à Rimouski, les élèves, couples, célibataires, prêtres, religieux, religieuses trouveront les portes du monastère largement ouvertes, et les cœurs plus encore, pour l'accueil et le partage. Bienvenue! Bienvenue!

Les Ursulines du Monastère 207 est, rue Notre-Dame Rimouski, P.Q.

LA COUTURE CHEZ-TOI



Fait de tricot ou de toile vous irez de l'avant en '71 avec ce ravissant modèle. Le petit yoke à encolure nouvelle et la ligne sur le côté en font un modèle de choix.

Patron no: 9117

Le patron imprimé no 9117 est offert pour les tailles 8 - 16 (nouvelle classification des tailles).

Ce patron est en vente au prix de \$1.00 au service des patrons, Le Devoir, 434 est, rue Notre-Dame, Montréal. Les commandes doivent être faites par écrit, très libellément avec tailles et numéros exacts, en ayant soin d'inclure un bon de poste. Le patron commandé vous parviendra dans une quinzaine de jours environ.

de la Campagne des fédérations.

Cette unification, en simplifiant les structures, apporterait des grands avantages au public, sous la forme d'économies appréciables, prévoit M. Scott. "Nous serions par ailleurs moins sujets aux critiques",

Le président sortant de charge a signalé d'autre part que les agences ne profiteront pas matériellement de l'instauration du régime d'assu-

rance-maladie. Contrairement à l'opinion courante, a-t-il dit, les primes obligatoires du nouveau régime augmentent nos coûts d'opération et il est possible que les 75 médecins qui travaillent bénévolement dans nos agences soient forcés d'abandonner à cause du surcroît de travail qui leur est imposé.

M. Félix Guibert a été élu, nouveau président de l'Association des oeuvres de santé du Grand Montréal.

PETITES ANNONCES DU "DEVOIR"

844-3361

Le prix de nos petites annonces est de \$1.50 par jour avec un maximum de 25 mots. (.05 du mot additionnel). L'heure de tombée est midi pour l'édition du lendemain.

AVIS: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement.

ANTIQUITES A VENDRE

Vaste collection particulière d'antiquités: tableaux, objets d'art etc. Tél.: 336-8478 (9 a.m. - 2 p.m.) ou (7 p.m. - 10 p.m.). 18-1-71

APPARTEMENTS A LOUER

Grand 3 1/2, 17e étage, très clair, belle vue, toutes commodités, près métro Place des Arts, prix raisonnable, immédiatement. Tél.: 842-5818, 175 ouest, Sherbrooke, suite 104. 1-2-71

APPARTEMENTS A SOUS-LOUER

LE CARTIER
24e étage, suite pour exécutif à sous-louer immédiatement. 2 grandes chambres, 2 salles de bains complètes, très grand salon bien éclairé 22' x 16', spacieuse salle à manger, espace disponible pour cabinet. Complètement climatisée. Porter 24 heures par jour. Loyer \$520.00 par mois. Tapis mur à mur et draperies peuvent être achetés. Pour visiter rendez-vous au: LE CARTIER, Sherbrooke et Peel ou appelez 845-0422. 18-1-71

AUTOS A VENDRE

MUSTANG 1970, "Fast-back", 20,000 milles, \$2,900. 4 vitesses. Tél.: 352-1012 16-1-71

CHALET A LOUER

CANTONS DE L'EST, North Hatley, (sortie 71) meublé, sur pentes de ski (Montjoye) idéal aussi pour skidoo. Fin de semaine, semaine, mois. Tél.: 1-819-842-2926 15-1-71

DOMAINE STE-AGATHE, luxueux "Bavarois", 5 1/2, chauffés, flanc montagne, près pentes, cheminée pierre, tout cathédrale, meubles Thibault. Semaines. - Tél.: 256-6825 (fin de semaine 254-6728). 1-3-71

CHALET A VENDRE

Autouroute région Ste-Adèle "Petit Westmount", plage sablonneuse sur grand lac naturel, chalet suisse authentique, 3 chambres à coucher, foyer en pierre naturelle, piscine, tennis, près pentes de ski. \$15,900., terrain compris: \$98.50 par mois. Tél.: 731-3501 J.N.O. 15-1-71

COURS PRIVES

COURS de travaux à l'aiguille, crochet et broderie modernes. Professeur européen. Inscription ouverte. Tél.: 733-1297. 19-1-71

DUPLEX A LOUER

BROSSARD: 10 minutes centre-ville, grand 5 1/2 plus salle de jeux, garage, \$200. mois, aussi 5 1/2 haut-duplex \$150 mois. Chauffés. Tél.: 678-8537. 18-1-71

FEMMES DEMANDEES

PROFESSEUR de mathématiques modernes, donnerait à la maison cours privés à un garçon de 13 ans, classe 4e française. District d'Outremont. Ecrire Case 6, Le Devoir. 16-1-71

HOMMES DEMANDES

OMNIPRATICIEN DEMANDE
Pour clinique communautaire à Pointe St-Charles. S'adresser à: André Cardinal 0670 Charlevoix Tél.: 937-8488 18-1-71

LOGEMENTS A LOUER

Clanranald 5833, bas de duplex, endroit très attrayant, 5 pièces, pour adultes \$155. Occupation immédiate. Tél.: 489-6096 6-2-71

LOISIRS

Hommes d'affaires...
Paroisses...
Communautés...
Age d'Or...
ajoutez DYNAMISME et JEUNESSE à vos rencontres.
"LES TOURNESOLS"
16 danseurs folkloriques (14 à 16 ans) Costumes - danses québécoises - mexicaines - ukrainiennes.
Rens: Mme J. Gingras 256-1051 15-1-71

PROPRIETES DE CAMPAGNE A VENDRE

MOITI: PRIX
St-Donat
Cottage hiver-été, 10 1/2 pièces, entièrement meublé, foyer, près pentes de ski et lacs.
Prix demandé \$12,500.
Laisserait: \$6,500.
Rens.: Daniel Howard 273-1509
JEAN-GUY DECARIE ET ASS. INC. courtiers 15-1-71

PROPRIETES A VENDRE

OUTREMONT

HAUT DE DUPLEX comprenant 2 appartements 5 et 4, entièrement renovés dans très beau district, pour personne désirant revenu et logement valeur \$150 et \$200. Aubaine \$32,000.
Plusieurs belles grandes maisons pour professionnels ou grandes familles. Prix raisonnables. Certaines entièrement modernisées, aussi quelques unes plus petites.
Profitez de notre expérience.
M.A.D. Préfontaine 273-3789
IMM. TREMBLAY INC. 735-5588 15-1-71

SECTEUR OUTREMONT

(taxes de Montréal)
DUPLEX semi-detaché, atmosphère chaude et agréable, situ sur rue paisible aux limites de Montréal et Outremont.

REZ-DE-CHAUSSEE: 7 pièces, dont 3 chambres, sous-sol fini. Loyer: \$265.

1er ETAGE: 6 1/2 pièces, bien éclairées, dont 3 chambres, vaste hall.
Avantages d'Outremont et taxes de Montréal.

PRIX DEMANDE: \$46,500.
Rens: M. D. Howard
JEAN-GUY DECARIE & ASS. INC. courtiers 273-1509 16-1-71

PROPRIETES A VENDRE

ST-BRUNO: quartier résidentiel, 9 pièces, 4 chambres à coucher, 2 1/2 salles de bain, foyer naturel, terrain 26,000 p.c. Prix demandé: \$37,500. termes à discuter. Pas d'agent. Tél.: 653-6605 ou 637-1684. 16-1-71

PROPRIETES A VENDRE

600 à 604 De Lasalle près Ste-Catherine, 3 x 6 pièces, 220. Prix \$24,000. Tél.: 255-6101 ou 259-4298. 15-1-71

PERSONNEL

Ne restez pas seule! Célibataires, veufs(ves), séparés(es). Pour information: 384-7605 16-1-71

AMASO: Agence Matrimoniale et Sociale, service sérieux, 1600 Berni, suite 3106. Le soir: 5 à 9 heures, samedi p.m., fermé lundi. Tél. 288-2332. 1-3-71

LA VENTE ANNUELLE

SE CONTINUE
JEUDI ET VENDREDI

jusqu'à 50% de rabais

Les articles en vente jeudi et vendredi sont désassortis et proviennent de différents comptoirs. Plusieurs sont uniques; quelques-uns sont légèrement imparfaits ou défraîchis. Tout achat est définitif. Nous regrettons de ne pouvoir accepter les commandes par téléphone ou payables sur livraison et d'emballer ces articles dans des boîtes Birks.

Le groupe à solder comprend:

• PETITS ARTICLES EN CUIR • PORCELAINE ET CRISTAL • PORCELAINE • HORLOGES • POUDRIERS • CADRES • ARTICLES POUR FUMEURS • VALISES

Ce solde ne s'applique pas à toute la marchandise des comptoirs ci-haut mentionnés.

PAS D'ECHANGES OU DE REMBOURSEMENT • AUCUNE LIVRAISON PAYABLE A DOMICILE • PAS DE BOITE BIRKS.

Prière de compter deux semaines pour la livraison des articles en solde.

BIRKS

JOAILLIERS

La bourse

Les banques perdent 4 points dans un marché à la baisse

Les Banques ont subi de lourdes pertes, mercredi à la Bourse de Montréal, alors que seules les industrielles étaient en hausse.

L'indice général a perdu 15 à 173.99. Au total, à Montréal et à la Bourse canadienne, 1.50 million d'actions ont changé de mains, au regard de 1.52 million mardi.

Parmi les banques, Nouvelle-Ecosse a reculé de 3-4 à \$20 3-4. Commerce de 5-8 à \$19 1-2. Toronto-Dominion de 1-2 à \$19 1-8. Royale de 1-2 à \$22 1-2 et Montréal de 3-8 à \$14 1-2.

Brinco a avancé de 1-8 à \$5 1-2, après avoir annoncé qu'elle était en mesure de compléter son projet de Churchill Falls avant l'échéance prévue.

Financial Collection Agencies a monté de 1-2 à \$8 1-2, après avoir déclaré un dividende supplémentaire en plus de son dividende trimestriel régulier.

Montreal Trust a grimpé de 2 à \$11 1-4. Southam de \$1 1-2 à \$5.7. Argus Corp. de \$1 1-2 à \$15 1-2. Sherwin Williams de \$1 1-4 à \$10 et Seagrams de \$1 à \$5.1. Imasco a gagné \$1 à \$17 1-4.

Parmi les titres en recul, CPR a reculé de 3-4 à \$67 3-4. Royal Trust de 3-4 à \$29 et International Utilities de 3-8 à \$37.

Falconbridge a régressé de \$3 à \$135 1-2 et Pacific Petroleum a avancé de 3-4 à \$29.

A l'indice, les industrielles

ont monté de .63 à 179.47. Les banques ont perdu 4.51 à 172.04. Les services publics .76 à 151.44 et les papiers .47 à 94.02.

Toronto

Le marché des valeurs de Toronto accusait une légère diminution, hier, après avoir connu un mouvement fractionnel de repli au début de la séance.

A l'indice, les industrielles étaient en baisse de .08 à 176.19, les aurifères, de 1.41 à 167.83 et les pétroles de l'Ouest, de .02 à 198.12. D'autre part, les métaux vils avaient gagné .05 à 93.22.

Le volume s'établissait à 3.16 millions d'actions, une hausse de 2.72 millions par rapport à mardi et en même temps la hausse la plus considérable depuis le 27 novembre. La valeur des actions négociées se chiffrait par \$22.31 millions, un sommet depuis le 3 décembre.

Le nombre des gains surpassait largement celui des pertes, soit 325 contre 218, tandis que 244 valeurs demeuraient inchangées.

En baisse: Dome Pete, de 1 à \$79; Banque de la Nouvelle-Ecosse, de 7-8 à \$20 5-8; Falconbridge, de 1-2 à \$136 1-2; Canadian Imperial Bank, de 5-8 à \$19 1-8; Canadian National Gas, de 3-8 à \$11 1-4; Dome Mines, de 3-4 à \$59 3-4; Patino, de 1-4 à \$27 1-4; Placer, de 1-4 à \$32 1-2; Asamera, de 3-8 à \$14 3-8 et Canadian Superior Oil, de 1-4 à \$37 1-4.

En hausse: Southam, de 1 5-8 à \$57; Thomson Newspapers, de 1 à \$22; Imasco, de 1 à \$17 1-4; Seagrams, de 7-8 à \$50 3-4; Montréal Trust, de 3-4 à \$11 1-4; Hollinger, de 1-2 à \$37 1-4; Kerr-Addison, de 3-8 à \$10 5-8; Rio Algom, de 1-4 à \$16 3-4; Lake Dufault, de 1-4 à \$13; Sherritt, de 1-4 à \$16 7-8; Canadian Tricentel, de 45 cents à \$9.20, et Ranger, de 3-8 à \$13.

New York

La tendance a été irrégulière à Wall Street, hier. Les Blue Chips qui s'étaient inscrites en progrès modéré en début de séance ont été ensuite affectées par des prises de bénéfices et ont cédé du terrain mais ailleurs, les hausses l'ont nettement emporté sur les baisses. Les analystes estiment qu'après la hausse de la veille, le marché a procédé à une nouvelle étape de consolidation. Les affaires sont restées très actives.

Les sidérurgiques ont été lourdes en raison de la menace d'augmentation des importations brandie par le président Nixon et les pétroles ont également cédé pas mal de terrain. En revanche, les constructions aéronautiques, les transports aériens, les grands magasins et les mécaniques, notamment United Aircraft, American Airlines et Sears, ont été soutenus. Les pharmaceutiques et les caoutchoucs se sont améliorés par endroits mais les cuprifères se sont repliés et les électroniques et les papiers se sont effrités. Honeywell a gagné deux dollars aux ordinateurs mais National Biscuit et General Foods en ont cédé un aux alimentaires. Les automobiles, les chimiques et les télévisions ont été irréguliers.

L'indice Dow Jones a perdu 3.08 à 841.11. Le volume des transactions a été de 19.07 millions d'actions, par rapport à 17.82 millions, mardi.

L'indice de la Bourse de New York a fléchi de 0.04 à 50.85.

Les avances ont dépassé les déclinés 839 à 618, sur un total de 1,693 valeurs échangées.

À la Bourse de New York, parmi les valeurs canadiennes, McIntyre Porcupine a perdu 1-4 à \$138 1-4. Canadian Pacific et Distillers Seagrams ont baissé de 1-4 à \$67 5-8 et \$50 1-4 respectivement.

Granby Mining, Massey et Walker-Gooderham ont monté de 1-2 à \$22 7-8, \$11 1-8 et \$40 respectivement. Hudson Bay Mining a gagné 1-4 à \$22 7-8.

Mise en garde de Washington à l'industrie de l'acier

WASHINGTON (d'après Reuter) — L'industrie américaine de l'acier a été avertie hier par la Maison Blanche de reconsidérer ses projets de hausse des prix, à défaut de quoi elle aurait à faire face à une concurrence accrue d'importation étrangère à prix inférieurs.

La Maison Blanche a fait cet avertissement à peine voilé d'un encouragement gouvernemental aux importations 24 heures seulement après l'annonce par la Bethlehem Steel Corp. de la deuxième producteur en importance aux États-Unis, d'augmentations moyennes de 12% du prix de l'acier utilisé dans les chantiers maritimes et dans la construction.

Les porte-parole de Bethlehem ont refusé de commenter la réaction du président Nixon.

Jusqu'à présent, aucun autre producteur n'a indiqué s'il allait imiter le geste de Bethlehem.

Le porte-parole du président, M. Ronald Ziegler, a évité de répondre à une affirmation voulant que M. Nixon tentait d'imposer ses vues à l'industrie, bien que l'inquiétude manifestée par le président rappelle la célèbre attaque du président Kennedy contre la U.S. Steel et ses augmentations de prix en 1961.

M. Ziegler a cependant fait la mise en garde suivante: "Bien que nous ne voulons pas préjuger de l'attitude que prendront les autres producteurs... nous estimons devoir mettre au courant que le gouvernement est à réviser la politique qu'il pourra suivre en rapport avec l'importation d'acier au pays."

Les actions de Clairtone sont rayées de la bourse de Toronto

HALIFAX (PC) — Les actions de la société Clairtone Sound Corp. ont été rayées de la liste de la Bourse de Toronto, "pour être honnête envers nos actionnaires", en raison des perspectives peu reluisantes, a déclaré M. G. A. MacDonald, président de la société.

La Bourse de Toronto a rayé ces actions à la demande même de la société. Depuis six mois, les affaires de Clairtone périclitaient et rien ne permet d'espérer, du moins dans l'avenir immédiat, que l'usine de la firme, à Stellarton, N-E.

puisse continuer de produire.

Actuellement, une vingtaine d'employés sont gardés pour des opérations "symboliques" à Stellarton, a dit M. MacDonald. Les importations à bas prix ont compromis le marché pour les appareils de télévision et de stéréos fabriqués en Amérique du Nord.

Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse détient 75 pour cent des actions qui cotaient 30 cents à la clôture de la Bourse, mardi, alors qu'en 1967, elles avaient atteint le prix de \$15.25.

En avril dernier, la société s'était installée dans une usine plus réduite à Stellarton, peu après que le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse eût accepté de prendre, en première hypothèque des actions d'une valeur de \$19,105,000, ainsi que des obligations et des actions ordinaires de l'Industrial Estates Ltd. société provinciale de la couronne.

Middlesex Furniture Co. de Stratthroy, Ont., filiale de Clairtone, avait fermé ses portes en octobre 1970.

fonds mutuels

FONDS	OFF.	DEM.
Abbey Nth Am Fd	1.14	1.14
Adanac	1.95	2.13
A.G.F. Special	2.42	2.13
All Cdn Fd	7.15	7.81
All Cdn Div	8.20	8.96
Am Gen Growth	3.29	3.39
Corporate Investors	4.89	5.71
Am Gen Growth	16.29	17.80
Competitive Equity	3.91	4.27
Associated Investors	5.27	5.71
Beacon Growth	5.92	6.50
Canada Growth	41.95	45.35
Canada Growth	5.43	5.97
Canapex	9.46	10.23
Cdn Gas Energy	13.54	14.88
Cdn Invest Fnd	4.43	4.86
Cdn Scudder Fd	18.28	18.28
Cdn Sec Growth	4.52	4.97
Cdn S.A. Gold Fd	5.84	6.25
Cdn Trust	4.75	5.21
Canfund	39.66	42.64
Capital Growth	6.45	6.97
Champion Mutual	7.33	8.01
Chase Fd	8.61	9.41
Collective Mutual	5.77	6.34
Commonwealth Int	11.90	13.04
Competitive Capital	6.52	7.15
Corporate Investors	16.19	17.49
Corporate Inv Stock Fd	4.57	5.00
Commonwealth Int	3.02	3.31
Dominion Compound	10.24	11.39
Edwards	11.62	12.73
Entire Investment	5.92	6.47
Exec Fd	4.43	4.86
Exec Inv Int	3.39	3.74
Flexibility Trend	22.17	24.23
Flexibility Participating	12.17	13.49
Fonds Desjardins A	3.88	4.23
Fonds Desjardins B	4.23	4.58
Fonds Desjardins C	4.23	4.58
Fonds Desjardins D	4.23	4.58
Fonds Desjardins E	4.23	4.58
Fonds Desjardins F	4.23	4.58
Fonds Desjardins G	4.23	4.58
Fonds Desjardins H	4.23	4.58
Fonds Desjardins I	4.23	4.58
Fonds Desjardins J	4.23	4.58
Fonds Desjardins K	4.23	4.58
Fonds Desjardins L	4.23	4.58
Fonds Desjardins M	4.23	4.58
Fonds Desjardins N	4.23	4.58
Fonds Desjardins O	4.23	4.58
Fonds Desjardins P	4.23	4.58
Fonds Desjardins Q	4.23	4.58
Fonds Desjardins R	4.23	4.58
Fonds Desjardins S	4.23	4.58
Fonds Desjardins T	4.23	4.58
Fonds Desjardins U	4.23	4.58
Fonds Desjardins V	4.23	4.58
Fonds Desjardins W	4.23	4.58
Fonds Desjardins X	4.23	4.58
Fonds Desjardins Y	4.23	4.58
Fonds Desjardins Z	4.23	4.58

au comptoir

Ces cours ont été fournis par la Chambre de compensation des Bourses de Montréal et Canadienne.

Titre	Vente	Haut	Bas
Acari Mns	2000	50	48
A.G.F. Special	600	2.43	2.40
A.G.T. Data	100	4.50	4.50
Ascopex	4000	35	35
Aurore	6000	49	49
Coleman B	300	6.00	6.00
Conquest	2000	38	38
Cons Computer	2125	9.00	8.75
Cons Durham	14700	2.25	2.15
D.I.P. Div	2000	14	14
Dejour Mns	1000	35	35
Diareli	1000	2.15	2.10
D.I.P. Div	3000	1.05	1.00
Dom Jubilee	5000	43	41
Gen Leisure	900	3.50	3.50
Gray Invest P	1300	1.00	1.00
Griff Lk Nick	700	3.125	2.95
Guardian Gr Fr	200	7.25	7.25
H.M. Taxavars	2000	06	06
Int Systems	5400	1.03	1.00
Interpro Dred	16000	04	03
Killarney	3500	34	30
Kukutash Mng	200	16.00	16.00
Larchmont	1000	18	18
Lavis Red Lk	1000	25	25
Maple Leaf	15000	34	34
Maracambou	2500	44	39
Midland Nick	1000	30	37
Wagon	15000	90	75
Mistissini Ur	7500	50	25
Moroso Cop	5000	30	26
Mult Assoc	1100	3.75	3.25
New Assoc	1000	14	14
North Que Exp	1250	80	80
N.W. Sport Int	30	224.00	224.00
Pacific Atl Pr	21550	80	48
Revue Prop	200	29.00	29.00
Revue Prop	4000	70	60
Rolls Royce	200	1.25	1.25
Santak Mns	1000	75	75
Silver Stack	1000	185	185
Skiar	1000	70	70
Tara Expl	3300	8.00	6.55
Tornado	3500	28	27
Troilus	5000	10	10
Valdes Mns	8000	50	44
Valdes Mns	1000	25	25
Westfield Mnt	300	1.15	1.15
White Star	300	15	15
Yellowfins Mns	500	16	16

Selon le président de GM (Canada)

L'industrie de l'automobile sera très prospère en 1971

"La reprise économique qui se dessine à l'heure actuelle au Canada devrait avoir pour effet de faire de 1971 une des meilleures années de l'histoire de l'industrie automobile."

C'est M. Roland S. Withers, président de la General Motors of Canada, Ltd., qui a fait cette prévision, à la veille de l'ouverture du Salon international de l'auto.

"Cette exposition n'a rien à envier à ses homologues européens ou américains," a affirmé M. Withers. "M. Withers s'est également déclaré optimiste au sujet des perspectives qui s'ouvrent en 1971, contrairement à l'année 1970 durant laquelle le bilan de l'industrie automobile a été affecté par un ralentissement de l'économie et par une grève de 13 semaines à la General Motors."

"L'industrie automobile va profiter de la relance économique qui semble se dessiner au Canada. Les nouveaux modèles de voitures et de camions, dont la vente avait été différée en raison de la grève, font l'objet d'un commerce actif. La conjoncture économique est favorable à une augmentation des ventes automobiles au Canada et l'on peut prévoir que l'économie aura un taux de croissance réel de 6 pour cent au cours des 12 prochains mois," a déclaré M. Withers.

M. Withers a aussi souligné qu'en dépit d'un taux de chômage substantiel, les revenus des particuliers ont continué à augmenter. Cependant, les dépenses à la consommation — représentant presque 60 p.c. du produit national brut — ont connu une baisse de l'épargne a été élevée, atteignant le taux record de 7 p.c. en 1970.

"En conséquence, a déclaré le président de la General Motors, il existe un potentiel appréciable de dépenses à la consommation, tant en argent comptant que sous forme de crédit à la consommation."

Du point de vue du commerce extérieur, la position du Canada reste bonne en dépit de la revalorisation du dollar canadien qui a eu l'effet d'augmenter de 6 à 8 pour cent les prix canadiens à l'exportation.

L'exportation de marchandises a augmenté d'environ 14.6 pour cent au cours des 11 premiers mois de 1970 et on prévoit que l'excédent commercial du Canada atteindra le chiffre record d'environ \$3 milliards lorsque l'on disposera de tous les chiffres de l'année.

"Les perspectives pour le fermier canadien de l'Ouest se sont considérablement améliorées depuis l'an dernier, a poursuivi M. Withers. Même s'il est peut-être affecté de façon encore plus critique par

les pressions inflationnistes des hausses de prix, il est au moins assuré de pouvoir écouler sa production."

"Les dépenses du gouvernement fédéral sont stimulées par la politique de déficit budgétaire, a remarqué d'autre part M. Withers, ce qui devrait avoir pour effet de renforcer la demande. Le secteur de la construction de maisons est à nouveau dynamique. Le nombre des constructions entreprises dans ce secteur devrait être supérieur à 200,000 cette année après être retombé à 180,000 en 1970."

"Le résultat de tous ces indices économiques et le fait qu'environ 566,000 automobiles seront retirées de la circulation et mises à la ferraille, devraient provoquer un regain des dépenses à la consommation," a également déclaré M. Withers.

L'industrie automobile connaîtra une plus grande prospérité à la suite de l'introduction d'une série de petits modèles de voitures nord-américaines.

Les ventes d'automobiles et de camions au Canada en 1971 devraient atteindre 914,000, a prédit M. Withers. Ce chiffre, comparé avec le chiffre de vente atteint en 1970 769,000, représenterait une augmentation de 19 pour cent.

Datsun déboursa \$1 million pour agrandir son entrepôt

par Michel Lefèvre

La compagnie Nissan Automobile Co. (Canada) Ltd., constructeur de la voiture japonaise Datsun, a dévoilé hier les plans d'agrandissement de son entrepôt et de ses autres installations situées dans la région du Québec. Cette expansion exigera un déboursé de plus d'un million de dollars.

En annonçant la nouvelle, à la veille de l'ouverture du Salon international de l'Auto à la Place Bonaventure, M. H. Miki, vice-président et directeur-général de Nissan, a précisé que la dernière phase de l'expansion doublera les installations desservant le Québec. Les travaux débiteront à la fin de l'hiver pour se terminer au début de l'été.

Ceci met donc un terme aux rumeurs qui avaient circulé relatives à l'annonce par Nissan de l'établissement d'une chaîne d'assemblage au Québec. Quoique ce dernier projet soit toujours à l'étude, la compagnie, par l'investissement annoncé, ne fait qu'augmenter sa capacité d'entreposage et de service.

L'aménagement comprend l'addition de 24,000 pieds carrés en superficie à l'entrepôt et de 4,000 pieds carrés en surface de bureau.

De plus, M. Miki a annoncé l'extension du matériel de traitement des données assurant le contrôle des inventaires à tous les bureaux régionaux canadiens. Nissan possède des installations à Montréal, Toronto, Halifax, Calgary ainsi qu'au siège social à Vancouver.

Rappelons que Nissan a inauguré ses premières installations Datsun à Montréal en septembre 1966 avec trois personnes pour tout personnel. Depuis, l'accroissement des ventes a permis de porter le nombre d'employés à 40. Ces derniers desservent un réseau de vente et de service comprenant près de 60 concessionnaires à travers le Québec.

Au sujet des ventes, M. Miki est confiant que la croissance enregistrée par Datsun

vers le milieu de 1970 se poursuivra. Depuis juin dernier, la compagnie s'est hissée en tête de la liste des ventes mensuelles pour enfin dominer vers la fin de l'année au chapitre des ventes annuelles.

Faisant remarquer que les constructeurs d'automobiles américaines ont récemment mis sur le marché des petites voitures compétitives, M. Miki souligne que malgré cette compétition plus serrée, les ventes poursuivront leur ascension. L'optimisme du directeur-général s'appuie sur l'adaptabilité des voitures Datsun à une grande variété de conditions de conduite.

La gamme Datsun comprend la série 1,600 qui se présente en modèles à deux ou quatre portes et en station-wagon avec transmission automatique ou ordinaire; la série 1200 à 2 portes de ligne Sedan ou coupé; la sport coupé 240-Z avec transmission automatique facultative et, enfin, le camion "pick-up" Datsun 1600.

L'aménagement des chutes Churchill pourrait être terminé un an plus tôt

La British Newfoundland Corp. est en mesure de compléter les travaux de l'aménagement hydroélectrique des chutes Churchill au Labrador en un an avant les délais prévus. C'est ce que M. William Mulholland, le président et direc-

teur général de l'entreprise, a déclaré hier à Montréal au déjeuner-causerie de l'Institut des comptables agréés du Québec, à l'hôtel Reine Elisabeth.

Précisant que le service commercial pourrait commencer en mai 1972, M. Mulholland a ajouté que Brinco pourrait accroître la production d'énergie d'environ 20 milliards de kilowatts-heures pendant la période précédant la date prévue de terminaison des travaux.

La construction de l'aménagement, entrepris il y a quatre ans, coûtera près de \$950 millions, a-t-il dit, et le financement en aura été complet.

Une fois terminé, l'aménagement générera environ 34 milliards de kilowatts-heures par année, soit approximativement 18% de toute l'énergie électrique produite au Canada en 1969.

M. Mulholland a affirmé que le plus gros du projet était maintenant réalisé. "Du coût total direct de \$665 millions prévu, il ne reste que \$128 millions à engager."

les indices

MONTREAL

	65	13	7	8	85
Industriel	65	13	7	8	85
Changement	+0.63	-0.76	-4.51	-0.47	-0.15
Clôture	179.47	151.44	172.04	94.02	173.99
Semaine der.	177.30	150.82	177.32	93.98	172.85
Mois dernier	174.21	148.53	175.11	90.08	169.99
1970 haut	195.96	151.86	193.63	125.35	183.63
1970 bas	144.35	115.86	148.29	80.84	129.22

TORONTO

	Industrielles	Aurifères	Métaux	Pétroles
Changement	-0.08	-1.41	+0.05	-0.02
Clôture	176.19	167.83	93.22	198.12
Semaine der.	174.76	169.24	93.17	198.14
Mois dernier	170.97	169.38	88.34	189.82
1970-71 haut	187.18	195.76	118.18	226.50
1970-71 bas	141.43	138.77	81.66	108.14

DOW JONES

	Ouv.	Haut
--	------	------

VENTE DE DISQUES EN JANVIER chez Archambault

TOUS NOS DISQUES EN VENTE

à 25% DE RABAIS

Y compris les fameuses marques

- PATHÉ • CAPITOL • POLYDOR
- COLUMBIA • LONDON
- PHILIPS
- ASSIMIL

(COURS DE LANGUES)



GRAND CHOIX DE DISQUES CLASSIQUES

- 9) Gamma GS-142 - Georges Dor Levez-vous - Quand on fait l'amour - Tous les pays du monde, etc. **ORD. 5.29 SPEC. 3.69**
- 10) London SP-44145 - Will Glahé - Oktoberfest - 100 ans de musique de ce fameux festival allemand **ORD. 6.29 SPEC. 4.69**
- 11) Apple STCH-639 - George Harrison - "All things must pass" - My sweet Lord - etc. - 3 longs-jeux pour le prix de 2. **ORD. 13.29 SPEC. 9.49**
- 12) Capitol ST-70026 - Pierre Lalonde - Caroline - Tu vas cesser tes caprices - C'est toujours comme ça la première fois - etc. **ORD. 5.29 SPEC. 3.69**
- 13) Pathé STBO-67321 - Luis Mariano - "Violettes Impériales" - Visa pour l'amour - Prince de Madrid - etc. Album de deux disques. **ORD. 10.49 SPEC. 7.49**

ASSIMIL

Cours de langues **25%** de rabais

- Anglais • Espagnol • Allemand
- Italien • Russe • Français
- Néerlandais • Latin • Grec
- Portugais

	Prix ord.	Spécial
Sur disques	49.95	37.50
Sur bandes	60.00	45.00
Cassettes	54.95	41.20
Volumes	4.95	3.75

Nous honorons la carte CHARGE

- 14) Apple SOAL-6351 - Beatles - Let it be - The long and winding road - Get Back - I've got a feeling **ORD. 10.98 SPEC. 7.49**
- 15) Capitol SWBB-633 - Grand Funk Railroad - Heart breaker - Inside - Look out - Into the sun - Album de 2 disques. **ORD. 6.29 SPEC. 4.39**
- 16) Pathé 68064 - Les titres d'or de Bourvil - Ça (Je t'aime moi non plus - Le voleur de Pervenches - Clair de lune à Maubeuge - La tactique du gendarme - etc. **ORD. 5.29 SPEC. 3.69**
- 17) Apple SW-3372 - John Lennon Plastic Ono Band - Mother Hold on John - Remember - Love - God - Isolation - etc. **ORD. 6.29 SPEC. 4.69**

- 18) Capitol DTCL 2953 - Edith Piaf - Hymne à l'amour - La vie en rose - Milord - etc. Album de 3 disques **ORD. 10.49 SPEC. 7.89**
- 19) Seraphim SIS-6061 - Introduction à la musique classique - Un coup d'oeil sur la musique à partir du Moyen Age jusqu'à aujourd'hui - Album de 10 disques **ORD. 29.80 SPEC. 22.29**
- 20) Muse SMBO-62046 - Gilbert Bécaud - L'absent - Les enfants oubliés - Je te promets - Je t'appartiens - etc. Album de 2 disques. **ORD. 4.98 SPEC. 3.49**
- 21) Columbia FS-712 - André Gagnon - Mes quatre saisons **ORD. 5.29 SPEC. 3.69**
- 22) Columbia KC-30-130 - Santana Vol II - Black Magic Woman - Gypsy Queen **ORD. 6.29 SPEC. 3.99**
- 23) Columbia HFS-9084 - Claude Léveillée - "Frédéric" - "L'hiver" - Ne dis rien - Avec nos yeux - etc. **ORD. 1.98 SPEC. 1.49**
- 24) Columbia KC-30325 - Sly and the Family Stone Greatest Hits - Thank you - I want to take you higher - Stand! Fun etc. **ORD. 6.29 SPEC. 4.69**
- 25) Columbia KC-30290 Bob Dylan - New Morning - If days run free - If not for you - The man in me - etc. **ORD. 6.29 SPEC. 4.39**
- 26) Columbia KGP - 24 - Chicago Vol. II - Make me smile - 25 or 6 to 4 - Where do we go from here - etc. **ORD. 7.98 SPEC. 5.49**
- 27) Columbia KCS - 9914 - Simon and Garfunkel - El Condor pasa - Cecilia - Bridge over troubled water - etc. **ORD. 6.29 SPEC. 4.49**
- 28) Columbia KS-101 - Claude Léveillée - C'est moi qui ce soir - Si jamais - Marie Rose - Une petite fleur - etc. **ORD. 5.29 SPEC. 3.69**
- 29) Columbia MS-7519 - Nos grands succès - Chopin - Polonoise en La - Strauss - Le Danube bleu - Mozart - Concerto No. 21 - (Elvira Madigan) Beethoven, etc. **ORD. 6.29 SPEC. 4.69**
- 30) Columbia FS-710 - Gilles Vigneault au théâtre de l'Olympia de Paris - Mon Pays - La Manikoutai danse à St-Dilon - Jack Monoloy - Jos. Montferand, etc. **ORD. 5.29 SPEC. 3.69**
- 31) Polydor 2393-010 - Serge Reggiani - Je voudrais pas crever - L'Arrière-Saison - L'arbre - Tes gestes - Ballade pour un traitre **ORD. 5.29 SPEC. 3.79**

En auto ou en métro, c'est facile de venir chez Archambault.

- 32) Polydor 2424-017 - Yvon Deschamps - Le petit Jésus - Le foetus - Aïmons-nous - La honte **ORD. 5.29 SPEC. 3.79**
- 33) Heliodor 2730-001 - Beethoven - Le Populaire - Symphonies Nos. 3-5-6 et 9 - Sonates pour piano Nos. 8-14-23-25 - Concertos pour piano Nos. 3 et 5, etc. Interprètes W. Kempff - S. Richter - Orchestre Philharmonique de Berlin, etc. Album de 10 disques. **ORD. 19.70 SPEC. 15.99**
- 34) Erato EFM-8005 - Autour du célèbre canon de Pachelbel. Aussi Vivaldi - Telemann - Mozart - etc. **ORD. 5.98 SPEC. 4.49**
- 35) Polydor 543510 - Georges Moustaki - Le métèque - Gaspard - Ma Solitude - Joseph - etc. **ORD. 5.29 SPEC. 3.79**
- 36) Deutsche DGG-139,440 - Rodrigo - Concerto d'Aranjuez - Fantaisie pour un gentilhomme **ORD. 6.98 SPEC. 5.49**

JUSQU'À 70% DE RABAIS
sur disques discontinués
- mono et stéréo
MICROSILLONS CLASSIQUES
Prix vente de janvier
1.79 à 3.09
MICROSILLONS POPULAIRES
Prix vente de janvier
98¢ à 1.49

- 37) Polydor 2418-070 - James Last - Does his thing - blueberry Hill - Hanky Panky - El Condor Pasa - Aquarius - Secret Love **PRIX SPÉCIAL: 2.98**
- 38) Polydor 2371-111 - James Last - Non stop dancing 70 - No. 11 - Song of Joy - Are you ready - Wonder of you - In the summertime - Cecilia - Lola - Jerusalem - etc. **ORD. 5.29 SPEC. 3.79**
- 39) Deutsche 139300 - Beethoven - Sonates "Pathétique" - "Clair de lune" - "Appassionata" - Wilhelm Kempff, pianiste. **ORD. 6.98 SPEC. 5.49**
- 40) Deutsche Grammophon 2720-019 - Richard Wagner - Le crépuscule des Dieux - Orchestre Philharmonique de Berlin - sous la direction de H. Von Karajan - Album de 6 disques **PRIX spécial du fabricant 33.00 au lieu de 41.88 SPEC. 26.40**

EXTRA SPECIAL

Disques des grandes vedettes telles que

- ELVIS PRESLEY • TOM JONES • HUMPERDINCK
- GRAND FUNK • JOE COCKER • JETRO TULL
- BLOOD SWEAT AND TEARS • THE BAND
- DEAN MARTIN et plusieurs autres.

Profitez de ces prix de janvier

ORD. 5.29 Spécial **3³⁷** ORD. 6.29 Spécial **3⁹⁷**

VEUILLEZ COMMANDER D'APRÈS LES NUMÉROS (1 à 40)

45 TOURS

Succès du palmarès

Spécial

75¢

LE MAGASIN DE MUSIQUE LE PLUS COMPLET AU CANADA

Ed Archambault INC.

500 EST, RUE SAINT-CATHERINE, angle Berri

2 terrains de STATIONNEMENT 849-6201 A la sortie du METRO Berri - Ste-Catherine

S.V.P. ajouter les frais postaux suivants:

Dans la province de Québec:
1 microsillon .36
2 microsillons .55
3 microsillons .85
4 microsillons .85
5 microsillons 1.05

Résidents du Québec, s.v.p., ajouter 8% de taxe.
Ontario et Maritimes, tarif québécois + .05 • Saskatchewan et Manitoba, tarif Québec + .10 • Alberta et Colombie-Britannique, tarif Québec + .15.
S.V.P., allouer 10 jours pour la livraison.

Nous honorons la carte CHARGE

Commandes téléphoniques **849-6201**

Livraison gratuite, partout sur l'île de Montréal et dans la banlieue immédiate, de toute commande pour cette vente seulement.
Veuillez commander d'après les numéros 1 à 40. Délai de 5 jours de livraison.

COMMANDES POSTALES